ANTIQUITÉS

CELTO-GERMANIQUES ET GALLO-ROMAINES,

TROUVÉES SUR

LE TERRITOIRE DE RENAIX ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES.

PREMIER ARTICLE.

Sépultures Gallo-Romaines.

Nous avions promis dans le temps de faire parvenir à la Rédaction du *Messager des Sciences*, les résultats des fouilles et recherches archéologiques dont nous nous occupons depuis quelques années; nous donnons aujourd'hui un commencement d'exécution à notre promesse, en lui communiquant les renseignements que nous avons recueillis, au sujet d'une trouvaille analogue à celles qui furent faites au *Bois de St-Pierre,* sur *Ellezelles,* au mois de novembre 1839 (1) et au mois de décembre 1841.

Puissent ces quelques notes être utiles, nous aurons atteint le but que nous avons toujours envisagé, celui d'être utile aux progrès des sciences?

Dans le courant des mois de décembre et janvier der-

(1) Voir le *Messager,* année 1840, p. 272.

niers (1843-44), on était occupé à défricher une partie de bois au canton *Maerkelenhout* (1), taille le *Maeijendriesch*, sur le territoire de la commune d'*Etichove*. Jean-Baptiste Baeke et son fils Pierre-François, journaliers en la dite commune, essouchaient pour leur part une lisière de bois, *longeant* à l'est *le grand chemin de terre, qui va de Renaix à Marke*. Sur une superficie de 35 mètres environ sur 20, ils rencontrèrent dix-huit *sépultures* ou *tombeaux*, distants généralement l'un de l'autre de deux à trois mètres et reposant à une profondeur de trente centimètres *au plus*. Quinze de ces sépultures se composaient d'un groupe de petits vases, deux offraient une loge en grosses pierres brutes amassées sur les lieux, et une dix-huitième constituait une loge en tuiles à rebords, ayant 0,465 millimètres de longueur sur 0,335 de largeur. Construite sur le même modèle que les loges en pierres brutes, cette dernière était formée de cinq tuiles : d'une tuile posée à plat pour le fond, de quatre autres tuiles posées de champ pour les parois. Sur la tuile, de même que sur la pierre du fond, reposait une terre grisâtre (des cendres) entremêlée de parcelles d'os calcinés. Peut-être ces loges furent-elles autrefois couvertes d'une sixième pierre ou tuile; celle-ci ayant pu avoir été enlevée en remuant le sol pour y planter ou déraciner des arbres, mais nous ne saurions rien préciser à cet égard.

Quant aux sépultures à vases, elles ne différaient sous aucun rapport de celles que nous avons observées au *Bois de St-Pierre*. C'étaient des groupes de deux, trois, quatre, cinq et quelquefois six et sept vases, tels que : petites cruches en terre rouge et jaunâtre; plats, écuelles et assiettes en terre brune ou grise; jattes, coquetiers, soucoupes et petits bols en terre rouge sigillée, et petits pots en terre grise

(1) On dit aussi *Maerkelen* ou *Maerkenbosch*. Ce bois, en grande partie défriché aujourd'hui, est situé à mi-chemin de Renaix à Marke.

ou noire, ayant beaucoup de ressemblance avec nos vases communément appelés *Potiches*. Simples de forme, sans aucune ornementation, ces vases offraient en général un galbe pur et grâcieux. Un seul vase en verre se trouvait parmi eux; c'était un petit bol d'une ténuité et partant d'une légèreté admirable. Il fut malheureusement brisé dans la fouille.

Nous avons remarqué, ainsi qu'au *Bois de St-Pierre,* que la disposition des groupes n'était pas constamment la même; tantôt les vases étaient serrés les uns à côté des autres, tantôt deux ou trois vases étaient superposés l'un à l'autre; d'autres fois autour d'un pareil groupe venaient se ranger d'autres vases. Toutes les fois que trois vases étaient superposés, le vase cinéraire, ou proprement dit l'urne, occupait le milieu : un plat, assiette ou écuelle lui servait de base; un vase de moindre dimension, tel qu'une jatte ou une soucoupe, lui servait de couverture.

Hormis les petites cruches, nous avons trouvé des cendres entremêlées de fragments d'os calcinés indistinctement dans toutes les espèces de vases : toutefois les *petits vases à forme de potiche,* sont ceux qui nous paraissent avoir été spécialement affectés, *dans ces localités,* à recevoir les cendres des morts. *Toujours* ils en contenaient, et ici comme au *Bois de St-Pierre,* il ne fut aucun tombeau qui ne nous offrit *au moins* un seul de ces vases.

Les cendres ne remplissaient pas toute la capacité de l'urne, il n'y avait que le fond seul qui en fut recouvert et à une légère hauteur; le reste était rempli d'une terre tout-à-fait semblable à celle qui enveloppait le dépôt funéraire.

Les divers ornements, tels que grains de colliers, fibules, bracelets, que nous avons recueillis, ne se trouvaient également pas toujours dans l'urne. Les petites cruches seules n'en contenaient jamais, et pour une bonne raison, c'est qu'on n'aurait pu les y introduire, l'ouverture du gorgeon

ne le permettant pas. Nous dirons ici que nous avons vu le fond de certaines petites cruches pénétré d'une forte teinte brune; preuve, selon nous, qu'une substance colorante y aurait été contenue. Il se pourrait que ce fut du vin? car c'était assez l'habitude d'en déposer dans quelqu'un des vases dont on accompagnait l'urne.

S'il était permis d'établir quelque distinction entre ces différents monuments funéraires, nous dirions volontiers que les tombeaux en simples pierres brutes ou tuiles et dépourvus d'urnes, appartenaient à des personnes d'une condition infime; tandis que celui, par exemple, où fut trouvé le vase en verre, avait été consacré à une personne d'un certain rang, le verre étant, comme on sait, un objet de luxe chez les Gallo-Romains comme chez les Romains.

Il serait inutile, il nous semble, de démontrer que nos tombeaux appartiennent à l'époque gallo-romaine; le mode d'inhumation et les caractères des sépultures de ce temps sont trop connus, pour exiger quelques développements à cet égard. Cependant, nous ne pouvons fixer la date précise où ces inhumations ont eu lieu, attendu qu'aucune indication ne nous a été offerte dans le cours des travaux; à moins toutefois qu'on ne veuille admettre pour telle, celle que nous donne une médaille de moyen bronze, trouvée à trois cents mètres au nord de nos tombeaux, parmi les restes d'une sépulture gallo-romaine (1). Cette médaille, tellement oxidée qu'elle tombe en poudre sous la plus légère pression des doigts, est à l'effigie de l'empereur Gordien III, dit le Pieux, qui régna de l'an 237 à 244 de J. C. En rapportant

(1) Cette sépulture, trouvée isolément, fut anéantie par les ouvriers essoucheurs, lorsqu'en avril 1840 on défricha une autre portion du *Maerkelenhout,* que nous avons entendu nommer *de Bouktaillie.* Nous ramassâmes nous même le *bronze,* en fouillant parmi les débris de vases dispersés sur le sol.

nos sépultures à ou vers ce règne, elles seraient du second tiers du IIIe siècle.

Nous employâmes à assister aux fouilles et à les diriger tout le temps que nous pumes prendre sur nos occupations; le hasard voulut que la plupart des sépultures furent trouvées en notre présence et explorées par nous. Cependant, les résultats matériels que nous avons obtenus n'ont pas été aussi heureux qu'on pourrait le supposer. Les vases, généralement enterrés à une légère profondeur, gisaient presque tous brisés sous le sol, soit par l'effet de l'humidité, soit par celui de la gelée, soit encore par la pression des racines, soit enfin par la chute des arbres que l'on a déracinés en ces lieux. L'effet de cette dernière cause de destruction était remarquable dans le tombeau en fortes tuiles à rebords : celle du fond seule était restée intacte et telle qu'elle fut déposée dans la terre (1); les quatre autres avaient été violemment brisées.

(1) Cette tuile porte l'empreinte des pas d'un animal, moulés dans la pâte lorsqu'elle était encore humide. Nous avons maintes fois observé des vestiges semblables, sur des tuiles, portions de tuiles et de briques, que nous avons déterrées en divers autres lieux. Nous regrettons vivement de ne pas connaître, pour le produire ici, le jugement de quelque savant naturaliste, sur la nature de plusieurs de ces empreintes que nous avons conservées. On comprendra aisément qu'il ne doit pas être sans intérêt de savoir, si ces moules accusent les pas d'animaux domestiques, ou ceux d'animaux sauvages? La fréquence de ces derniers autour du séjour de l'homme, serait une preuve que les localités que nous explorons, étaient peu habitées à l'époque où remontent les antiquités qu'elles fournissent, tandis que les indices de l'absence de ces mêmes animaux, ou de leur rareté, contribueraient à faire supposer le contraire? Il se pourrait aussi que des inductions utiles pour l'ancienne histoire naturelle de ces contrées, résulteraient d'observations du genre de celles que nous indiquons ici? Nous pensons que dans des investigations comme les nôtres, rien ne doit être négligé, qu'il faut tenir exactement compte des moindres circonstances. Un fait, qui isolé, paraîtrait insignifiant, peut, en se reproduisant souvent, mener à des conséquences dont on aurait lieu de s'étonner.

Le petit nombre de vases conservés en entier ne sont pas tous parvenus jusqu'à nous. Malgré nos précautions pour les dégager des racines qui les serraient de toutes parts, pour les débarrasser de cette terre compacte qui faisait, pour ainsi dire, corps avec eux, quelques-uns ont éclaté sous nos mains. Ceux qui ont assisté à des fouilles de cette nature, savent combien peu on peut compter sur le succès. Il nous est arrivé bien souvent de voir un objet nous échapper, au moment où déjà nous croyions le tenir en notre possession. On se figure difficilement le dépit qu'un pareil contretemps fait éprouver, surtout lorsqu'il s'agit d'un objet dont on n'a pas encore de spécimen.

A ces difficultés que présentent les fouilles, aux causes de destruction que nous avons énumérées, il faut encore ajouter qu'il est presque impossible d'aborder une sépulture, sans sacrifier au moins le vase, qui, en grinçant sous la bêche ou la pioche, vient en révéler la présence. Privé d'indices extérieurs, le hasard est ici le seul guide. Et quelles précautions prendre à travers ces racines qui s'entrecroisent en tous sens? Il faut bien les couper.

Voici les seuls objets que nous sommes parvenu à recueillir :

1° Un vase en terre grise, haut de 0,10 centimètres sur 0,11 de diamètre dans son plus fort renflement. Il contenait sur le fond des cendres et des parcelles d'os calcinés (Voyez pl. I, fig. 1). Cette variété de vases se retrouve, avec des modifications peu sensibles, dans toutes les sépultures *de ces localités*; on l'appelle ici *potiche,* à cause de sa ressemblance avec nos vases ainsi nommés.

Celui dont il s'agit fut trouvé en compagnie d'un autre vase de même forme, également en terre grise, de deux petites cruches en terre rouge et d'une assiette d'une pâte noire, couverte d'un enduit rouge à l'intérieur et jaune

1.



2.



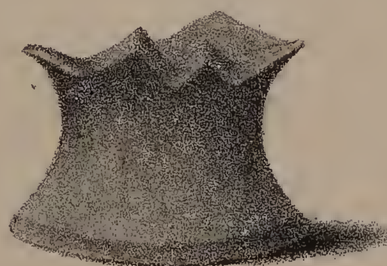
3.



4.



5.



C. Joly. Del.t

Lith. de L. D... ...z. Sablon 10. Gand.

à l'extérieur. Nous donnerons la figure de cette dernière espèce de poterie en parlant des trouvailles du *Bois de St-Pierre*.

2° Une écuelle ou jatte en terre rouge vernissée, haute de 0,077 millimètres, ayant à son ouverture 0,136 millimètres de diamètre. Elle renfermait aussi des cendres et quelques parcelles d'os (Voyez pl. I, fig. 2). Nous avons encore recueilli un vase de la même forme et matière, mais mutilé; il n'a que 0,05 sur 0,10 centimètres. Outre ceux-ci, il en fut trouvé d'autres semblables, mais tous étaient brisés. Sur aucun il ne nous a été possible de lire le nom du fabricant, qui est toujours estampillé au fond de ces vases; l'humidité ayant détrempé et enlevé entièrement le vernis qui couvre cette belle espèce de poterie. Janssens, dans ses *Gedenkteenenen der Germanen en Romeinen aan den linker oever van den Neder-Rijn*, a figuré un vase semblable (pl. III, n° 8), provenant d'*Asberg*, près de *Meurs*.

3° Une assiette en terre grise, d'une pâte fort sablonneuse, ayant 0,04 centimètres de bord sur 0,17 de diamètre. Sur le bord et extérieurement sont deux petites arêtes en guise d'anses (Voyez pl. I, fig. 3). Cette assiette composait un tombeau, conjointement avec une petite cruche en terre jaunâtre et deux urnes à forme de potiche. Au fond de l'une des urnes se trouvait la paire de bracelets ci-dessous, n° 8.

4° Un petit vase de terre brune, à parois épaisses; il a 0,085 millimètres de hauteur sur 0,07 centimètres d'ouverture. Nous en avons retiré des cendres et quelques parcelles d'ossements. Il fut trouvé seul, sur le bord d'un trou où l'on avait déraciné un arbre. Nous en donnons le dessin sous le n° 4 de la pl. I. On peut voir deux urnes, à-peu-près semblables pour la forme, dans l'intéressante notice de notre ami, M. Prosper Cuypers, de Ginneken, intitulée : *Berigt omtrent oude grafheuvelen onder Alphen, in Noord-Bra-*

band, geopend en onderzocht door Pr C. — Nos 6 et 37 (1).

5o Une portion de vase d'une pâte grise très-pierreuse, semblable à une autre portion exhumée au *Bois de Saint-Pierre,* en 1839 : elle fut trouvée au fond d'un trou d'arbre. Nous n'avons pas de spécimen entier de cette variété de poterie; c'est pourquoi nous reproduisons le fragment que nous tenons, à la pl. I, fig. 5.

6o Un grain de collier d'une pâte très-dure, ayant beaucoup de ressemblance avec la porcelaine. Il est couvert d'un émail de couleur bleu pâle, et porte sur tout le pourtour de petites côtes ou entailles en guise d'ornementation. Il reposait sur le fond d'une petite écuelle en terre rouge sigillée (Voyez le dessin no 1 de la planche I, où nous l'avons figuré de grandeur naturelle). M. Janssens rapporte un grain de collier tout-à-fait semblable, trouvé à Louisendorf, parmi les restes d'une sépulture.

7o Trois grains de collier d'une terre grisâtre, couverte d'un émail peu différent de celui dont on revêt les grés de nos jours. Ils furent recueillis parmi les débris des vases d'une sépulture. Nous donnons le dessin de l'un d'eux à la pl. II, no 2.

8o Une paire de bracelets en bronze, ornementés d'une manière fort simple au moyen de poinçons. Nous avons figuré un de ces bracelets en grandeur naturelle sous le no 3 de la pl. II, et pour donner une idée du dessin qui les recouvre, nous en avons développé une moitié au no 4. Ces bronzes furent trouvés dans la terre que contenait l'assiette ci-dessus décrite au no 3.

Enfin 9o Une fibule ou agrafe, ou plutôt ce qu'aujourd'hui nous appelons une broche, en bronze, d'un beau

(1) M. Pr Cuypers s'occupe activement de fouilles identiques aux nôtres dans une partie du Brabant septentrional. Ses recherches ont été couronnées du plus heureux succès. Nous aurons souvent occasion d'établir des rapprochements entre ses résultats et ceux que nous avons obtenus.

travail, émaillée de noir, de bleu et d'orange : elle est parfaitement conservée. On la retira du fond d'une petite urne (*potiche*) en terre noire, qui était brisée. Une agrafe semblable, trouvée à Wasmunster, est figurée dans le volume de l'année 1827 du *Messager des Sciences,* p. 167, pl. IV, fig. 3. On peut lui comparer la nôtre, dont le dessin est à la pl. II, fig. 5.

Vers la fin du mois de mars, en parcourant le bois, après que les ouvriers en avaient opéré le défrichement, nous remarquâmes, à proximité de l'emplacement de nos tombeaux, un espace de terrain entièrement recouvert de morceaux de tuiles à rebords et faitières, de fragments de grandes briques, de portions de petites meules de moulins à bras et d'une foule de débris de diverses espèces de poteries, entremêlés de clous et de morceaux de fer fortement oxidés. Le tout reposait au milieu d'une grande quantité de pierres brutes, dites *Boschsteenen* (*Boschsteenen, Veldsteenen,* pierres amassées dans les bois, dans les champs). Ces vestiges sont les indices ordinaires qui révèlent l'emplacement d'une ancienne habitation gallo-romaine.

Parmi ces restes, un objet attira particulièrement notre attention : c'était un morceau de pierre de meule, de forme ovoïde, qui avait, il nous semble, été transformé en pierre de fronde. Nous en donnons le dessin, mais réduit de moitié, à la pl. II, fig. 6. Cette pierre est tellement dure, qu'elle résiste aux plus rudes chocs. Nous croyons que c'est une espèce de grés.

Ce serait peut-être ici la place d'énumérer plusieurs autres objets d'antiquité, tels que : haches ou coins en pierre, armes, instruments, ustensiles, etc., trouvés en d'autres temps au *Maerkelenhout,* sur la taille le *Maeijendriesch* ; mais nous avons cru pouvoir en reporter la description sous les diverses catégories de monuments, auxquelles nous nous proposons de consacrer successivement un article spécial.

Nous mentionnerons cependant, à cause qu'ils ont été déterrés à quelques mètres seulement de nos tombeaux, un poignard et une longue épée remis à M[r] Ch. Thienpont, bourgmestre de la commune d'*Etichove* (1).

On devine aisément qu'un nombre de sépultures, plus grand que celui que nous avons exploré, se trouvait réuni sur la partie du *Maerkelenhout* que l'on vient de défricher : on conçoit, qu'en déracinant les arbres qui couvraient l'espace occupé par nos tombeaux, on aura nécessairement dû en anéantir une partie. Les nombreux débris de vases trouvés dans les trous de ces arbres et sur leurs bords, l'attesteraient au besoin.

Il existe encore une partie du *Maerkelenhout,* contigue à celle que l'on vient de livrer à la culture et joignant immédiatement les dernières sépultures explorées. Le propriétaire, M. Kervyn, de Gand, en fera opérer le défrichement dans le courant de l'hiver prochain. Nous osons espérer que ces travaux nous fourniront encore quelques nouvelles indications; en effet, il est à supposer que d'autres sépultures se trouvent échelonnées, à la suite de celles qui nous ont offert les documents que nous venons de consigner.

Dans un prochain article nous ferons connaître les résultats des fouilles exécutées au *Bois de S[t]-Pierre* en décembre 1841 et continuées en février 1842, en avril et mai 1844.

Renaix, le 15 septembre 1844.

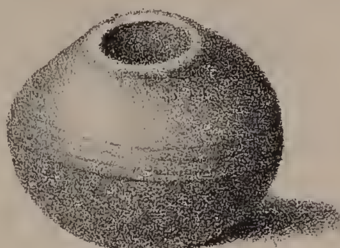
(1) Si les renseignements qu'on nous a donnés sont exacts, l'épée serait d'un âge moins reculé.

Pl. II

1



2.



3.

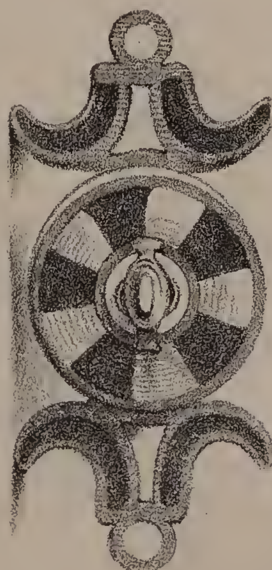


4.





6.



5.

C. Joly. Delt. ... Sablon 10. Gand.

DEUXIÈME ARTICLE.

Sépultures Gallo-Romaines.

De toutes les localités que nous avons explorées, le *Bois de Saint-Pierre* est celle qui nous a fourni la moisson la plus abondante d'antiquités : une course sur ses *défrichés* a été rarement sans résultat.

Le canton que l'on désigne sous le nom de *Bois de St-Pierre,* occupe une étendue de terrain de plus de deux cents hectares. Il est situé entre *Renaix* et *Escornaix,* à une distance presque égale (une lieue) du centre de chacune des deux communes. Au sud-ouest, il joint presque immédiatement le plateau du *Muziekberg,* connu par ses *tumuli;* au nord et au levant, le grand chemin de terre, dit *Heirweg,* traversant les hameaux des *Quatre-Vents* et de la *Cocambre,* le borde; et au couchant, un mince ruisseau qui coule vers le nord, le sépare du *Maerkelenhout*. Il est traversé, dans toute sa largeur, par le chemin communal de *Renaix* à *Escornaix*. A quelque trois cents mètres à droite de ce chemin est un vallon, ou plutôt, un ravin, au fond duquel serpente un ruisseau, appelé *Steenbeke,* qui porte

ses eaux vers le midi, et divise ainsi les *défrichés* en deux parties, l'une orientale et l'autre occidentale.

Sur l'extrême limite du territoire d'*Ellezelles,* le *Bois de St-Pierre* forme frontière du Hainaut : aussi entend-on ici les derniers échos de la *langue wallonne*. Au nord, à l'est et à l'ouest, à peine a-t-on porté le pied sur le territoire de la Flandre, qu'on n'entend plus qu'un seul idiôme, qui y soit presque exclusivement parlé : le *flamand*. C'est une chose vraiment digne d'observation, que ces limites territoriales, établies depuis tant de siècles, soient aussi celles du langage. On ne saurait douter qu'elles n'aient été tracées, dès leur principe, entre deux peuples d'origine différente. La cause de cette diversité de langage a été le sujet de nombreuses et intéressantes recherches de la part de nos historiens (1).

Il y a une cinquantaine d'années, les plaines de *St-Pierre* étaient encore un vaste bois; depuis, on n'a cessé d'en déroder de temps à autre des portions plus ou moins considérables, et aujourd'hui, à peine en reste-t-il encore quelques vestiges. Autrefois, on n'en peut douter, ces champs furent peuplés et cultivés comme ils le sont à présent. Quelle effroyable catastrophe ont-ils donc eu à essuyer, pour que le gland et la faine aient pu de nouveau s'y répandre, germer et grandir (2)? On se rappelle involontairement ces

(1) Voir la carte des langues dans l'*Atlas historique* de Jussbret, Bruxelles, 1836, in-folio.

(2) Au XIIIe siècle, les localités qui comprenaient le *Bois de St-Pierre*, étaient un pays sauvage et désert. C'est ce que nous voyons par les vers suivants de notre fameux poëme *Reynaert de Vos,* écrit à cette époque :

..... Hi verstaet alle dinghen.
Tusschen Arkeloos ende Dronghelinghen
Ende *Eenaem* (*) ende *Floorsbergen* (**)
In alle die wildernisse nergen,
En is geen dier so stere so coen
Ten is van meester Abrioen
Bedwonghen als hijt ansiet... (Page 204 de l'édition de Willems).

(*) Eename.
(**) Flobecq. C'est précisément entre ces deux communes qu'est le *Bois de St-Pierre.*

terribles invasions des hordes barbares, dans la première moitié du Ve siècle (407 et 451), où tout, dans la Gaule-Belgique, fut pillé, dévasté, mis à feu et à sang.

Avant la domination française, le *Bois de St-Pierre* était une dépendance de l'abbaye de *Maegdendaele*, à Audenarde; actuellement, il appartient aux enfants de feu M. le baron Léopold Lefebvre, de Tournay (1). C'est ce dernier propriétaire qui en a fait activer le défrichement, lequel est en ce moment presque entièrement terminé.

Si, depuis que les travaux de dérodement ont commencé, un ami dévoué de nos antiquités les avait suivis avec soin, que d'objets précieux eussent été recueillis en ces lieux, que d'observations curieuses faites au profit de la science! Informez-vous auprès des ouvriers, qui les premiers ont défriché ces terrains; il n'en est pas un seul qui n'ait fait quelque trouvaille. Tuiles, poteries, meules, armes, ustensiles, médailles, etc., volaient partout en éclats sous la pioche et étaient partout dispersés sur le sol. Des vestiges de fondations cimentées, des ouvrages souterrains ont été aperçus. On n'en retrouve plus la trace, car la culture a changé l'aspect des lieux. Il faudrait désormais de grandes dépenses pour en faire la recherche.

Combien de monuments précieux sont ainsi tous les jours anéantis, perdus à jamais pour la science! Après avoir bravé des siècles, un instant ils revoient le jour, pour périr sous une main que guide la cupidité ou l'ignorance. N'est-il pas à regreter que dans toute localité quelque peu importante du pays, on ne rencontre de ces hommes spéciaux, qui

(1) Nous saisissons cette occasion pour payer un nouveau tribut de reconnaissance à la mémoire de ce digne propriétaire. Nous nous plaisons à consigner ici, que toutes les demandes que nous lui avons adressées aux fins d'être autorisé à explorer ses vastes domaines d'*Escornaix*, d'*Ellezelles* et de *Flobecq*, ont été favorablement accueillies et libéralement accordées. Que ne rencontre-t-on partout de pareilles dispositions!

prennent à tâche d'explorer leurs environs, de surveiller les fouilles de terrain, que nécessitent toujours en tous lieux tant de travaux divers; de recommander la conservation des objets que le hasard fait découvrir, de les collectionner enfin, et de les faire connaître avec les différentes circonstances qui ont amené et accompagné leur découverte (1)? De quelle utilité ne seraient pas de semblables travaux! quel immense intérêt ne présenteraient pas pour nous ces collections locales! Les antiquités amenées à grands frais des pays étrangers, pour enrichir nos Musées, ont sans doute leur mérite; mais ce mérite est-il comparable aux enseignements que nous donnent ces restes de nos ancêtres, que le sol natal a conservés? Suppléant au silence des historiens, ces nobles témoins des anciens âges, annales irrécusables, nous initient à la connaissance des arts, des mœurs, des coutumes, des usages, en un mot, de la civilisation des différents peuples qui ont successivement foulé le sol de la patrie. Par leur provenance, par leur nombre (nous envisageons ici particulièrement les monuments funéraires), ils nous aident à déterminer la position des lieux habités dans les premiers temps de notre histoire, tout en nous faisant connaître leur importance relative. Respect donc à ces vénérables débris que le temps a épargnés, et qu'il a transmis jusqu'à nous comme un héritage séculaire de nos pères. Formons des vœux, pour qu'ils trouvent bientôt partout de zélés appréciateurs, pour qu'on se pénètre enfin combien ils sont dignes en tout point de fixer l'attention.

Si, comme nous l'avons rapporté plus haut, et comme la seule inspection du sol le prouve du reste, une foule d'objets d'antiquité ont été détruits en défrichant les terrains du

(1) L'expérience nous a démontré que partout il y a à moissonner. Chaque fois que nous avons poussé nos recherches dans une localité encore inexplorée, nous en avons rapporté quelque document, quelque donnée nouvelle. C'est bien ici le cas d'appliquer le *Quœrite et invenietis.*

Bois de St-Pierre; si un grand nombre d'autres sont venus se réunir entre nos mains depuis qu'il nous a été permis de surveiller l'essouchement; combien encore n'en reste-t-il pas ensevelis dans ces champs que la charrue parcourt maintenant! Il ne se passe pas d'année, que quelque découverte ne vienne nous confirmer dans cette pensée. Chaque fois que l'on remue ce sol intéressant à une profondeur plus qu'ordinaire, nous avons des faits nouveaux à enregistrer, des objets à ajouter à ceux que nous possédons. C'est ainsi que, vers la fin de l'année 1841, le nommé Jean-Bapt. Hainaut, dit *Pessemier,* journalier du hameau *T'en Broecke* (le Breucq), sur *Ellezelles,* nous mit sur la voie d'une découverte, aussi riche en observations que celle faite en novembre 1839.

Le 15 du mois de décembre, il était occupé à niveler une portion de terrain, qu'il exploitait au *Bois de St-Pierre,* sur le *défriché* de 1828, à l'orient du ruisseau la *Steenbeke.* Tout-à-coup, au milieu de débris de vases, il aperçoit un petit pot, qu'il vient de mettre à nu. Il s'en empare, le vide, et n'y trouvant ni or, ni argent, il le jette loin de lui. Le 17 suivant, nous traversions le *Bois de St-Pierre;* Hainaut, qui y déracinait des souches d'arbres sur une partie non encore dérodée, nous apprit les détails de sa trouvaille. Nous nous fîmes aussitôt conduire par lui sur le lieu de découverte, où nous ne tardâmes pas à retrouver le vase qu'il avait déterré. C'était une petite *urne-potiche* de la plus belle conservation. La gelée l'avait fait adhérer au sol. Etant parvenu à la détacher, nous visitâmes avec attention l'endroit où elle avait été exhumée. Nous y comptâmes les débris de cinq autres vases (voir ci-après n° 1). Poussant plus avant nos recherches, nous pûmes reconnaître trois autres gisements de débris : un, à quatre mètres vers le nord; un second, à trois mètres vers l'ouest, et un troisième, à six mètres au midi.

Ces quatre gisements accusaient indubitablement l'emplacement d'autant de sépultures. Nous aurions volontiers

sur le champ fait exécuter une fouille; mais le froid qui avait durci la terre, ne nous permettait pas d'y songer, et nous forçait de différer nos investigations.

Nous étions le 11 février 1842, lorsqu'une température moins rigoureuse nous ramena sur les *défrichés*. Aidé de deux ouvriers, nous fîmes ouvrir le sol à l'endroit où Hainaut avait déterré son vase. A peine avions-nous creusé le terrain sur une étendue d'un peu plus d'un mètre, en remontant vers l'est, que nous rencontrâmes les débris d'une assiette en terre grise, à côté de laquelle se trouvaient déposés sept autres vases (voir ci-dessous n°s 2, 3, 4 et 5). A deux mètres de ce dépôt, toujours dans la même direction, nous en trouvâmes un autre, composé de cinq vases (n°s 6 et 7). Nous continuâmes ensuite à fouiller pendant plus de deux heures, mais nous n'obtînmes plus aucun résultat.

Ayant fait opérer au hasard différentes ouvertures, et toujours sans succès, nous prîmes enfin le parti de revenir aux endroits, que nous avons dit parsemés de débris de vases. En les explorant, nous acquîmes la conviction que tout y avait été détruit. Un gîte cependant, celui que nous avons désigné comme étant le plus au nord, nous offrit, à une profondeur de 0,17 centimètres seulement, un groupe de trois vases *coupés par le travers*. Au fond de l'un d'eux, une potiche en terre brune d'une assez grande dimension, se trouvait, parmi des cendres et parcelles d'os, un petit bracelet, des grains de collier, et une fibule en fer (voir aux n°s 8, 9 et 10 ci-dessous).

Ce léger succès nous engagea à faire encore quelques recherches, mais ce fut en vain que nous sondâmes le sol partout alentour; la bêche ne rapporta plus rien, si ce n'est quelques débris de vases. Croyant donc le terrain suffisamment exploré, nous l'abandonnâmes avec l'intention de n'y plus revenir. Mais voici qu'à la fin d'avril dernier (1844), une trouvaille, due encore une fois au hasard, nous y rappela de nouveau.

Louis Delepeleire, tailleur au hameau de la Cocambre, qui a pris à ferme le champ de Hainaut, il y a deux ans depuis la St-Martin, y redressait, tout en le préparant pour y planter des pommes de terre, certaines inégalités qu'offre toujours le terrain. A trois ou quatre mètres nord-est de l'espace par nous exploré, il rencontra, le 20 avril, un groupe de quatre vases; et non loin de là, une petite potiche isolée, au fond de laquelle gisait, avec des cendres, une médaille de moyen bronze. Ces vases, qui tous étaient en pièces, nous furent immédiatement transmis avec la pièce de monnaie. Nous y reconnûmes : une assiette de couleur rouge et jaune (voir notre 1er article, sous le n° 1, et ci-dessous n° 3), un vase d'une pâte noire très-tendre, dont il nous a été impossible de bien déterminer la forme, et trois potiches, une en terre noire, une autre en terre blanchâtre, et une troisième, celle qui recélait la médaille, en terre brune, d'une belle fabrication. Nous prîmes aussitôt la résolution de faire exécuter de nouvelles fouilles, mais sur une échelle plus vaste. Les 22, 23 et 29 avril y furent presque entièrement consacrés. Elles amenèrent pour résultat la découverte de huit groupes ou sépultures.

Parmi le grand nombre de vases qui les composaient, deux seulement furent trouvés dans un état parfait de conservation (n°s 11 et 12); tous les autres étaient brisés. Mais les bronzes que nous recueillîmes, nous dédommagèrent de cette perte, qui, du reste, était peu regrettable, attendu que nous ne rencontrâmes pas un seul vase de forme nouvelle, et que le résultat de nos observations n'en a pas moins été le même (voir ci-dessous n°s 13, 14, 15, 16 et 17).

Quelques parcelles de fer, entièrement consommées par l'oxide, que nous aperçûmes dans quelques groupes, nous semblèrent provenir de fibules de ce métal.

Cette fois, en quittant le champ d'exploration, nous recommandâmes à L. Delepeleire d'user de toutes les précau-

tions possibles lorsque le hasard le guiderait encore vers quelque découverte, et, le cas échéant, de nous en transmettre sur le champ la nouvelle. Le 3 mai suivant, il fit la rencontre d'une sépulture, que nous regardons, sous certains rapports, comme le monument le plus curieux que nos fouilles nous aient fait connaître. *Huit instruments de pierre,* disposés en cercle autour de deux vases, une petite urne-potiche et une petite cruche, la constituaient. Tous ces objets furent soigneusement recueillis; ils étaient dans le meilleur état de conservation (n°s 18, 19, 20, 21 et 22).

Le 15 du même mois, Delepeleire, continuant à aplanir son terrain, mit encore à nu un groupe formé de deux petites urnes-potiches, l'une en terre grise et l'autre en terre jaunâtre, cette dernière parsemée à sa surface d'une infinité de grains de quartz. La première renfermait une paire de grandes fibules émaillées, et un petit anneau de bronze (ci-dessous n°s 23 et 24).

Le surlendemain, 17 mai, il exhuma la moitié inférieure d'un vase, jadis coupé par le milieu. En vidant la terre que ce tesson contenait, il en retira neuf grains de collier; trois en verre bleu, et six en terre cuite (voir au n° 25).

Au commencement du mois d'août, après la récolte d'une partie de seigle qui bordait les terrains explorés, nous fîmes pratiquer encore une fouille. La rencontre des débris d'une petite urne-potiche en terre grise, avec cendres et ossements, et une petite hache en silex noir, trouvée isolément à six mètres nord-est du tombeau avec instruments de pierre, fut tout ce qui la signala.

En général, toutes les sépultures qui furent découvertes depuis l'occupation du champ par Louis Delepeleire, étaient espacées à l'est de celles antérieurement explorées.

Comme on aura pu le remarquer par l'exposé des fouilles qui précède, les divers gisements de vases, tant entiers que brisés, nous ont indiqué les places de *vingt* inhumations

distinctes. Ces vingt sépultures occupaient une étendue carrée de seize mètres de côté. La distance qui les séparait les unes des autres, variait d'un à sept mètres. Quant à leur profondeur dans la terre, elle était la même qu'au *Maerkelenhout;* c'est-à-dire, que les vases qui les composaient, se trouvaient recouverts *tout au plus* de trente centimètres de terre. Seulement un groupe faisait une exception notable, c'était celui avec instruments de pierre. Il gisait à 0,45 centimètres de la surface du sol. C'est à cette circonstance que nous attribuons sa bonne conservation.

Si l'on songe que le terrain circonscrit par nos sépultures, fut naguère retourné par l'essoucheur, puis cultivé pendant voici seize ans, n'est-on pas en droit de supposer que nombre d'autres tombeaux existaient en ce lieu, et que ceux que nous avons été appelé à explorer, est le peu qui a échappé aux atteintes de la pioche et de la bêche? On conçoit sans peine que tous les groupes qui se sont trouvés à portée de ces instruments, et, selon toute apparence, la plupart étaient dans ce cas, ont été ou anéantis ou mutilés. De cette dernière catégorie sont évidemment ces groupes, offrant des vases coupés par le travers. Et pour preuves de l'entier anéantissement de sépultures, n'avons-nous pas ces débris de vases, qui se montraient presque partout sous la bêche dans le cours de nos fouilles; ces morceaux de fer consommés par la rouille, restes de fibules; ces portions d'os calcinés, etc. Mais rendons grâce au hasard qui nous a si bien servi : ces quelques sépultures qu'il nous a conservées, nous ont fourni de nouvelles et précieuses données.

On s'étonnera peut-être, que parmi tant de vases qui ont été exhumés dans ces fouilles, un nombre si restreint l'aient été en entier. Mais qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons exposé dans notre article précédent, au sujet de la destruction des vases funéraires au *Maerkelenhout,* et on comprendra qu'ici les mêmes causes ont dû produire les mêmes effets.

En comparant le résultat de ces fouilles à celui que nous ont procuré les fouilles du *Maerkelenhout*, on est nécessairement amené à assigner une origine commune aux sépultures découvertes d'une et d'autre part. En effet, ces sépultures nous ont révélé des caractères absolument identiques : mêmes formes et même fabrication des vases; même agencement et disposition des groupes; une analogie parfaite entre les différents objets d'ornements recueillis dans les vases. Nous devons cependant faire remarquer, qu'ici ne fut trouvé aucun vase ou fragment de vase de *terre sigillée;* que d'un autre côté, aucun tombeau en pierres brutes ou en tuiles ne s'y est fait voir. Mais évidemment, cela n'établit rien contrairement à une identité de provenance.

Ainsi que nous l'avons laissé entrevoir plus haut, le fait le plus marquant de cette trouvaille, est, sans contredit, la découverte du *tombeau avec instruments de pierre*. Nous osons croire qu'on a rarement trouvé ces instruments réunis dans les conditions où ils se sont ici présentés à nos recherches. Les vases qu'ils accompagnaient, les fibules et crochets que l'un de ces vases contenait, sont incontestablement de fabrique gallo-romaine. Et quant à la sépulture considérée dans son ensemble, elle ne nous offre pas le moindre indice, qui nous permette de lui donner une origine distincte de celle des tombeaux qui l'environnaient, et partant, de la reporter à une autre époque.

On ne saurait nier que des données, telles que celles que l'observation de ce rare tombeau nous livre, ne soient de nature à jeter quelque lumière sur les questions agitées entre les archéologues relativement à l'attribution et à la destination des instruments de pierre. Nous consacrerons plus tard un article spécial à cette classe si intéressante de monuments, où nous ne rapporterons que des faits, résultat de nos observations sur le terrain de découverte. En attendant qu'il nous soit permis de signaler ici, que la quantité d'in-

struments de pierre venue au jour dans nos environs, seulement depuis que nous les explorons, est vraiment prodigieuse, comparativement au nombre de ces instruments déterrés dans les autres localités du pays.

Nous avons dit dans le courant de cette notice, qu'une médaille de moyen bronze avait été trouvée au fond d'une petite urne, parmi des cendres et parcelles d'os. Ce bronze, qui nous donne encore une date certaine, est de Trajan (98 à 118 de J.-C.), et représente au revers, l'*empereur, à cheval, terrassant un ennemi*. Quand on le recueillit, il était enveloppé dans un morceau de peau ayant l'aspect du parchemin. C'est là une particularité qu'on pourrait révoquer en doute, et à laquelle nous même nous aurions hésité de croire, si la moitié de cette peau qui nous a été remise, n'eut conservé, avec des traces d'oxide, l'empreinte, ou mieux, le moule de la pièce. Il est à penser que c'est l'oxide dont la peau est pénétrée, qui en a déterminé la conservation. Nous exhibons ce curieux spécimen à côté d'une portion du vase, dans lequel gisait la médaille.

Nous allons maintenant procéder à la description des objets provenus des fouilles, en y ajoutant les observations que leur découverte nous a suggérées. Certains détails pourront paraître longs; mais nous ne nous sommes pas cru dispensé de les donner, étant surtout de nature à guider ceux qui seraient quelque jour dans le cas de faire des trouvailles semblables aux nôtres. Ces objets sont :

1° Une petite urne-potiche à surface raboteuse, d'une pâte noire et très-dure. Elle a 0,10 centimètres de hauteur, sur 0,125 millimètres de diamètre à son plus fort renflement. J.-B^te Hainaut, qui l'a exhumée, nous a dit, que sur le fond se trouvait une terre blanchâtre (des cendres), qu'il croyait être de l'*argent consommé*. Nous avons pu constater que cette urne était accompagnée : d'une assiette en terre grise, d'une petite cruche en terre jaunâtre, d'une assiette

à enduit rouge et jaune, et de deux petites potiches en terre grise. De toutes les urnes-potiches de cette espèce de terre que nous ayons rencontrées jusqu'ici, celle-ci est la seule qui n'offre pas sous le col, à la naissance du renflement, deux petites fossettes jumelles. Voyez le dessin de cette urne à la pl. III, fig. 1.

On trouve dans le *Recueil d'Antiquités* du chanoine De Bast (1) plusieurs urnes rappelant la forme potiche, entr'autres, dans le second supplément, à la pl. I, fig. 3 et 8; à la pl. II, fig. 12 et 13, et à la pl. III, fig. 6. Ces vases proviennent, les premiers, de Bavai; les seconds, de Nieukercke, dans le pays de Waes, et le dernier, du voisinage de Lille.

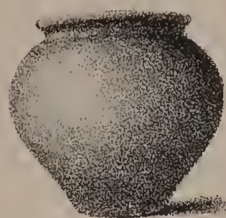
2° Quatre très-petites urnes-potiches en terre grise, d'une pâte très-fine, offrant pour ornement des filets horizontaux, entre lesquels sont tracées des hachures. Leur forme et leurs dimensions varient peu. La plus grande a 0,085 millimètres de hauteur, sur 0,086 de diamètre; la plus petite, 0,075 sur 0,086. Nous en donnons les figures pl. III, n°s 2, 3, 4 et 5, auxquelles on pourra rapporter la forme d'un très-grand nombre de petites urnes semblables, déterrées en novembre 1839. Quelquefois, au lieu de simples hachures tracées sur ces vases, ce sont de minces filets en relief, entrelacés avec tant d'art, qu'ils produisent un *natié* du plus charmant effet. Nous regrettons que les proportions exigues de nos dessins ne nous aient pas permis d'exprimer ce caractère, en figurant le n° 3, qui offre un assez bel échantillon de ce genre d'ornementation.

Nos quatre petits vases contenaient des cendres et des parcelles d'os calcinés : l'un d'eux était retourné sur son

(1) *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite*, par M. J. De Bast ; deuxième édition, in-4°. Gand, 1810 ; avec un premier et un second supplément. Gand, 1809-1810 ; 2 vol. in-4°.

Pl. III.

1.



6.



2.



3.



7.



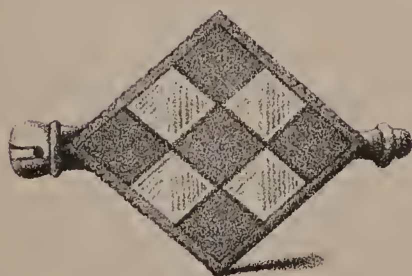
4.



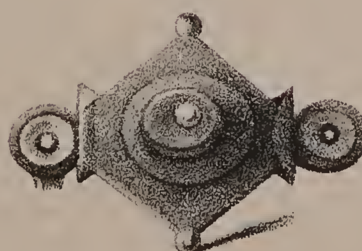
5.



8



9.



Ed. J. d.t Lith. de L. Defferrez Sablon 10 Gand.

ouverture. Ils formaient un groupe ou sépulture, conjointement avec une assiette en terre grise, une assiette rouge et jaune (ci-après n° 3), et deux grandes urnes (n° 4), dont l'une renfermait les trois petites agrafes décrites au n° 5.

3° Une assiette d'une pâte noire très-fine, enduite d'un rouge-vif à la surface interne, et d'un jaune-terne à la surface externe. Elle a en hauteur 0,043 millimètres et 0,215 en diamètre, y compris le rebord, qui est large de 0,02 centimètres. Cette espèce de poterie, assez commune, est si tendre, qu'elle résiste difficilement à la fouille. Nous avons cependant réussi à en retirer presque intact notre spécimen, figuré au n° 6 de la planche III.

4° Une grande urne de couleur brune, mais d'une pâte grise; haute de 0,175 millimètres, et offrant dans sa plus grande largeur 0,185 millimètres : elle est parfaitement conservée (voyez pl. III, fig. 7). Quelques urnes de même forme, furent rencontrées dans les fouilles de 1839; malheureusement toutes étaient ou furent brisées. M. Janssens, dans ses *Gedenkteekenen*, pl. XVIII, fig. 3, esquisse une urne tout-à-fait semblable, trouvée dans un tumulus, à *Moyland*.

Une seconde urne, de même fabrication, mais plus grande encore que celle que nous venons de décrire, se trouvait à côté de celle-ci. Comme elle était en pièces, nous fouillâmes soigneusement la terre que contenait ses débris. Nous trouvâmes sur le fond, reposant parmi des parcelles d'os et des cendres, que renfermait également l'autre urne :

5° Trois petites fibules en bronze, dont deux pareilles et formant la paire. Elles sont parfaitement travaillées, émaillées de vert et de rouge; en outre, l'une d'elles est ornée de petits grains de verre jaunes et bleus. Nous les avons reproduites dans leurs dimensions naturelles, sous les n°s 8 et 9 de la planche III. Toutefois, nous n'avons donné qu'une seule figure de la fibule double, qui est celle à losanges verts et rouges (n° 8).

Ces trois bronzes sont dans un état si avancé d'oxidation, que nous craignons à chaque instant de les voir se réduire en poudre.

Nous ferons remarquer ici, en passant, qu'on ne saurait apporter trop d'attention à l'exhumation des petits objets de bronze, que les sépultures recèlent d'ordinaire. Par leur long séjour dans la terre, le métal dont ils sont fabriqués est bien souvent entièrement décomposé, et converti en un oxide, qu'on appelle vulgairement *vert-de-gris;* alors, ils ne souffrent plus le moindre contact.

Voici comme nous avons l'habitude de procéder à l'égard de ces objets, et nous nous en trouvons bien :

Dès que nous les apercevons dans l'un ou l'autre vase d'une sépulture, nous tâchons d'enlever ce vase tel qu'il est, y laissant toute la terre qu'il contient, et dans laquelle sont enveloppés les bronzes. Nous faisons ainsi transporter le tout, et l'exposons à l'air jusqu'à parfaite dessication. La terre, en séchant, s'est détachée des parois du vase; nous la prenons en masse, et la plongeons dans un bassin rempli d'eau. Bientôt, elle se détrempe, et laisse les bronzes entièrement à découvert. Nous les retirons alors de l'eau, les nettoyons et essuyons doucement au moyen d'un pinceau.

Par ce procédé, nous sommes parvenu à conserver les objets les plus délicats, sans leur faire subir la moindre altération, c'est-à-dire, dans l'état où la terre nous les avait livrés.

6° Un petit vase de terre brune, d'une forme très-grâcieuse. Il a 0,095 millimètres de hauteur, et présente un diamètre de 0,088 millimètres à l'ouverture, et de 0,095 dans son plus fort renflement. Comme on aperçoit quelques fissures sur ses parois, nous n'avons pas jusqu'ici osé en faire l'ouverture, croyant que c'est la terre dont il est rempli, qui le maintient dans son entier. Nous avons tout lieu de croire que c'est un petit cinéraire, car quelques parcelles d'os s'y montrent à 0,03 centimètres du bord. Ce vase, re-

Pl. IV

1



2



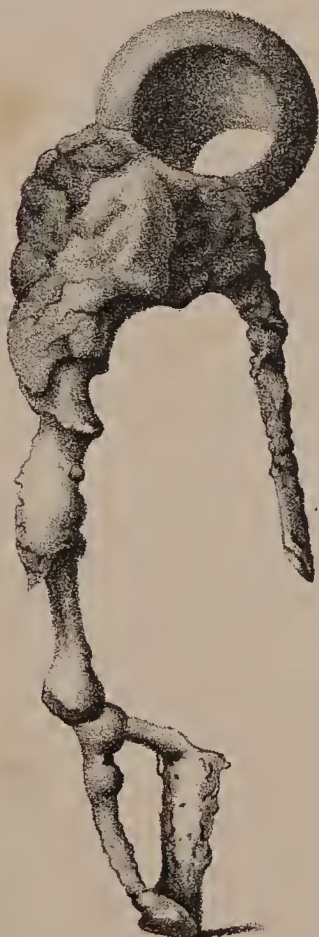
3



4



6



5



7



Ed. J. d.t Lith. de L. Defferrez. Sablon 10. Gand.

présenté à la pl. IV, fig. 1, était contenu dans une grande potiche, de même fabrication que celle décrite au n° 1 ci-dessus. Une assiette de terre grise, à bord vernissé de noir (1), était retournée sur l'ouverture de cette potiche, et à sa base se trouvaient encore deux vases : une petite urne en terre grise, et un petit bol ou écuelle en terre rouge non vernissée. La potiche et l'assiette qui la recouvrait, semblaient avoir été brisées comme par une violente secousse imprimée à la surface du sol, probablement, par la chûte d'un arbre. La petite urne de terre grise, conforme à celles du n° 2, était aussi en pièces; elle renfermait quelques parcelles d'os et des cendres.

7° Quant au petit bol en terre rouge non vernissée, d'une pâte plus solide, il était conservé dans son entier; mais il fut malheureusement atteint par la bêche durant la fouille. Nous avons essayé de le restaurer pour en prendre le dessin, que nous offrons à la pl. IV, fig. 2. Il a en hauteur 0,092 millimètres, et un diamètre à la saillie de 0,12 centimètres.

8° Un bracelet en fil de bronze, de forme ovale, semblant avoir été modelé sur la circonférence du poignet. Il ne saurait avoir servi qu'à orner le bras d'un enfant, comme on peut le voir par notre dessin, qui le reproduit dans sa grandeur naturelle (pl. IV, fig. 3).

9° Onze grains de collier, dont dix en verre bleu-foncé, et un en verre verdâtre, qui est double. On trouve celui-ci figuré à la planche IV, n° 4. Au n° 5 est un spécimen des dix premiers, qui tous sont conformes, et, à peu de chose près, de même volume. Un d'eux est incrusté dans l'oxide

(1) On voit dans les *Gedenkteekenen* de Janssen, pl. XVII, fig. 5, une assiette en tout pareille à celle-ci, provenant d'un tumulus de *Moyland*, près de *Kalkar*. Parmi les quelques spécimens de cette espèce de poterie que nous avons rencontrés dans nos fouilles, un seul est venu en entier jusqu'à nous; encore est-il dans un état qui laisse beaucoup à désirer. Nous en donnerons le dessin quand nous nous occuperons de la trouvaille de novembre 1839.

10° D'une fibule en fer, représentée en grandeur naturelle sous le n° 6 de la planche IV. Cette fibule, les grains de collier et le petit bracelet ci-dessus, furent recueillis parmi les cendres et ossements que contenait le fond d'une grande urne en terre brune, laquelle constituait un groupe funéraire, conjointement avec une urne de même couleur, mais de moindre dimension, et une assiette de terre grise à bord vernissé en noir. Ces trois vases avaient été mutilés, soit en dérodant le sol, soit en le cultivant.

Nous avons différentes fois rencontré de ces urnes en terre brune. La surface en est lisse, et d'ordinaire elles offrent des dimensions plus fortes que les autres urnes. Quoique à parois épaisses, elles sont fabriquées d'une pâte si tendre que toujours on les perd dans la fouille en les dégageant de la terre; et le plus souvent même on les y trouve brisées. Nous ne pouvons mieux comparer cette espèce de poterie, quant à sa consistance, qu'à de la boue simplement séchée à l'air. Les racines la percent aisément, car elle en est toujours abondamment garnie.

11° Une assiette de terre grise, ayant un diamètre de 0,185 millimètres et 0,04 centimètres de hauteur (voyez pl. IV, fig. 7). Cette variété de poterie est très-commune. Quoique en général on la trouve brisée, nous avons pu cependant en recueillir quelques beaux échantillons. On en rencontre de toutes dimensions; mais il est aisé de rapporter celles-ci à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : Aux vases de grandeur moyenne, tel que celui qui nous occupe, nous donnons le nom d'*assiette;* nous appelons *plats,* ceux d'une capacité plus forte, et *tasses* ou *soucoupes,* ceux de la plus petite dimension. Nous avons remarqué que les vases de cette espèce sont invariablement ou de terre grise ou de terre brunâtre : ceux de terre brune sont les plus tendres. Ils portent tous, au centre, le nom de la fabrique d'où ils sont sortis; mais il nous a été impossible de lire distincte-

Pl. V

1

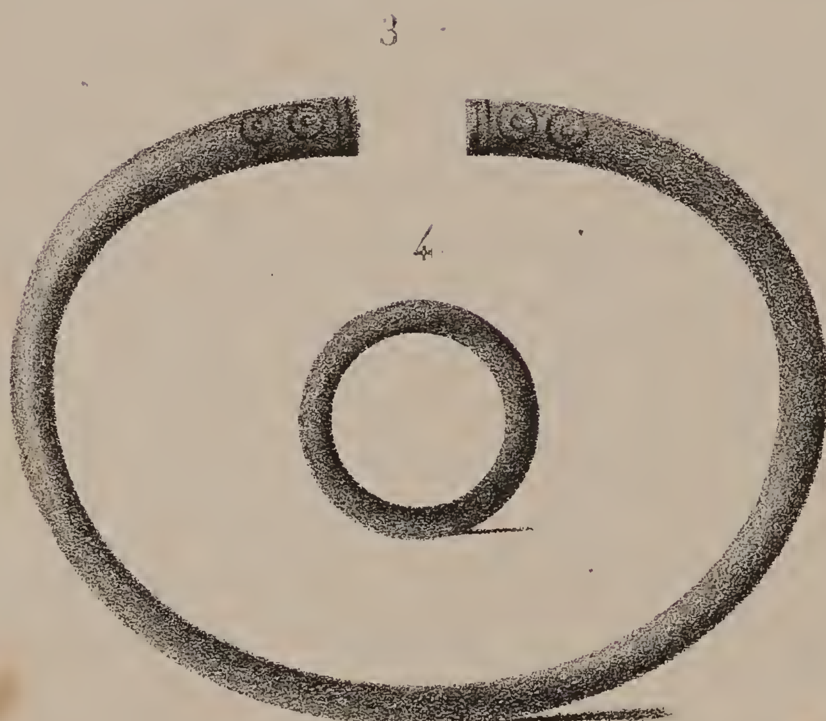


2



3

4



5.



6.



Ed. J. d.t

Lith. de L. Defferrez. Sablon 10. Gand.

ment ce nom sur aucun du grand nombre de ces vases que nous avons déterrés, tant l'humidité, en décomposant l'enduit qui les colore, a altéré le relief des caractères.

Dans le *Recueil* de M. De Bast, sont figurés deux spécimens de cette espèce de poterie; l'un à la pl. IV, fig. 19, l'autre à la pl. VII, fig. 9. Le premier a été trouvé à Beveren, près d'Audenarde, le second à Zevecote.

12° Un très-petit vase de terre brune, ayant seulement 0,045 millimètres en hauteur, sur 0,06 centimètres dans son plus fort diamètre. Au bord de la saillie que présente le ventre, règne un cordon de petites fossettes (voyez pl. V, fig. 1). Ce vase gisait à 0,33 centimètres au-dessous de la surface du sol. Le groupe funéraire dont il faisait partie, réunissait en outre, les débris de deux urnes-potiches et les morceaux d'une assiette en terre grise. — Nous avions déjà rencontré dans nos fouilles de petits vases semblables à celui-ci, mais tous étaient brisés. Cela n'étonnera guères, si nous faisons remarquer qu'ils sont de cette terre brune si tendre, que nous avons fait connaître ci-haut, n° 10.

Plusieurs antiquaires regardent ces très-petits vases, comme ayant servi à renfermer des onguents et des baumes odoriférants. Nous avons toujours soigneusement examiné ce que contenaient les différents spécimens que nous ont offerts les fouilles. Tantôt, il est vrai, nous n'y avons trouvé, comme dans celui décrit ici, rien que de la terre; mais d'autres fois, nous en avons retiré des parcelles d'os et un peu de cendres, circonstance qui prouverait que ces petits vases étaient aussi employés comme *cinéraires* (urnes).

13° Deux bracelets de la forme la plus simple, n'étant l'un et l'autre, comme celui n° 8, qu'un fil de laiton arrondi sur le contour du poignet, et légèrement orné aux deux extrémités, qui offrent un peu plus d'épaisseur. Ils sont d'une dimension plus forte que celui de la pl. IV, ainsi qu'on le voit par la comparaison du n° 3 de la pl. V, où nous

avons dessiné un de ces bracelets de grandeur naturelle.

14° Une paire de grandes fibules en bronze, qui paraissent avoir été saucées comme le sont certaines monnaies impériales romaines. Au n° 1 de la planche VI, est la figure d'une de ces fibules, en grandeur naturelle. Le n° 2 de la même planche en donne le profil en demi-grandeur.

Ces fibules et les bracelets ci-dessus, tous d'une parfaite conservation, furent trouvés sur le fond d'une assiette en terre brune, à côté de laquelle était une assiette rouge et jaune (n° 3; pl. III, fig. 6), et une potiche en terre grise avec cendres et ossements.

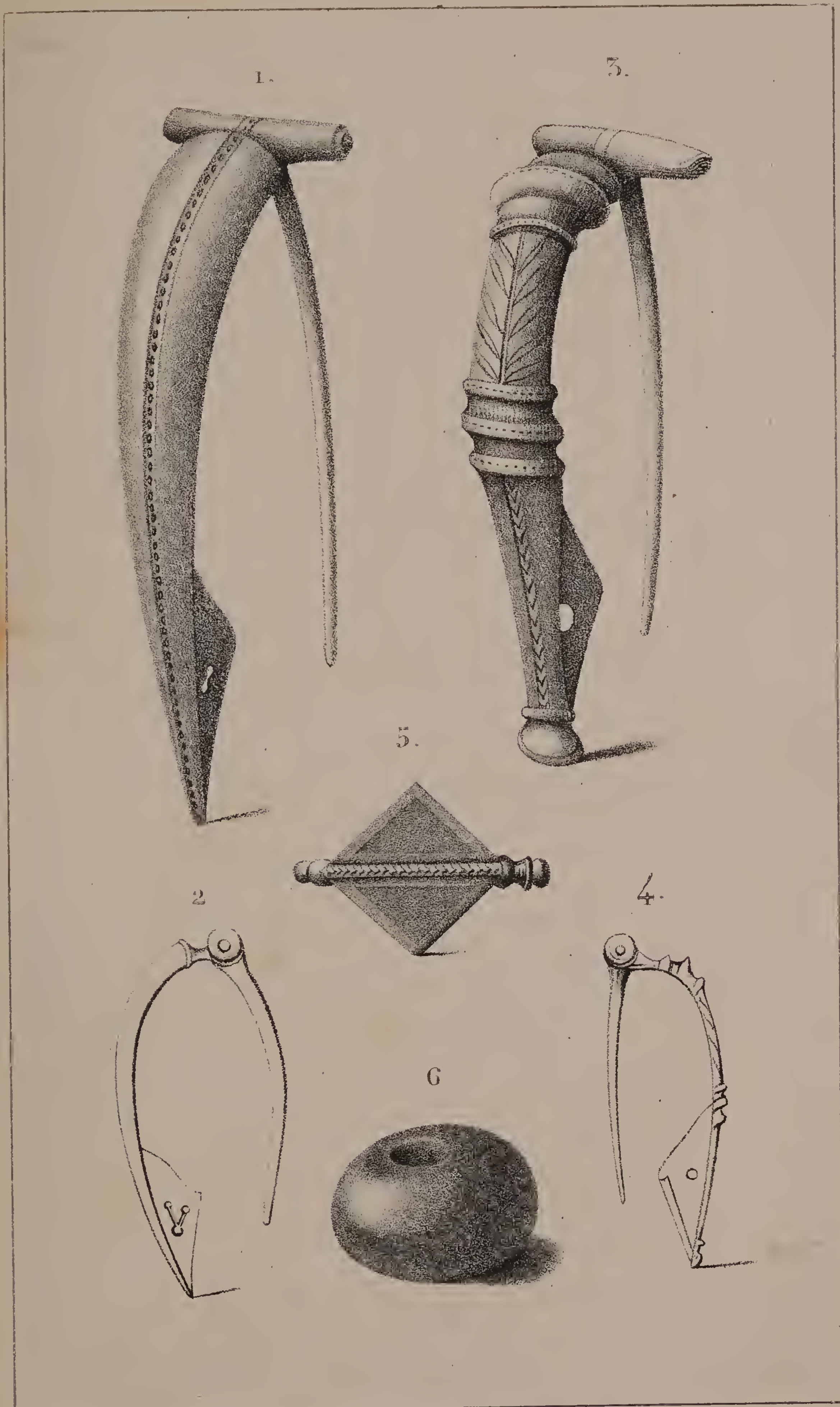
Parmi les débris d'un groupe de vases, consistant en une assiette et deux urnes-potiches en terre grise, éloigné seulement de 1^m,50 à l'est du groupe précédent, dont les trois vases étaient également brisés, on recueillit, dans la terre contenue entre les fragments de l'assiette :

15° Une paire de bracelets en bronze, de même forme et dimension que ceux du n° 13, mais d'une moins bonne conservation, et

16° Une paire de grandes fibules, saucées comme celles du n° 14, et tout aussi entières. Le n° 3 de la planche VI représente une de ces fibules : nous l'avons figurée à côté de celle n° 1, afin de faire ressortir leur différence de travail. Le trait n° 4 en retrace le profil mi-grandeur.

17° Un petit bracelet, de même grandeur que celui n° 8 (pl. IV, fig. 3). Il gisait parmi les débris des vases d'une sépulture, peu éloignée de celles qui nous ont procuré les bronzes ci-dessus énumérés. Une assiette en terre grise, une urne-potiche de couleur noirâtre, et un petit vase de terre brune dont nous n'avons pas bien reconnu la forme, composaient ce groupe sépulcral.

18° Une petite urne-potiche, en terre grise, de la plus belle conservation. Elle est haute de 0,096 millimètres, et donne 0,09 centimètres dans son plus grand diamètre. Sa



Ed. J d.t   Lith. de L. Defferrez. Sablon 10. Gand.

couverte (1), lisse, est d'un gris-perle superbe. Sa forme diffère quelque peu de celles précédemment esquissées; c'est pourquoi nous en offrons encore la figure sous le n° 2 de la pl. V. On pourra désormais rapporter aux diverses potiches que nous avons dessinées jusqu'ici, la forme de presque toutes celles que nous mentionnerons ultérieurement.

Dans cette petite potiche se trouvaient, outre quelques parcelles d'os calcinés et un peu de cendres :

19° Deux petits crochets de bronze, dont un est figuré de face et de profil pl. VII, n°s 1 et 2, et

20° Deux très-petites agrafes émaillées de vert, représentées par la mieux conservée sous le n° 5 de la pl. VI.

21° Une petite cruche, à une anse, en terre rouge-jaunâtre, haute de 0,20 centimètres, et ayant un diamètre de 0,114 millimètres, fut recueillie à côté de la petite urne. Voir pl. V, fig. 5 (Comparez, dans Janssen, pl. XII, fig. 8 de ses *Gedenkteekenen,* où se trouve un vase de même forme, provenant de *Born,* près de *Kalkar*).

Ce groupe de deux vases était entouré d'un cordon, formé de huit instruments de pierre, sept petites hâches ou coins et un marteau, tous le tranchant tourné vers le haut.

Nous réservons la description de ces hâches, ainsi que de celle qui fut trouvée le 5 août, pour l'article que nous intitulerons : *Instruments de pierre.*

22° Un objet en silex, figurant une façon de bouton ou de pommeau, avec un tout petit trou au milieu, gisait à proximité du groupe que nous venons de détailler. Nous avons cru devoir en donner un dessin, quoique, à la vérité, il nous paraisse être une formation capricieuse de la nature plutôt que le travail de l'homme (Voyez pl. V, fig. 6).

23° Deux fibules en bronze, d'un travail élégant, mais fort endommagées par l'oxide. Elles sont émaillées de vert.

(1) Vernis, enduit, qui couvre les vases de terre cuite.

Dans le dessin que nous offrons d'une de ces fibules, à la planche VII, fig. 3, nous n'avons pas accusé les altérations que présente le modèle : il nous a semblé tout aussi facile, en le retraçant, de le rétablir dans son état primitif. Janssen a rapporté de *Born* une fibule travaillée dans le même style que la nôtre (Voir ses *Gedenkteekenen*, pl. X, fig. 2).

Les fibules, que l'on trouve en si grand nombre parmi les sépultures et les restes d'habitations gallo-romaines, servaient à fermer les manteaux, à rapprocher ou à draper avec grâce des parties d'un vêtement. Les femmes, comme les hommes, en portaient. Les formes en étaient extrêmement variées : il y en avait en or, en argent, en fer, mais principalement en cuivre. Celles de ce métal, que nous avons représentées, annoncent certainement un grand progrès dans les arts.

24° Un petit anneau de bronze, représenté au n° 4 de la planche V. Nous avons déjà dit que cet anneau et la paire de fibules ci-dessus, provenaient d'une sépulture formée de deux petites urnes-potiches.

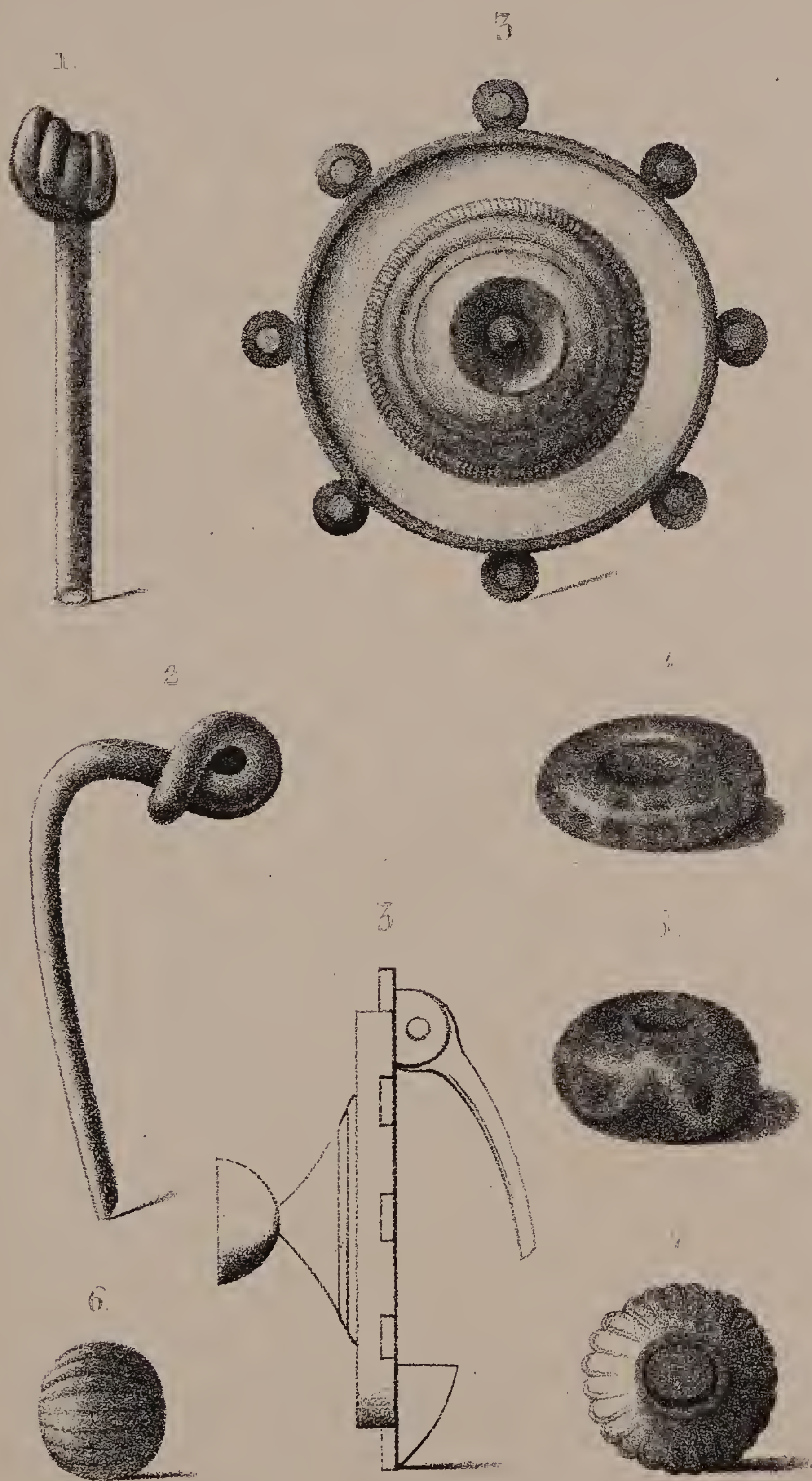
25° Neuf grains de collier, trois en verre bleu et six en terre cuite. Ces derniers, variant un peu de nuance et de volume, sont de même forme, couleur et matière, que celui que nous avons figuré sous le n° 1 de notre pl. II (1er article). Nous dessinerons encore ici le plus grand et le plus petit des six (pl. VII, fig. 6 et 7).

Quant aux grains de verre, ils rappellent exactement la forme du n° 5 de la planche IV, sauf qu'ils sont plus forts de volume, et que deux sont ornés de filets d'émail blanc. Voyez à la pl. VI, fig. 6, et à la pl. VII, fig. 4 et 5.

Ici se terminent nos indications sur les fouilles opérées au *Bois de St-Pierre*, sur le champ aujourd'hui exploité par Louis Delépeleire, d'*Ellezelles*. Nous consacrerons un nouvel article à l'importante trouvaille du mois de novembre 1839.

Renaix, le 10 décembre 1844.

Pl. VII.



Ed. J. d^t

Lith. de L. Defferrez. Sablon 10. Gand.

TROISIÈME ARTICLE.

Sépultures Gallo-Romaines.

Par une belle journée du printemps de l'année 1839, nous nous étions rendu au *Bois de Saint-Pierre*. La première chose qui nous frappa en l'abordant, fut la disparition d'une partie de ce bois, grande de huit bonniers, à droite et au sud-est du chemin vicinal de *Renaix* à *Escornaix*. Cette portion de bois avait été convertie en une plaine arable, dans le courant de l'hiver qui venait de s'écouler, et déjà des travaux de culture, tels que labours et hersages, y avaient été effectués de manière, qu'on pouvait croire que le sol était prêt à être ensemencé. Dans l'espoir que ce terrain, ainsi fraichement et profondément retourné, aurait pu nous fournir quelque observation utile à nos recherches, nous nous mîmes en devoir de le parcourir dans toute son étendue. A peine nous étions-nous éloigné de 60 mètres du chemin communal, dans une direction perpendiculaire à son axe, que nous nous trouvâmes au milieu d'une grande quantité de fragments de vases, la plupart de très-forte dimension et rappelant une variété infinie de formes. Nous

prîmes une inspection minutieuse du lieu de gisement, et nous consignâmes avec soin les indications que nous offrait la nature des débris. Nous dirigeant ensuite sur le ruisseau la *Steenbeke,* qui bordait au sud-est le nouveau *défriché*, nous pûmes bientôt renouveler nos observations au sujet d'un fait analogue. A une faible distance du ravin qui encaisse la *Steenbeke,* une quantité non moins considérable de débris de poteries couvrait une étendue de terrain de plus de quatre verges. La fabrication des vases, leur dimension, qui nous faisait supposer qu'ils avaient servi à des usages domestiques; la présence, parmi leurs restes, de portions de petites meules et de tuiles à rebords et de faîtières, nous forcèrent à reconnaître, dans l'un et l'autre gisements, l'emplacement de deux habitations gallo-romaines (1).

Tels sont les faits, sans doute importants, qu'une course rapide à travers le nouveau *défriché* nous avait permis de signaler. En songeant aux bons résultats qu'il eut été possible d'obtenir (2), si l'on avait surveillé activement le défrichement de cette partie du *Bois de St-Pierre,* nous eûmes un grand regret de ne pas avoir été informé de l'époque des travaux; et, nous l'avouerons, ce regret fut d'autant plus vif, que nous avions en cela à nous reprocher notre négligence. Nous nous promîmes bien de ne

(1) Certainement qu'une fouille nous apprendrait quelque chose de plus positif: malgré notre bonne intention de la faire exécuter, nous nous en sommes vu empêché jusqu'à ce jour par différentes circonstances. Nous comptons cependant pouvoir y consacrer nos premiers loisirs.

(2) En examinant avec attention un certain nombre de fragments de vases, nous pûmes nous convaincre que la cassure en était récente; ce qui nous portait à conjecturer qu'ils provenaient de vases, encore entiers, que l'ouvrier-dérodeur avait détruits. Plusieurs portions d'un même vase, que nous parvinmes à raccorder, ne nous laissèrent plus le moindre doute à cet égard. Des morceaux de tuiles attestaient également les ravages de la pioche. Comme d'habitude, rien ici ne fut épargné.

plus laisser échapper une occasion si favorable à nos investigations. Ce fut à partir de ce jour, que nous prîmes la résolution de suivre avec assiduité tous les travaux qui s'exécuteraient dorénavant au *Bois de Saint-Pierre,* tant pour l'exploitation des parties encore boisées, que pour la mise en culture des *défrichés*. D'un autre côté, nous engageâmes les ouvriers, habituellement employés aux dérodements, à nous adresser indistinctement tout ce qu'ils déterreraient, à nous fournir des renseignements sur les trouvailles dont ils auraient connaissance, leur promettant de tenir compte des communications qu'ils nous feraient d'une manière à entretenir leur zèle.

On a déjà pu apprécier le résultat de ces mesures, lequel dépassa vraiment nos espérances. Mais le succès le plus marquant qui les signala, fut certainement la trouvaille dont nous allons rendre compte, et dont on connait déjà quelques détails (1).

Ainsi, nous étions exactement instruit de tous les travaux qui s'exécutaient au *Bois de St-Pierre*. De temps à autre, lorsque nous le jugions nécessaire, nous y faisions une excursion. Depuis le commencement de novembre 1839, on était en train d'y essoucher une partie de sept bonniers, longeant au nord le *défriché* de la précédente année, et contingue, comme celui-là, au chemin de *Renaix* à *Escornaix*. Le défrichement était partagé par bandes ou lisières, de vingt-cinq verges de longueur, sur deux de largeur : dans chacune de ces bandes travaillait un essoucheur.

Le 13 de novembre, nous visitions les travaux pour la seconde fois. Passant d'un ouvrier à l'autre, nous arrivâmes près du nommé Antoine Besart, du hameau la *Cocambre,* sur le territoire d'*Ellezelles*. Nous jetions un coup d'œil sur les terres qu'il avait remuées, lorsque nous aperçumes, épars

(1) Voir le *Messager des Sciences historiques,* année 1840, pag. 272.

à ses pieds, plusieurs têts de poterie rouge sigillée. Nous lui demandâmes d'où provenaient ces débris? Pour toute réponse, il alla fouiller sous un tas de souches, et nous rapporta une belle petite jatte de cette même terre vernissée (Voir ci-dessous n° 1). Nous montrant ensuite la place où il l'avait déterrée, il nous dit que plusieurs autres vases se trouvaient là réunis, mais que celui que nous tenions était le seul que, par un hasard unique, sa pioche avait ramené dans son entier. Nous recueillîmes les débris dispersés sur le sol; ils appartenaient : à une seconde petite jatte, à un petit vase de cette espèce que les antiquaires appellent coquetiers et salières, et à une petite cruche en terre rouge non vernissée. Voulant nous assurer si d'autres objets encore n'étaient pas enfouis à l'endroit que l'on venait de nous désigner, nous fîmes immédiatement procéder à une fouille. En quelques secondes, nous mîmes à découvert une grande portion d'un vase d'une dimension peu ordinaire, couchée horizontalement, à un pied environ de profondeur. Nous prenions d'abord ce fragment pour une urne, semblable à celles antérieurement déterrées dans un *tumulus*, au sommet du *Muziekberg;* car sa couleur, sa fabrication grossière et sa cuite nous semblaient avoir beaucoup de rapports avec celles de ces urnes : mais en le soulevant, au lieu des autres portions du même vase que nous y supposions juxtaposées, nous aperçûmes quatre pierres plates et brutes, d'un grès sablonneux fort tendre, comme on en voit des couches très-étendues, près du hameau *T'en Broecke,* à la lisière du *Bois de St-Pierre*. Ces pierres, placées de champ, formaient une petite loge carrée. Nous nous mîmes aussitôt en devoir d'en ôter la terre qui la comblait, et qui s'y était probablement introduite par l'infiltration des eaux pluviales. Bientôt nous apparut une petite urne en terre noire, d'une conservation parfaite, que nous trouvâmes remplie, moitié de terre, moitié de cendres (ci-dessous n° 2). Elle était posée

sur sa base, au centre de la loge, construite sans doute dans le but de la protéger contre un éboulement. Le fragment de vase que nous avions découvert en premier lieu, et que nous prenions pour une grande urne cinéraire, n'était autre chose que la couverture de la loge (1). Lorsque nous eûmes déblayé celle-ci, et sondé la place qu'elle occupait, nous fîmes fouiller le terrain environnant. A l'est, et joignant presque immédiatement un côté de la loge, gisaient, enveloppées de nombreuses racines, une petite cruche en terre rouge, deux petites jattes de terre sigillée (ci-dessous n° 1), et une assiette de couleur brunâtre. Quelles que fussent nos précautions pour dégager ces vases, nous ne pûmes réussir à les retirer en entier : toutefois, nous remarquâmes que deux d'entre eux, l'assiette et la petite cruche, se trouvaient brisés en place.

Pendant que nous étions occupé à exhumer ces restes de vases, la brune était survenue. Comme il ne nous souriait guères de passer une nuit dans les bois, ou sous le toit enfumé de quelque bûcheron, nous primes sur-le-champ le chemin du logis, remettant au lendemain la continuation de notre œuvre d'exploration.

Le 14 novembre au matin, nous arrivions sur le défrichement en même temps que les dérodeurs. Besart se mit aussitôt en besogne. Nous lui ordonnâmes de poursuivre l'essouchement de sa portion de bois sur toute sa largeur, lui enjoignant cependant de creuser le sol à deux pieds au moins de profondeur. Il avait avancé son travail d'un mètre, à l'est du groupe précédemment découvert, lorsque sa bêche rencontra une petite urne en terre brune, à parois très-

(1) Depuis l'époque de ces fouilles, nous avons vu dans De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales,* IIe partie, page 274, que l'on trouve quelquefois des urnes cinéraires, recouvertes, et même entièrement entourées de tessons d'amphores. Le fragment qui servait de couverture à la petite loge, provenait certainement d'un vase semblable.

minces. Nous trouvâmes groupés à côté de ce vase : une urne plus grande (n° 3), une petite cruche, une assiette en terre grise, un petit vase à surface raboteuse (n° 4), deux autres petits vases de terre grise (n°s 5 et 6), et une jatte en terre sigillée. Ceux de ces vases qui n'étaient pas brisés, furent plus ou moins endommagés dans la fouille. A peu de distance de ce groupe, environ 1^{m},50 nord-est, nous en abordâmes un autre, composé : de deux petites urnes en terre grise, d'une tasse ou soucoupe de même couleur, et d'une petite jatte de terre rouge vernissée. Les urnes et la tasse étaient brisées : la jatte fut mutilée.

Nous ne continuerons pas à transcrire ici les détails consignés dans une espèce de procès-verbal, dressé au moment de la découverte; ils nous semblent d'un intérêt trop minime pour leur accorder une place dans cette notice : du reste, ils ne seraient que la répétition de circonstances analogues à celles rapportées dans notre précédent article. Nous avons cru qu'il suffirait de faire ressortir certaines particularités notables, en décrivant les vases et autres objets que nous avons rapportés des fouilles. Résumant donc les travaux d'exploration, nous dirons tout d'abord, qu'ils ont mis au jour *deux cent quatre-vingt-trois* vases funéraires, dont quatre-vingt-douze entiers ou presqu'entiers figurent dans notre collection.

Ces vases ont été retirés de *soixante-quatre* sépultures distinctes. Si à ce nombre, on ajoute trois tombeaux en grosses pierres brutes ferrugineuses (1) qui ne renfermaient que des cendres, on trouvera que *soixante-sept* inhumations ont été faites en ce lieu. Mais évidemment, ce chiffre n'en révèle pas le nombre primitif, plusieurs sépultures ayant dû être anéanties, par les bouleversements qu'a nécessairement subis le sol auquel on les avait confiées.

(1) Grès ferrifère, que l'on trouve abondamment au sommet du *Muziekberg*, dans le voisinage.

Soit hasard, soit calcul, le terrain occupé par ces tombeaux offrait exactement la figure d'un triangle rectangle; et, chose étonnante, l'un des côtés de l'angle droit, celui tourné à l'est, était borné vers le milieu par une énorme pierre ferrugineuse (1), plantée verticalement, et parfaitement alignée avec deux tombeaux, aussi en grosses pierres brutes, qui furent trouvés de part et d'autre dans les angles formés par ce côté. Il est certain qu'au-delà de cette ligne, nous ne rencontrâmes plus le moindre vestige d'une sépulture, sinon à des distances très-éloignées.

Quant à l'espace que le triangle embrassait, il était d'environ dix verges (mesure locale), et se développait transversalement sur trois portions du défrichement, celles que dérodaient Antoine Besart, déjà nommé, Liévin Dubus, dit *Vinie,* du hameau *Berg t'en Houte,* dépendant de la commune d'*Escornaix,* et Charles-Louis Van de Wattyne, de la *Cocambre*. La première de ces parties, où reposait le côté du triangle faisant face au nord, fournit vingt-et-un tombeaux; la seconde trente-sept, et la troisième, qui recevait l'un des angles aigus du triangle, neuf seulement.

La position transversale du triangle sur les bandes du défrichement, et la circonstance qu'il se présentait aux travailleurs par son hypothénuse, furent cause que les fouilles nous occupèrent pendant près de huit jours entiers, car elles ne cessèrent d'être productives que le vendredi 22 novembre. Les essoucheurs, avançant sur une même ligne, n'atteignaient le lieu de dépôt que l'un après l'autre, et de telle façon, que les exhumations ne commençaient sur une portion, que lorsqu'elles étaient sur le point de finir sur

(1) Cette pierre était un des plus forts blocs du terrain qui les fournit : elle avait $1^m,28$ de longueur et 0,86 centimètres de largeur. Elle était enterrée de manière à ce que son sommet venait à fleur du sol. Ce fut en la dégageant, que nous trouvâmes, sous le gazon, la médaille d'Antonin le Pieux dont nous parlerons ci-après.

celle qui la précédait. Ainsi, Besart, qui avait abordé le triangle à son angle aigu occidental, le 13 novembre, l'avait déjà dépassé le 16. Le lundi 18, Dubus fit ses premières découvertes; elles prirent fin le 21. Quant à Van de Wattyne, il ne toucha le terrain des sépultures que le 20, et il termina les fouilles le 22, par la découverte d'un tombeau en grosses pierres ferrugineuses, placé à l'angle aigu méridional du triangle (Voir ci-dessous n° 8).

Parmi les soixante-sept sépultures que nous avons explorées dans ces fouilles, il s'en trouvait, ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut, soixante-quatre formées de vases. Ces sépultures se constituaient de groupes, nous pouvons dire, presque généralement composés : d'un plat, assiette, écuelle ou soucoupe; d'une, de deux, de trois et quelquefois de quatre urnes (1); assez souvent d'une petite cruche en terre blanche, rouge ou jaunâtre, et plus rarement d'un petit vase, appelé par les antiquaires vase à onguent et lacrymatoire. Ici, comme au *Maerkelenhout,* comme sur le *champ de Delépeleire,* les sépultures consistant en un seul ou deux vases étaient rares.

Nous avons exposé, dans notre premier article, comment les vases funéraires se trouvaient groupés dans la terre : on peut y voir que leur disposition n'était pas la même pour chaque tombeau. Nous avons encore à faire remarquer ici, que cinq des groupes étaient recouverts d'une pierre plate, et deux autres entièrement entourés de grosses pierres. Un groupe, comme on l'a vu plus haut, offrait cette circonstance, que l'urne seule était entourée de pierres.

Il est à supposer que les groupes de vases, qu'une pierre plate recouvrait, avaient dû être établis dans un vide; car le sol, sur lequel reposait immédiatement la *pierre-*

(1) Nous désignons ainsi, sans distinction de forme, les vases qui renfermaient des cendres ; mais presque généralement c'étaient ici de petites potiches.

couverture, était beaucoup moins compacte qu'aux alentours, indice qui nous annonçait infailliblement la présence de vases. On se figure aisément que la terre, en s'insinuant à la longue par l'infiltration des eaux pluviales, avait dû finir par combler entièrement ces espèces de loges.

Les trois sépultures en grosses pierres ferrugineuses, qui ne renfermaient que des cendres, rappelaient exactement la structure des loges du *Maerkelenhout* (Voir notre premier article). De même que celles-ci, elles étaient formées de quatre pierres plates, d'un assez fort volume, posées en carré autour d'une cinquième pierre, qui servait de fond. Deux de ces sépultures ne se trouvaient qu'à $1^{m},50$ de distance l'une de l'autre.

De ce que ces tombeaux étaient également privés de couverture, nous inférons, qu'après avoir déposé dans la loge les cendres et ossements recueillis sur l'*ustrine,* après la combustion du cadavre, on la comblait de terre, qu'ensuite on recouvrait le tout de gazons. Il est à remarquer, en effet, que toutes les sépultures de cette espèce ne portaient à leur sommet que quelques centimètres de terre. Nous renouvellerons ici l'observation que nous avons déjà faite au sujet de ces tombeaux, savoir : qu'ils appartiennent à des personnes d'une condition infime, c'est-à-dire, trop pauvres, pour que leurs parents ou amis pussent consacrer à leurs cendres une simple urne de terre.

Le terrain qui recélait les sépultures n'annonçait leur présence par aucun signe extérieur; il était inégal, raboteux, défoncé en plusieurs endroits, tel enfin, que peut et doit être le sol d'un bois exploité depuis un grand nombre d'années, et surtout d'un bois dont on vient de déraciner tous les arbres. De là résultait probablement, que certains groupes de vases venaient, en quelque sorte, effleurer le niveau du sol, tandis que d'autres étaient enfoncés à plus de deux pieds sous sa surface. Toutefois, la découverte de

la majeure partie des sépultures nous a permis d'apprécier, que la couche de terre, dont étaient primitivement recouverts les groupes cinéraires, ne dépassait guère 0,30 centimètres en épaisseur.

Toutes les sépultures étaient placées de manière à ne laisser entre elles qu'un intervalle de quelques pieds, *un à deux mètres; quelquefois plus, rarement moins*. Lorsqu'une distance plus qu'ordinaire séparait quelques groupes, nous en trouvions aussitôt la cause dans le déracinement de quelque arbre. En effet, en creusant à la place que cet arbre avait occupé, nous ramenions chaque fois des morceaux de vases, restes de sépultures que les bûcherons avaient détruites. Cet espacement plus ou moins régulier des sépultures nous porte à croire, que quelque signe extérieur devait anciennement indiquer l'emplacement de chacune d'elles; sans cela, eut-il été possible de creuser le sol, pour y établir de nouvelles sépultures, sans se méprendre sur la distance, et sans détruire quelquefois les dépôts funéraires déjà confiés à la terre, ce qui certainement eut été un sacrilége, selon la croyance des anciens. On conviendra avec nous, qu'il serait difficile d'admettre le contraire. Ces signes indicateurs étaient sans doute d'une substance corruptible, dont le temps n'a pas transmis jusqu'à nous les vestiges.

Il nous reste à préciser la position du terrain qu'occupaient les sépultures. Il est à 68 mètres sud-ouest du premier des deux gisements signalés en tête de notre article, et à 80 mètres sud-est du chemin de *Renaix* à *Escornaix*, Entre ce chemin et le lieu de dépôt, on remarque un de ces bassins ou puits circulaires, que nous supposons creusés à main d'homme et dont nous nous entretiendrons un jour. Mais une circonstance notable, et sur laquelle nous croyons devoir appeler l'attention, parce qu'elle ne nous semble pas fortuite, c'est que ce petit cimetière se trouve, à très-peu de chose près, sur la même ligne que celui du *Maerkelen-*

hout et *le champ de Delépeleire,* et à une distance presque égale de chacun de ces deux points, distance que nous évaluons approximativement à 1300 mètres. La ligne qui traverserait les trois cimetières, passerait du sud-est au nord-ouest.

On ne doit pas croire qu'il ne se trouvait de sépultures que dans le lieu consacré dont nous venons de déterminer la position; quelques tombeaux furent rencontrés isolément sur d'autres points du défrichement très-éloignés les uns des autres. Nous parlerons de ces sépultures isolées en temps et lieu, ainsi que de quelques objets d'antiquité, tels que poignards, hâches, tessons d'amphores et d'autres vases, portions de meules, etc., que le défrichement de 1839-40 nous a fait également connaître.

Cependant, il est une particularité remarquable, qui trouve naturellement ici sa place, après tout ce que nous venons de rapporter : nous voulons parler de la découverte de l'*ustrinum* de notre petit cimetière. Vis-à-vis de l'angle rectangle du terrain occupé par les sépultures, à une distance de cinq ou six mètres seulement, dans la direction du nord-est, Antoine Besart et celui qui dérodait à sa gauche, Liévin Van de Wattyne, du hameau *Berg t'en Houte,* rencontrèrent et retournèrent un espace circulaire, entièrement composé d'une couche très-épaisse de charbons et de cendres. Cet endroit nous apparaissait d'abord comme étant une de ces aires, si communes au *Bois de Saint-Pierre,* où l'on avait anciennement préparé du charbon de bois; mais un examen attentif nous y fit apercevoir des portions considérables d'os calcinés, et des morceaux de vases semblables à ceux que nous avions découverts. Une fouille, que nous fîmes immédiatement pratiquer sur tout l'espace circonscrit par les charbons et les cendres, mit au jour une grande quantité de ces mêmes têts de vases et portions d'ossements, plusieurs morceaux de fer entièrement consommés par la

rouille, et quelques pierres ferrugineuses. Ces divers indices, joints au voisinage du cimetière, ne nous permirent pas de douter que le lieu que nous venions d'explorer, ne fut l'*ustrinum* de ce cimetière, c'est-à-dire, la place où l'on brûlait les corps. L'espace qu'elle occupait, pouvait avoir de 15 à 18 mètres de circonférence; il se révélait à la vue par une teinte noirâtre, et par son élévation quelque peu sensible au-dessus du niveau du sol environnant. La tranchée nous a fourni les indications suivantes : sur le fond, une couche de terre rougie ou cuite par l'action du feu; au-dessus, un lit de charbons et de cendres de 0,40 à 0,60 centimètres d'épaisseur. Avant le dérodement ce lit était recouvert de 0,10 à 0,15 centimètres de terre.

Cinq médailles impériales romaines ont été recueillies dans le cours de ces fouilles; quatre gisaient presque à la surface du sol, une seule fut trouvée au fond d'un petit vase, avec des parcelles d'os et des cendres (ci-après n° 8). Toutes sont de grand ou de moyen module, mais le métal en est tellement oxidé par le temps, qu'on ne peut bien déterminer les types et les légendes que des deux seules médailles de grand bronze, dont l'une porte l'effigie de l'empereur Antonin le Pieux, l'autre celle de Faustine Jeune (138 à 175 de J. C.). Trois autres médailles, de moyen bronze, furent encore ramassées sur l'emplacement des sépultures, après les premiers hersages et labours; mais l'action du temps en a également détérioré les types au point de les rendre indéchiffrables.

Nous avons dit plus haut que nous avions rapporté des fouilles quatre-vingt-douze vases, soit environ le tiers du nombre total rencontré au lieu de dépôt : toutefois, on ne doit pas s'imaginer que tous ces vases étaient entiers, un tel résultat, en présence des difficultés qu'offrent les fouilles, en raison des causes de destruction que nous avons fait con-

naître ailleurs, serait inoui (1). Disons-le, si aujourd'hui nous avons la satisfaction d'offrir la forme des vases consacrés aux inhumations, dans ces localités, nous le devons surtout à la pensée que nous avons eue de reconstruire une grande partie de ces vases. On saura donc, que lorsqu'un vase d'une forme nouvelle se présentait à nos recherches, et que nous le trouvions brisé, nous en réunissions avec précaution tous les morceaux, et les déposions soigneusement dans des cornets de papier dont nous étions munis à cette fin; nous n'ignorions pas qu'un travail, patient à la vérité, mais bien simple, nous le rendrait dans un état qui, tout au moins, nous permettrait d'en prendre exactement la figure. Il semblera peut-être à certaines personnes que c'est s'exagérer l'importance de ces restes d'antiquité, que de pousser l'attention jusqu'à les faire renaître de leurs débris; pour nous, nous pensons qu'il faut porter dans les explorations archéologiques une exactitude en quelque sorte microscopique, convaincu que nous sommes, que les plus petites choses peuvent avoir de l'intérêt et amener de sérieux résultats. Dans la matière, dans la forme, dans la dimension, dans l'ornementation d'un vase, dans l'inscription qui s'y trouve, dans certaines marques, il y a souvent une époque, une date, une origine, des notions sur l'art ou le culte, sur les rapports de peuplade

(1) Nous avons cru reconnaître dans ces fouilles de novembre, que la principale cause de destruction des vases funéraires devait être attribuée à l'action des racines des arbres et plantes sur ces vases. Le brisement d'un très-grand nombre avait évidemment été occasionné par elles. Ces racines embrassent les vases, s'insinuent dans leur cavité, pénètrent même leur substance, les serrent et finissent, en se dilatant, par les faire éclater.

Cette action lente et destructive des racines remet en mémoire cette pensée sublime de Juvenal, parlant de la fausse gloire :

. . . . . saxis cinerum custodibus; *ad quæ*
Discutienda valent sterilis mala robora ficûs;
Quandòquidem data sunt ipsis quoque fata sepulcris.
Sat. X.

à peuplade, de nation à nation. Veut-on une idée des considérations importantes que fait naître l'étude fidèle des détails, qu'on lise, dans l'opuscule de Mr P. Cuypers, *Berigt omtrent oude grafheuvels* (1), les réflexions suivantes, qui lui ont été suggérées par l'observation attentive (2) de certaines petites figures ou marques, sur un grand nombre de vases qu'il a détérrés, et sur plusieurs urnes qu'il a vues au Musée d'antiquités de Leyden, lesquels provenaient de la Silésie et de différentes localités de la Hollande : « *Moeten wy*, dit-il, *deze teekens beschouwen als merken tot eenen zelfden volksstam behoorende, even als de bepaalde, in de huid ingeprikte versiersels bij de oorspronkelijke inwoners van de binnenlanden van America? Maar van waar dan de overeenkomst van die merken, niettegestaande de urnen, waarop zij voorkomen, op vrij verwijderde plaatsen gevonden werden? Waren het merken, waarmede de potten tot een bepaald doel werden bestemd, of die voor bijzondere personen ten gebruike dienden? Hangen zij zamen met de godsdienstige plegtigheden der Germanen? of hebben zij meer bepaald betrekking op de begrafenisplegtigheden?* » On conviendra avec nous, que des matériaux qui peuvent jeter du jour sur des questions d'un si haut intérêt, ne doivent pas être dédaignés, quelle que soit la forme peu caractérisée sous laquelle ils se présentent.

Ces mêmes marques ou figures, dont M. Cuypers a le premier signalé l'existence, avaient également provoqué

(1) Page 14. Cet opuscule, que nous avons déjà cité, n'est pas dans le commerce. Il sort des presses de Mr Is. An. Nyhoff, à Arnhem, 1843.

(2) M. Cuypers avait déjà une première fois consigné ses remarques, dans une petite notice ayant pour titre : *Germaansche begraafplaats te Baarle-Nassau* (p. 6). Cette notice avait été publiée dans le *Geschiedkundig Mengelwerk over Noord-Braband* du Dr C. R. Herman, IIe partie, p. 346-352. M. Cuypers donne le dessin de quelques-unes des figures qu'il a observées, au no 39 de la planche III de son *Berigt*.

notre attention durant les fouilles de novembre : depuis, nous les avons retrouvées sur presque tous les vases des découvertes postérieures. M. Cuypers pense qu'elles ont été tracées avec intention, à l'aide de l'ongle, dans la pâte encore molle. C'est, en effet, l'opinion que fait naître au premier abord l'examen de ces figures; car toutes, en général, semblent composées d'empreintes d'ongles groupées en tous sens. Mais, comme ces figures n'offrent pas de forme déterminée, on admet difficilement qu'elles soient le travail de l'homme, ou tout au moins, qu'elles ne soient pas dues au hasard, et on cherche ailleurs ce qui a pu leur donner naissance. Ne serait-il pas possible que la pression des racines sur la surface des vases, ramollie par un long séjour dans la terre, ait pu les produire? Ne pourrait-on pas encore y voir le travail d'insectes ou de vermisseaux d'une même espèce? Il est à remarquer que parmi les vases que nous possédons, se trouvent des plats et des assiettes presque entièrement recouverts de ces figures; nous ajouterons même, que nous les avons observées sur des portions de grands vases qui n'étaient pas des vases funéraires, et de plus, sur des tessons dont les surfaces étaient totalement enlevées ou profondément décomposées, ce qui n'autorise guères de supposer, qu'elles y auraient été tracées au moment de la fabrication des vases auxquels ces tessons avaient appartenu. Du reste, ces figures nous semblent incompatibles avec l'art qui se révèle dans la forme et la confection des poteries. Les potiers qui les fabriquaient auraient, sans aucun doute, pu exprimer une pensée d'une façon moins problématique. Quoiqu'il en soit, nous recommandons à l'observation ces marques qu'offrent les poteries; elle seule pourra nous fixer sur leur véritable valeur. C'est pourquoi nous avons cru devoir reproduire quelques-unes des figures les mieux arrêtées, qui se trouvent sur les vases de notre collection. Voir planche XI, sous le numéro 6.

Passons à la description détaillée des objets que les fouilles nous ont procurés. Ce sont :

1° Une petite écuelle ou jatte en terre rouge vernissée. Elle est de la plus belle conservation; cependant, Antoine Besard, qui l'a déterrée, a, en la nettoyant, entièrement enlevé le nom du potier qui y était estampillé sur le fond. Elle a 0,04 centimètres de hauteur, sur 0,104 millimètres de diamètre à l'ouverture. Au centre du petit creux formé par la périphérie du pied, on remarque une croix, qui y a été gravée au moyen d'une pointe (Voyez à la pl. XII, sous la lettre *a*). Nous donnons le dessin de ce vase à la pl. VIII, fig. 1, quoique sa forme se rattache à celle du vase n° 2 de la pl. I. Ce qui nous a engagé à le reproduire, c'est que les vases de cette espèce, assez communs, présentent tous des différences dans leurs dimensions, et par conséquent, des modifications de forme, et que ces modifications peuvent toutes être rapportées à l'un ou à l'autre des deux spécimens esquissés.

Parmi le grand nombre de vases de cette espèce rencontrés dans les fouilles, nous en avons obtenu cinq autres parfaitement dans leur entier. Ce sont : une petite jatte de 0,047 millimètres de hauteur, sur 0,099 de diamètre à l'ouverture; une autre de 0,051 sur 0,089; une troisième de 0,053 sur 0,112; une quatrième de 0,071 sur 0,145, et une cinquième de 0,078 sur 0,143.

Sur le second de ces vases, le vernis est aussi frais, aussi éclatant, que s'il venait de sortir de la fabrique. Dans le creux du pied se trouve la figure *b* de la pl. XII, tracée avec une pointe. Par une exception assez rare, le fond de ce vase ne porte point la marque du potier. Sur le premier et le cinquième, le vernis a entièrement disparu, et naturellement a disparu avec lui la marque de la fabrique. Mais sur le fond des troisième et quatrième vases, qui sont d'une assez belle conservation, on lit très-distinctement sur l'un l'inscription : SACRILLI, et sur l'autre : MERCM.

Sacrilli est le génitif de *Sacrillus* ou *Sacrillius* (*li* pour *lii*). Ce génitif dépend du mot *manu* ou *officina,* dont les initiales accompagnent très-souvent l'inscription, et conséquemment, il signifie que le vase est de la main, de l'officine ou fabrique de *Sacrillus* ou *Sacrillius*. On a trouvé à Bavay des poteries portant la marque *Sacrilius* (1); il se pourrait que ce potier fût le même que notre *Sacrillus* ou *Sacrillius,* dont les produits fournissaient ces contrées.

Mercm serait-il ici pour *Merci* ou *Mercae m.* (*manu*), et indiquerait-il *de la main de Mercus* ou *Merca?* Les fouilles du Châtelet (entre Saint-Dizier et Joinville (France) ont produit des vases avec le nom de *Merca* (2).

Les jattes ou écuelles de l'espèce qui nous occupe, servaient parfois d'*urnes cinéraires;* c'est ce que nous avons vu par celle décrite au n° 2 de notre 1er article, et ce que nous a prouvé la découverte des deux plus grandes des jattes ci-dessus mentionnées (Voir ci-dessous n° 29).

2° Une belle urne-potiche, de même fabrication que celle du n° 1 de notre second article (pl. III, fig. 1) : elle est haute de 0,094 millimètres, et en donne 0,115 dans son plus fort diamètre. Cette petite urne, comme nous l'avons déjà rapporté, était remplie d'os et de cendres jusqu'à la moitié de sa hauteur. — Indépendamment de ce spécimen, les fouilles nous procurèrent trois autres urnes de la même espèce : toutes trois sont mutilées; cependant, nous croyons que l'une d'elles, à laquelle il manque un bon quart, a été déposée en terre dans le même état où nous l'avons retrouvée, car nos recherches pour ramener la pièce manquante ont été infructueuses. Cette urne, de 0,119 millimètres sur 0,145, constituait à elle seule une sépulture. Doit-on y voir le tombeau d'un défunt pauvre? cela paraît assez probable.

(1) Voir De Bast, *Antiquités*, 2e supplément, p. 54.
(2) Voir les bulletins de ces fouilles, par M. Grignon, 1772 et 1774.

Nous avons remarqué sur toutes les potiches de cette espèce de terre, deux petites fossettes jumelles, se trouvant précisément sous le col, au bord du renflement. Un seul spécimen en est privé : c'est celui du n° 1 de la pl. III, susrappelé. Cette marque avait certainement une désignation, mais nous devons laisser à d'autres le soin de l'expliquer. Elle semble avoir été formée, en imprimant deux fois l'extrémité du doigt dans la pâte du vase, après qu'il était façonné sur le tour; chaque fossette a parfaitement conservé l'empreinte de l'ongle (Voyez pour cette marque le n° 2 de la pl. VIII).

Nous devons rapporter à cette variété de poteries une petite potiche qui en offre tous les caractères, sauf qu'elle est d'un ciment graveleux blanc, tandis que toutes les autres sont, comme on sait, d'un ciment graveleux noir. Elle a 0,108 millimètres de hauteur, sur 0,142 de largeur à son plus fort renflement.

Quoique à parois relativement minces, la poterie que nous décrivons, est du nombre de celles qui ont le mieux résisté à l'action destructive du temps; la cassure en est celluleuse, mais la pâte présente néanmoins une très-grande solidité.

3° Une urne de forme très-gracieuse, en terre grise d'une pâte fine : sa hauteur est de 0,140 millimètres; son diamètre, à son ouverture, de $0^m,93$, à sa plus forte saillie, de $0^m,144$. Sur le fond furent trouvés des cendres et des ossements. De Bast, dans ses *Antiquités*, a représenté un vase peu différent du nôtre, qu'il dit avoir été déterré dans les tourbières de Bredene (Flandre occidentale). Voyez pl. IX, fig. 8, et p. 300. Nous n'avons rencontré qu'un seul spécimen de cette forme; comme il fut entièrement détruit dans la fouille, nous avons dû le rétablir pour en prendre les dimensions et la figure. Nous offrons celle-ci à la pl. VIII, fig. 3.

4° Un très-petit vase, d'une terre blanche très-fine; il est couvert, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'un enduit

pourpre. Avant d'y appliquer cette couleur, on avait semé extérieurement, dans la pâte, une infinité de petits grains d'une substance crétacée semblable à celle dont il est fabriqué, ce qui le rend très-rude au toucher. Il a en hauteur 0,075 millimètres, et donne un diamètre de 0^m,059 à l'ouverture, et de 0^m,075 à la saillie (Voir pl. VIII, fig. 4). En le vidant, nous y avons trouvé quelques parcelles d'os calcinés.

Nous avons découvert un autre petit vase, offrant les mêmes caractères de fabrication que celui-ci; mais il était en quelque sorte broyé dans la terre; aussi nous a-t-il été impossible d'en reconnaître la forme. La pâte était rouge et la couverte noire.

M. Janssen pense que les vases de cette espèce, dont il reproduit deux spécimens (*Gedenkteekenen*, pl. III, fig. 10, et pl. XVII, fig. 6), étaient des vases à onguent. Il suppose que la surface en a été rendue raboteuse, pour empêcher qu'ils ne glissassent dans la main, devenue onctueuse par l'emploi du baume. Il rapporte que plusieurs petits vases semblables ont été retirés de sépultures romaines, dans diverses localités des bords du Rhin, comme à Santen, à Mayence, etc. De Bast en a également figuré un spécimen (pl. IX, fig. 10), qui provenait de Bredene.

5° Une belle petite urne-potiche, d'une pâte grise très-serrée. On remarque à sa surface les traces d'une couverte gris-perle, semblable à celle du vase n° 2 de la pl. V (n° 18 du 2e article). Elle a 0,09 centimètres de hauteur, sur 0^m,08 dans son plus fort diamètre. C'est la seule petite potiche de cette forme que les fouilles nous aient donnée; nous la représentons donc sous le n° 5 de la pl. VIII. Les vases affectant cette forme, se trouvent assez fréquemment. De Bast en a figuré plusieurs qui la rappellent.

6° Un très-petit vase, en terre grise d'un grain moins serré que celle du vase précédent; il a 0,075 millimètres

de hauteur, sur 0,058 de diamètre à la saillie qu'offre le ventre. Nous n'y avons pas aperçu la moindre trace de cendres ni d'ossements (Voyez quant à sa forme la pl. VIII, n° 6). Ce petit vase rentre dans la catégorie des vases à onguent. Plusieurs antiquaires appellent aussi ces tres-petits vases *lacrymatoires,* dans la supposition qu'ils servaient à recevoir les larmes des parents et des amis des défunts.

7° Plusieurs très-petites urnes, en terre grise très-fine, de forme globuleuse, semblables sous tous les rapports à celles figurées sous les n°s 2, 3, 4 et 5 de la pl. III, que nous avons aussi désignées sous le nom de *potiches* (Voir notre second article, n° 2). Les petits vases de cette espèce étaient ici en très-grande quantité : nous nous croyons peu éloigné de la vérité, en évaluant leur nombre au tiers du nombre total des vases rencontrés dans les sépultures. Nous avons vu des tombeaux, où il s'est trouvé jusqu'à quatre de ces petites potiches, réunies aux vases funéraires qui faisaient l'accompagnement ordinaire de l'urne. On serait assez porté à croire, que le nombre des urnes était proportionné au rang ou à la fortune du défunt, et que les sépultures, où il s'en est trouvé le plus, témoignaient que ceux dont elles consacraient les cendres, avaient appartenu à la classe la plus aisée, ou tenaient une position sociale importante.

Nos petits vases-boules ou *potiches-boules* (1) (qu'on nous passe la denomination) étaient de véritables *cinéraires*. Nous en avons toujours retiré des cendres et des parcelles d'os, et nous pouvons affirmer n'avoir jamais rencontré un seul spé-

(1) Les ouvriers-dérodeurs et les paysans, présents aux fouilles, appelaient ces petites potiches *kanon-ballen*, et plusieurs d'entre eux croyaient que c'étaient effectivement des *boulets de canon.* Mais nous devons dire qu'il leur était défendu de toucher à celles que nous avions exhumées, et que ces vases, enveloppés d'une couche de terre qui empêchait de distinguer le pied et le rebord de l'ouverture, offraient réellement l'apparence de boulets de fer encroûtés de rouille. De cette

cimen qui n'en contint pas. Nous les trouvions très-souvent brisés dans la terre, et s'il arrivait qu'il en fût d'entiers, ils échappaient rarement au fer de la pioche ou de la pelle : il suffisait de les toucher de ces outils, ou de comprimer un peu le terrain, pour les faire éclater. Cela se concevra, si l'on considère que leurs parois ont tout au plus deux millimètres d'épaisseur. Aussi la plupart de ceux que nous possédons sont-ils mutilés. Un d'entre eux offre ceci de curieux, qu'étant coupé sur le côté, il nous montre les ossements qu'il contient, et nous permet ainsi de déterminer la place qu'ils occupaient ordinairement dans l'urne. Nous conservons ce spécimen, tel qu'il a été exhumé, avec terre et racines, et nous avons essayé de le reproduire à la pl. VIII, fig. 7.

Quelques rares échantillons de ces *urnes-boules* n'étaient pas de terre grise, mais d'une pâte brune, approchant de la couleur du chocolat. Nous en avons trois dans notre collection.

Nous rangerons, dans la catégorie d'urnes globuleuses, une belle petite potiche, qui n'en diffère, que parce qu'elle est revêtue d'un enduit noir et que sa pâte est rouge. L'ornementation offre absolument le même aspect, quoique les hachures soient ici remplacées par des rangées horizontales de petites coches, ressemblant à des virgules.

8° Trois petites urnes-potiches, qui se rapprochent beaucoup, pour la forme et les dimensions, de celles que nous venons de décrire. L'absence de toute ornementation et l'épaisseur plus considérable de leurs parois, nous ont seuls

désignation de *kanon-balten*, est venu le bruit, aujourd'hui très-accrédité dans les hameaux avoisinant le *Bois de Saint-Pierre*, que *nous avons déterré une quantité énorme de boulets de canon*. Naturellement, le campagnard ne se borne pas à rapporter simplement cette circonstance, il l'accompagne de force commentaires. Voilà cependant de la matière à *tradition;* qu'on juge quel en est souvent le point de départ ! Et il arrive que là-dessus on argumente à perdre haleine.

engagé à les mentionner séparément. Nous avons trouvé un assez bon nombre de petites urnes de cette fabrication; les échantillons que nous citons sont les seuls sortis presque intacts des fouilles. Parmi celles qui furent brisées dans les travaux, ou qui gisaient brisées dans la terre, il en était deux, renfermant, l'une une médaille de moyen bronze, entièrement décomposée et indéchiffrable, l'autre, la fibule du n° 53 ci-dessous. La première constituait, avec un des vases du n° 31 et une petite cruche de terre jaunâtre, le groupe contenu dans une des loges en pierres brutes; la seconde formait une sépulture avec le petit vase n° 33.

9° Deux urnes-potiches mutilées, en terre grise très-fine. La couverte de l'une est d'un beau gris-perle, celle de l'autre d'un gris plus foncé. On remarque, sur le ventre de cette dernière, une petite croix, profondément creusée au moyen d'un poinçon (Voyez pl. XII, lettre *c*). Toutes deux contenaient des cendres et des parcelles d'ossements; elles ressemblent, pour la forme et les dimensions, à celle dessinée à la pl. I, n° 1.

10° Une urne-potiche en terre grise d'un grain très-dur; aussi est-elle parfaitement conservée. La couverte, d'un gris noirâtre, s'enlève facilement aujourd'hui, en l'humectant du bout du doigt. Il en est de même de beaucoup d'autres enduits qui couvrent les différentes espèces de vases que nous avons déterrées. La poterie rouge sigillée est certainement celle dont le vernis est le plus solide; on pourrait peut-être placer sur la même ligne celui de la poterie noire du n° 23. Les couvertes de ces deux espèces ont le mieux resisté à l'action délétère du temps, tellement qu'aujourd'hui elles offrent encore une forte adhérence.

Notre urne, d'une exécution parfaite, est la plus grande de toutes celles de cette forme qui se soient trouvées au lieu de sépulture; elle a 0,14 centimètres de hauteur, et 0,147 millimètres en diamètre dans son plus fort renfle-

ment (Voyez pour sa forme le n° 1 de la pl. I). Elle contenait des cendres et des fragments d'os calcinés, et était recouverte d'une des jattes en terre grise décrites au n° 26; à côté se trouvaient placées : une assiette de terre brune, une cruche de terre blanche, et une petite urne-boule.

11° Une petite urne-potiche en terre rouge vernissée, dont la conservation laisse peu à désirer. Elle est remarquable par son ornementation, bien que le style en soit peu correct. Une bande horizontale, composée de petites moulures, partage la surface externe du vase en deux parties à peu près égales : la partie supérieure est unie; mais la partie inférieure offre, sous une frise ornée d'un rang d'oves séparés les uns des autres par un cordon pendant et terminé d'un gland, deux gladiateurs combattants, lesquels sont reproduits sur un point du vase diamétralement opposé. Les intervalles qui séparent les deux dessins, sont remplis par des lignes de perles, d'abord verticales, puis obliquant parallèlement avec les côtés d'une pyramide formée de feuilles de lierre imbriquées. Cette pyramide de feuilles alterne avec la scène des gladiateurs. L'un de ces combattants porte un casque, et ses jambes semblent couvertes d'une chaussure; sa main gauche est armée d'une épée, sa droite tient un bouclier : c'est un *secutor* (1). L'autre a la tête nue, mais les jambes également chaussées; il présente, à l'épaule gauche, quelque chose qu'on ne distingue pas bien : il est armé du trident ou lance à trois pointes, qu'on appelait *tridens* ou *fuscina:* c'est le gladiateur *retiarius* (2). On appareillait souvent pour le combat ces deux sortes de

(1) Voir A. Adam, *Antiquités romaines,* tom. II, p. 117, édition de Paris, 1826.

(2) Le même, à la même page. Peut-être l'objet indéterminé qui charge l'épaule du gladiateur, n'est-il autre que le filet, *rete* (d'où vient la désignation de *retiarius*), dont celui-ci se servait pour enlacer son adversaire.

gladiateurs. Les deux combattants ont une ceinture qui leur couvre le bas-ventre et les parties naturelles; sous leurs pieds est un filet de perles; entre la frise et le sommet de leur tête passe un filet cordelé. Trois petites rosaces remplissent la distance qui se trouve entre la tête des deux gladiateurs; toutefois, dans l'un des groupes, une des rosaces est placée derrière la tête du *secutor*. Tel est le système de décoration de ce curieux petit cinéraire, dont nous avons essayé de donner une idée par le dessin n° 8 de la pl. VIII.

Il est assez singulier que ce vase ne porte pas le nom du potier qui l'a fabriqué (1). Ses dimensions donnent 0,087 millimètres en hauteur, et un diamètre de 0m,094 au plus fort de son renflement. Il fut trouvé sur un plat de terre brune, entre deux petites potiches-boules de terre grise, et formait avec ces trois vases un groupe funéraire. Sur le plat, près des trois urnes, gisait une petite figure d'oiseau en terre blanche, dont nous parlerons plus tard.

12° Trois urnes mutilées, exactement semblables, pour la forme, à celle décrite au n° 4 de notre 2e article, et figurée à la pl. III, fig. 7; elles sont, de même que celle-ci, fabriquées d'une terre grise très-fine, et revêtues d'une couverte de couleur bronzée (brun verdâtre). Nos fouilles nous offrirent un assez bon nombre d'urnes de cette espèce; mais nous n'en trouvâmes pas une seule entière. Il faut attribuer la destruction de ces vases à la faible épaisseur de leurs parois, qui sont proportionellement d'une délicatesse extrême, de manière qu'elles ont dû céder à la moindre compression du sol. Quelques rares échantillons avaient, au lieu d'un enduit brun, une belle couverte gris-perle. Ces vases, que nous désignons par le nom d'*urnes*, parce qu'ils renfer-

(1) En parlant la première fois des vases de terre rouge vernissée, nous avons écrit, par inadvertance, que le nom de la fabrique ou de l'ouvrier y était *toujours* estampillé : c'est *communément* ou *presque toujours* que nous voulions dire.

maient toujours des cendres, sont la plus grande des espèces de poteries que nous ayons découvertes dans les sépultures gallo-romaines. Le spécimen de la pl. III surpasse en dimension tous ceux de la trouvaille de novembre : il n'y eut que le vase déterré à côté de lui, qui fût de proportions plus fortes (Voir le n° 4 de notre 2e article).

13° Quelques petites cruches à une anse. Toutes varient plus ou moins de dimension, et partant, de forme; cependant, on pourrait en rapporter la figure à celle esquissée au n° 5 de la pl. V. La plupart sont d'une terre sablonneuse, légère, pour ainsi dire, demi-cuite. Nous en possédons de rouges, de blanches et de jaunâtres; ces dernières sont les moins consistantes. Nous reproduisons dans nos planches les trois spécimens qui s'écartent le plus du dessin de la pl. V. Le n° 5 de la pl. VIII est en terre rouge d'une pâte assez serrée; il a 0,223 millimètres de hauteur, sur 0^{m},153 dans son plus fort diamètre; c'est la plus grande des petites cruches découvertes, et selon nous, la plus gracieuse de forme. Le n° 10 de la même planche est de terre jaunâtre très-poreuse; il se distingue par sa forme peu correcte. Le n° 11, d'une fine terre blanche, est la plus petite de toutes les cruches que nous ayons trouvées; elle a 0,127 sur 0,102 millimètres.

Ces petites cruches ne contenaient jamais que de la terre tout-à-fait semblable à celle qui les entourait. Nous pensons qu'elles étaient destinées à renfermer du lait, du vin, de l'huile, ou tout autre liquide que l'on offrait aux morts. On a vu ailleurs que nous avions cru reconnaître, au fond de quelques-uns de ces vases, les traces d'une substance colorante qui y aurait été contenue. — Jusqu'à présent, nous n'avons fait la rencontre d'aucune sépulture où il se soit trouvé plus d'une seule petite cruche. — Cette variété de poterie est celle dont l'exhumation présente le plus de difficultés, non seulement parce qu'elle est d'une consistance très-ten-

dre, mais encore parce qu'elle présente une forme plus compliquée. Nous n'avons pas réussi à retirer, parfaitement intact, un seul du nombre assez restreint d'échantillons que nous rencontrâmes conservés en entier.

Nous conservons des restes d'une de ces petites cruches, en terre rouge, mais d'une pâte infiniment plus fine que celle dont elles sont généralement fabriquées : elle fut trouvée dans une des premières sépultures explorées; malheureusement un coup de pioche la mit en une si grande quantité de morceaux, que nous jugeâmes ne pas pouvoir la reconstruire. Elle offrait ceci de particulier, que le ventre, un peu au-dessus du plus fort de son renflement, était muni d'une petite tétine ou biberon, ayant 0,012 millimètres de saillie. Ce biberon, arrondi à son sommet, avait une ouverture si étroite, qu'elle aurait à peine permis l'introduction d'une aiguille à tricoter. — On pense que les petits vases de cette espèce ont servi à l'allaitement des enfants, et qu'ils ont suivi dans le tombeau le jeune nourrisson, à l'usage duquel ils étaient consacrés (1). Le col de notre spécimen était orné de plusieurs filets horizontaux, figurant de petites moulures, qui devaient être d'un assez bon effet.

Nous avons vu à la bibliothèque publique de la ville de Tournay plusieurs petites cruches en terre rouge, ayant, si l'on veut, de l'analogie avec celles que nous venons de faire connaître; mais elles sont toutes à deux anses, et diffèrent essentiellement des nôtres par la conformation du gorgeon. Ces vases proviennent des fouilles de l'aqueduc de la Grande Place de Tournay, opérées en 1821 (2).

(1) Voir De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales,* IIe partie, page 255.

(2) Voir la Notice de Mr B. Renard, architecte de la ville de Tournay, sur les antiquités gauloises et romaines trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la Grande Place de Tournay, en mai et juin 1821.

Ces restes précieux, ces monuments d'un intérêt si direct pour la

14° Trois très-petits vases mutilés, de cette terre brune, à parois épaisses, à cassure celluleuse, que nous avons dit, dans notre précédent article, être d'une consistance si faible. Ils se rattachent, par la forme, aux vases n° 1 de la pl. IV, n° 1 de la pl. V, et à celui décrit ci-dessus au n° 6, et figuré sous le n° 6 de la pl. VIII. Nous donnons encore ici le dessin des deux spécimens qui ont été le moins maltraités. L'un a conservé en hauteur 0,040 millimètres, et

ville de Tournay, pourquoi les a-t-on relégués, entassés pêle-mêle, au fond de ces espèces de cages, où l'œil parvient à peine à en saisir la forme? Pourquoi trouve-t-on confondues avec eux ces quelques grossières et insignifiantes faïences du siècle dernier? Nous devons le déclarer, ce que nous avons vu ne répond nullement au noble vœu émis par M. Renard, en 1823. « Aujourd'hui que l'administration communale, dit-il, obéissant à l'impulsion de son patriotisme, préside à l'exploration des matériaux que nos annales réclament, nous pouvons nous arrêter à l'espérance de voir, chaque jour, s'accroître l'intéressante collection formée dans le local de la bibliothèque de la ville. » Ce qui avait été commencé avec tant de soin, avec un classement si judicieux, comme l'indique la notice, a été, nous ne dirons pas négligé, mais condamné à l'oubli. Il appartient à M. Barthélemy Dumortier, conseiller communal et membre de la chambre des représentants, qui a doté sa ville natale de tant d'utiles institutions, de se créer un titre de plus à sa reconnaissance et à celle du monde savant, en consacrant un petit temple au dépôt et à la conservation de ces curieuses et inappréciables *archives de pierre, de terre cuite et de bronze:* le legs Fauquez lui en offre en ce moment une bien heureuse occasion. Qu'il fasse un appel a ses concitoyens; qu'il leur recommande l'import de tout objet d'antiquité découvert dans la ville, et la collection acquerra, nous en sommes sûr, un rapide accroissement. En effet, il nous est impossible de croire qu'on puisse fouiller le sol de l'antique cité belgo-romaine, sans qu'il n'en résulte la découverte de quelque reste des siècles passés. D'ailleurs, si nous sommes bien informé, depuis les travaux de l'aqueduc, des trouvailles bien importantes ont été faites.

Tournay possède des richesses scientifiques, dont bien peu de villes du même ordre ont le bonheur de jouir. Il lui suffirait de quelque bon vouloir, pour y ajouter, en peu d'années, un Musée d'antiquités nationales, qui n'aurait peut-être pas son rival dans le pays, et où tous ceux qui s'occuperaient d'histoire ou d'art, trouveraient de précieux enseignements.

il a un diamètre, à la plus forte saillie, de 0^{m},061 (Voir pl. VIII, fig. 12); l'autre a encore 0^{m},068 millimètres, sur 0^{m},077 à la saillie; il est orné de lignes horizontales et perpendiculaires (Voir pl. VIII, fig. 13). Les petits vases de cette espèce furent trouvés dans un certain nombre de sépultures; mais il n'y en avait jamais qu'un seul dans chaque groupe. Tous diffèrent plus ou moins de forme; cependant, on peut facilement les rapporter à un type commun. Quoique certains spécimens nous aient offert des parcelles d'os, nous ne pensons pas que ce furent proprement des *cinéraires,* mais bien de ces vases accessoires, dont on accompagnait l'*urne* ou les *urnes,* et qui avaient une destination spéciale. Il est à penser qu'ils doivent être classés dans la catégorie de vases, que l'on nomme *lacrymatoires* et *vases à onguent* ou *à parfums.*

15° Les restes de deux petits vases, en terre brune d'un grain extrêmement fin, et d'une délicatesse d'exécution remarquable. Leurs parois ont à peine un millimètre d'épaisseur; cependant ils sont d'une consistance de pâte qu'on ne leur supposerait certainement pas. Leur couverte est un vernis bistré très-uni, qui dut être autrefois d'un beau brillant. Quant à leur forme, pour autant que nous avons pu en juger par les morceaux qui nous restent, elle devait ressembler à celle du vase ci-dessus décrit au n° 4. Ces deux petits vases reposaient, avec une urne-potiche, sur le fond d'une assiette rouge et jaune (pl. III, fig. 6, et n° 3 du second article; aussi ci-dessous, n° 16), et constituaient ainsi une sépulture. Comme ce groupe ne reposait qu'à une très-faible profondeur sous la surface du sol, nous en trouvâmes tous les vases brisés, et leurs restes, pour ainsi dire, entremêlés, ne nous permirent pas d'établir avec certitude, si les deux spécimens qui nous occupent, contenaient des cendres ou ossements calcinés.

16° Une assiette de couleur rouge et jaune et d'une pâte

noire, exactement semblable à celle de la pl. III, n° 6, mais de proportions plus fortes, ayant 0m,047 de profondeur, sur 0m,228 de diamètre sur le bord. Plusieurs assiettes pareilles furent rencontrées dans les sépultures de novembre; toutefois, c'est avec la plus grande peine que nous sommes parvenu à en obtenir un échantillon, encore n'est-il pas dans son entier. Nous avons déjà dit combien la pâte de ces vases est tendre, et combien ils se rompent facilement. Ces assiettes avaient, dans les groupes, la même destination que les vases ci-dessous n° 19. Quand un de ceux-ci ne se trouvait pas au nombre des vases d'une sépulture, il était presque toujours remplacé par une assiette de l'espèce dont il est question. Nous avons remarqué, à l'égard de ces assiettes, qu'elles gisaient toutes dans les tombeaux contigus du centre du petit cimetière.

17° Deux groupes nous offrirent une assiette ou plat d'une autre espèce, dont nous avons réussi à exhumer presque sauf un échantillon. La pâte en est jaunâtre et d'un grain très-dur. Un enduit rouge-brun, ayant aujourd'hui peu de consistance, le recouvre à la surface supérieure; l'inférieure est d'une teinte jaunâtre. Nous représentons notre spécimen à la pl. VIII, sous le n° 14. Il a 0m,037 de profondeur, sur 0m,194 de diamètre sur le bord.

18° Une autre variété d'assiettes ou petits plats fut trouvée dans un certain nombre de sépultures. Nous en avons déjà dit quelque chose à la note du n° 6 de notre précédent article. Ces assiettes sont en terre grise, de la même pâte que les urnes décrites au n° 12 ci-dessus, et, de même que celles-ci, elles sont revêtues d'une couleur bronzée peu consistante. Ce qui les caractérise, est le travail de leur rebord, qui est couvert, supérieurement, d'un vernis noir très-solide et aujourd'hui encore très-brillant. Le spécimen que nous tenons, et qui est mutilé, a en hauteur 0,05 centimètres, et un diamètre, à l'orifice, y compris la double largeur du re-

bord, de 0,195 millimètres. Le rebord est large de 0,011 millimètres (Voyez, pour sa forme, pl. VIII, fig. 15).

19° Un bon nombre de plats, assiettes, et tasses, de l'espèce que nous avons déjà fait connaître au n° 11 de notre second article. Le plus grand de tous ces vases, un plat d'une belle pâte grise, a 0,053 millimètres de profondeur, sur 0^{m},254 de diamètre à l'ouverture; le plus petit, une petite tasse ou *soucoupe* de la même terre grise, a 0,024 millimètres de hauteur, et un diamètre de 0^{m},135 (Voyez le dessin n° 16 de la pl. VIII, où nous avons essayé de figurer ces deux spécimens, l'un de profil, l'autre vu par dessous). Cette variété de poterie est rarement ornée; la seule décoration que nous y ayons jamais remarquée, et seulement sur un très-petit nombre d'échantillons, est, au pourtour de la petite élévation qui occupe le centre de ces vases, une série de petites coches, de forme sémi-lunaire, enchâssées dans un même sens. — Nous avons examiné avec une nouvelle attention les échantillons et les divers tessons de cette espèce de poterie que nous avons rapportés des fouilles, pour nous assurer, s'il n'y avait aucune possibilité de déchiffrer quelqu'un des noms de potiers qui y sont estampillés : nous n'avons pas obtenu des résultats bien satisfaisants; néanmoins, nous les ferons connaître. Sur un fragment d'une *assiette,* nous avons cru distinguer la marque IVIIV, ou, en la retournant, AIIAI (faut-il lire *Julius* ou *Amai?*), et sur le fond d'une petite *soucoupe,* nous avons vu, mais non trop clairement, la terminaison ...DATVS du nom d'un potier.

Les *plats* et les *assiettes* de l'espèce de poterie dont nous nous occupons, ou les vases qui les remplaçaient, formaient ordinairement la base des groupes funéraires; les autres vases : urnes, cruches, lacrymatoires ou vases à onguent, etc., étaient placés sur eux ou alentour. Quant aux *tasses,* nous les trouvâmes en moins grande quantité, et généralement

elles recouvraient une urne. Ce fut presque toujours sur le plat, ou l'assiette, servant de base à la sépulture, que nous recueillîmes les objets d'ornement, comme fibules, bracelets, anneaux, grains de colliers, etc. Il nous a semblé quelquefois que ces petits objets étaient déposés sous la base ou autour de la base; mais on s'explique fort bien qu'ils aient pu s'en échapper, lorsque le vase qui la constituait étant brisé, nous en dégagions les divers morceaux. Nous avons dit ailleurs que les vases dont s'agit, étaient invariablement ou de terre grise ou de terre brunâtre; cependant, ces fouilles nous ont procuré un spécimen fabriqué d'une terre différente de couleur : c'est une petite *soucoupe* d'un brun très-foncé, ayant à-peu-près la nuance du chocolat; elle est d'une bonne exécution, et la pâte est d'un grain très-fin. Nous l'avons malheureusement brisée dans la fouille. Elle recouvrait une urne de la forme décrite au nº 12 ci-dessus.

Outre les variétés de plats et assiettes que nous venons d'énumérer, il s'en trouvait ici d'une façon encore toute spéciale, à en juger d'après les morceaux retirés d'un trou, où l'on avait déraciné un arbre. Le vase, auquel ces morceaux avaient appartenu, devait affecter la forme figurée par le trait nº 1 de la planche IX, et offrir une grande dimension. Il était d'une pâte grise quelque peu sablonneuse.

20º Une petite urne-potiche de terre blanche, ayant une couverte jaune-rougeâtre nuancée de noir : elle est haute de 0,083 millimètres, et donne pour diamètre au plus fort de son renflement 0,09 centimètres. Elle ressemble beaucoup, pour la forme, à la petite potiche gris-perle figurée à la pl. V, fig. 2. Comme d'ordinaire, cette potiche contenait des cendres et des parcelles d'os calcinés.

21º Une portion assez notable d'un très-petit vase en terre grise, exactement semblable, de forme et de fabrication, à

celui dont nous avons figuré le débris au n° 5 de la pl. I. Les deux fragments que nous tenons, sont les seuls échantillons de cette espèce de poterie recueillis dans nos fouilles; celui-ci n'a, comme le spécimen rapporté du *Maerkelenhout,* que 0,07 centimètres à la base, et il est brisé environ à la même hauteur. Il contenait quelques parcelles d'os. Nous présumons qu'il a été déposé dans la terre tel que nous l'en avons retiré, car nous n'avons pas retrouvé les morceaux manquants à la place qu'ils auraient dû occuper; du reste, la cassure était évidemment ancienne. Ce vase, ou plutôt cette portion de vase, constituait une sépulture avec

22° Un autre petit vase, que le temps a fort dégradé. Celui-ci est aussi de terre grise, mais d'une pâte plus fine, et offre pour ornement quelques moulures ou filets formés au tour : il a en hauteur 0,085 millimètres, et 0^{m},073 dans son plus fort diamètre. Nous en donnons un dessin pl. VIII, fig. 17. Sa forme rappelle exactement celle des vases n°s 9 et 10 de la pl. III des *Gedenkteekenen* de M. Janssen, mais plus particulièrement celle du n° 9, comme on peut le voir par la confrontation. M. Janssen donne le nom de *vases à onguent* (*zalfpotjes*) aux spécimens que nous venons de citer. Le nôtre renfermait, ainsi que le vase dont il était accompagné, quelques faibles parcelles d'ossements calcinés. Les deux petits cinéraires décrits ici, formaient un des groupes qu'une pierre plate recouvrait; on peut croire que cette sépulture appartenait à un défunt pauvre.

23° Une écuelle d'une pâte grise ou plutôt blanchâtre, couverte d'un beau vernis noir, couleur d'ébène; unie, sans aucune moulure, elle n'en est pas moins d'une exécution très-remarquable. Selon nous, cette jatte est, avec les petits vases du n° 15, ce que nous avons trouvé de plus parfait en fait d'œuvre de tour. Elle présente d'assez fortes dimensions, ayant en hauteur 0,080 millimètres, et un diamètre à l'ouverture, y compris le rebord, de 0,175 milli-



Ed. [illegible] d[t]   Lith. de L.Defferez Sablon 10, Gand.

mètres. Les parois sont d'une délicatesse extrême; elles n'excèdent pas deux millimètres en épaisseur (Voyez, pour sa forme, la pl. VIII, fig. 18). Ce vase gisait brisé dans la terre quand nous en avons fait la découverte; nous en avons soigneusement recueilli tous les morceaux, et les avons raccordés. Nous ne rencontrâmes, dans nos fouilles, qu'un second échantillon de cette belle espèce de poterie : il était également brisé, mais divisé en une infinité de petits fragments.

Nous classons ici une écuelle de terre rouge non-vernissée, qui offre absolument la forme de ces vases de couleur noire. La pâte est d'un grain passablement fin et très-dur; elle a 0,083 millimètres de profondeur, sur 0^m,144 de diamètre à l'ouverture, y compris le rebord. — Ces écuelles tenaient lieu d'urnes; les trois ici mentionnées, les seules que nous ayons découvertes, contenaient des parcelles d'ossements en assez grande quantité.

24° Une écuelle ou grande jatte de terre grise, d'une nuance noirâtre. La pâte est grossière, peu consistante, à cassure celluleuse; elle offre beaucoup d'analogie avec la poterie brune si souvent citée. La surface intérieure est couverte d'un vernis noir assez brillant, qui se délaie aujourd'hui en l'humectant avec le bout du doigt. Ce vernis n'existe plus sur le fond du vase; c'est comme s'il y avait été usé par un long usage, ou décomposé par le liquide ou la substance avec lequel il se serait trouvé en contact dans la sépulture. Cette écuelle a 0,074 millimètres de hauteur, et un diamètre de 0,192 millimètres à l'ouverture; les parois ont 0,008 millimètres d'épaisseur. Une large bande ou moulure se développe extérieurement sous le bord, qui est replié en dedans (Voyez pl. VIII, fig. 19). Ce vase est, de toutes les variétés de poterie exhumées dans les sépultures gallo-romaines, celle qui nous a semblé la plus grossièrement fabriquée : dans le groupe où il gisait, il tenait lieu du plat ou de l'assiette n° 19, dont on connaît la fonction.

25° Trois bouteilles, à col étroit et allongé. Deux sont de terre grise d'un grain très-fin; la troisième est d'une pâte blanche également très-serrée. L'une des deux premières a 0,175 millimètres de hauteur, sur 0^m,147 de diamètre à son plus fort renflement; nous la figurons sous le n° 2 de la pl. IX. La seconde, beaucoup plus petite, a 0,115 millimètres de hauteur, sur 0^m,105 au plus fort de son renflement; nous n'en donnons pas le dessin, parce que sa différence de forme avec la précédente est trop peu marquante. La troisième a 0,172 millimètres de hauteur, sur 0^m,128 au plus fort diamètre de son ventre; nous la dessinons en regard de la première, dont elle diffère considérablement, comme on peut le voir à la pl. IX, n° 3. Nous tenons encore une quatrième bouteille, de terre jaunâtre, mais le gorgeon en a été enlevé dans la fouille : son diamètre est de 0,136 millimètres. Ces quatre spécimens sont les seuls dont nous ayons fait la rencontre.

Les bouteilles décrites ici, remplaçaient, dans les groupes où nous les recueillîmes, les petites cruches du n° 13, dont elles ne se distinguent, en quelque sorte, que par l'absence de l'anse; elles faisaient, pensons-nous, même office, car nous n'en avons jamais retiré que de la terre, et une infinité de petites racines qui s'y étaient introduites, et qui en tapissaient les parois intérieures comme d'un réseau, tissu, formé, du reste, indistinctement dans tous les vases par la nature.

26° Trois coupes, en terre grise d'un grain très-fin, qui furent anciennement couvertes d'un enduit bronzé assez brillant (Voir n°s 12 et 18 ci-haut). Elles présentent, à leur surface externe, un *natté* semblable à celui qui orne quelques potiches-boules de l'espèce n° 7, et qui devait être d'un gracieux effet; leur forme est très-élégante, quoique simple. La plus grande a 0,065 millimètres de profondeur, et 0,150 millimètres de diamètre à l'ouverture; elle était posée sur l'orifice de l'urne décrite au n° 10. La plus petite

a 0,048 millimètres de hauteur, sur un diamètre de 0m,104 à l'ouverture (Voyez le dessin de l'une de ces coupes, à la pl. IX, nº 4). Les fouilles ne nous offrirent que cinq vases de cette espèce; deux étaient brisés. M. De Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales* (1), a figuré, à la pl. XXIV de l'Atlas, nº 2, une coupe de terre rouge sigillée, qui rappelle, pour ainsi dire, le profil des nôtres.

27° Un très-petit vase de terre grise, d'une pâte semblable à celle des vases précédents. Il est de l'espèce appelée *vases à onguent* et *lacrymatoires;* cependant, nous en avons retiré deux petites parcelles d'ossements. Il a 0,096 millimètres en hauteur, un diamètre, à la base de 0m,023, et au bourrelet qui la surmonte, de 0,061 millimètres (Voyez sa figure pl. VIII, nº 20).

28° Une assiette de terre rouge sigillée, d'une parfaite conservation : elle est haute, y compris le pied, de 0,047 millimètres, et a un diamètre sur le rebord de 0,183 millimètres. Le vernis étant usé sur la petite protubérance du centre, le nom du potier a disparu avec lui. Pour sa forme, voyez la pl. IX, fig. 5. Nous conservons deux autres assiettes semblables : l'une d'elles est de dimensions un peu moindres; sur l'une comme sur l'autre, le vernis est entièrement décomposé. Voyez aussi dans Janssen, *Gedenkteekenen,*

(1) Ce curieux et intéressant ouvrage, qui n'a été écrit qu'après de longues et profondes recherches, renferme les notions les plus multipliées et les plus précises, sur tout ce qui touche aux antiquités de nos contrées. Il devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui font une étude de ces antiquités, de tous ceux qui s'occupent d'histoire ou d'art! Combien ses instructions ne nous ont-elles pas été utiles! avec quel plaisir n'avons-nous pas maintes fois constaté des résultats indiqués. Aussi nous serait-il impossible de produire les matériaux que nous avons assemblés, sans invoquer à tout instant son docte témoignage. Quiconque s'est quelque peu occupé d'explorations archéologiques, reconnaîtra, au premier aperçu de ce livre, qu'il est le fruit d'une savante et consciencieuse expérience.

pl. XII, fig. 10, une assiette de même forme et matière, exhumée dans le champ de Born, près de Kalkar.

29° Une assiette, ou plutôt une soucoupe, de terre sigillée, d'une forme très-gracieuse. Les deux dernières lettres : .....MA (*manu*) de la marque de la fabrique, sont les seules que le temps ait respectées. Partout ailleurs qu'au centre, le vernis est intact et du plus beau brillant; elle a en hauteur 0,036 millimètres, y compris le pied, et un diamètre sur le bord de 0,169 millimètres (Voir pl. IX, fig. 6).

Nous tenons une autre soucoupe tout-à-fait semblable, qui n'a pas conservé la moindre trace du nom du potier. Ces deux vases ont été retirés de deux sépultures distinctes, éloignées l'une de l'autre d'environ 1^m,50, et construites uniformément de trois vases semblables, savoir : d'une assiette n° 28 ci-dessus, d'une grande jatte n° 1, et d'une des soucoupes dont il est question. La jatte tenait lieu d'urne, contenant seule des parcelles d'ossements et des cendres; elle reposait sur l'assiette, et était recouverte de la soucoupe, de la manière que nous le figurons au trait, à la pl. IX, n° 7 (1).

30° Un petit vase de *terra sigillata,* que nous supposons avoir été une salière. Le vernis en a presque totalement disparu, de manière, au moins, à ne pas laisser de trace du nom de la fabrique. Il est haut de 0,042 millimètres, et présente un diamètre de 0,091 millimètres à l'ouverture (Voyez pl. VIII, fig. 21). Nous n'avons trouvé qu'un seul vase de cette forme. Un vase à-peu-près semblable est rapporté par De Bast, à la pl. VII, fig. 8 de son recueil : il a été déterré à *Pieters-capelle* (Flandre occidentale).

(1) Nous avons avancé dans notre premier article, qu'*il n'y avait pas ici une seule sépulture où l'on ne trouvât au moins un seul vase-potiche.* Pour parler plus exactement, nous aurions dû dire *presque pas une seule sépulture.* Comme on a dû le voir, il y avait quelques rares exceptions. Nous les avons soigneusement indiquées.

31° Six petits vases de *terra sigillata,* plus ou moins endommagés par le temps et lors des fouilles qui nous les ont procurés : le plus grand a 0,047 millimètres de hauteur, y compris le pied, sur 0,13 centimètres de diamètre à l'ouverture, avec le rebord; il est mutilé, mais nous avons des raisons de croire qu'il a été déposé dans la terre tel que nous l'en avons retiré. Le plus petit a 0,038 millimètres de hauteur, sur 0^{m},096 de diamètre. Les deux seuls échantillons qui aient conservé leur couverte, ne portent pas le nom de la fabrique. Deux autres échantillons sont ornés sur leur bord d'un courant de feuilles, assez semblables à celles du lierre : l'un d'eux offre, dans le creux du pied, la petite marque *d* de la pl. XII, gravée au moyen d'une pointe. Nous donnons, à la pl. VIII, fig. 22, le dessin de celui de nos spécimens le mieux conservé. Des antiquaires pensent que les petits vases de cette espèce étaient des *coquetiers,* d'autres qu'ils servaient de *salières*. De Caumont représente deux vases parfaitement semblables aux nôtres (*Cours d'Antiquités monumentales,* pl. XXIV, fig. 3 et 4). Nous trouvons, dans le recueil de De Bast, des vases exécutés exactement dans le même style, mais ils sont d'une dimension beaucoup plus forte et sont, à proprement parler, des plats (Voyez pl. VII, fig. 4; pl. XI. fig. 4, et, au supplément, pl. II, fig. 10).

32° Un petit vase de *terra sigillata,* dans le genre de ceux que nous venons de décrire, mais offrant des différences de forme assez notables : il a 0,045 millimètres de hauteur, et 0,12 centimètres de diamètre sur le bord. C'est le seul échantillon de cette conformation que les fouilles nous aient fourni. Le vernis en a presque totalement disparu (Voyez pl. IX, fig. 8).

33° Un très-petit vase de *terra sigillata,* d'une parfaite conservation. Il tient beaucoup de la forme du vase précédent, mais les parois en sont considérablement plus épais-

ses. On n'y trouve pas le nom du potier; il a également en hauteur 0,045 millimètres, et 0^m,105 seulement de diamètre à l'ouverture (Voyez pl. IX, fig. 9). C'est aussi le seul spécimen de cette variété de forme que nous ayons rencontré. Il composait une sépulture avec une petite potiche de l'espèce n° 8, qui renfermait une fibule (Voir au n° 52 ci-dessous).

34° Un très-gracieux petit vase de *terre sigillée,* haut de 0,04 centimètres, et ayant à son ouverture un diamètre de 0,091 millimètres. Le temps a fait disparaître la marque de la fabrique, qui se trouvait estampillée au centre de sa surface intérieure. Du reste, il est d'une conservation qui laisse peu à désirer, et la couverte, à l'extérieur, n'a rien perdu de son brillant. C'est le seul échantillon que nous possédions; nous l'avons figuré à la pl. IX, n° 10. On voit le dessin d'un vase exactement semblable, dans le *Recueil d'Antiquités* de C. Verly fils, 7me cahier, fig. 41 (1). Ce vase a été déterré dans le voisinage de *la Bassée,* près de Béthune (département du Nord).

Les vases dont nous venons de faire l'énumération, à partir du n° 30, et les petites écuelles du n° 1, contenaient rarement des parcelles d'os et des cendres. On serait assez tenté de croire qu'ils avaient, ainsi que les petites cruches et les lacrymatoires ou vases à onguent, une destination spéciale dans les sépultures : celle, par exemple, de contenir quelque liquide ou quelque mets offert aux mânes.

Nous avons recueilli tous les vases de terre rouge sigillée dans les sépultures des angles occidental et méridional du cimetière, c'est-à-dire, dans les premières et dernières découvertes; les sépultures du centre n'en produisirent aucun. En revanche, nous y trouvâmes des variétés de poterie dont

(1) *Recueil d'Antiquités trouvées dans le département du Nord.* Lille, Leleux, 1826.

les autres sépultures étaient entièrement dépourvues; telles sont, entr'autres, les coupes de terre grise n° 26, et les assiettes aux deux couleurs, rouge et jaune, n° 16. —

Nous avons detaillé, aussi exactement que nous l'avons pu, les caractères qui distinguent les diverses espèces de poterie, dont l'exploration des sépultures a amené la découverte. Nous avons eu recours au crayon, pour en retracer fidèlement la forme. Lorsque, dans les recueils d'antiquités que nous avons eus à notre portée, il s'est trouvé des vases semblables, ou peu différents des nôtres, nous en avons soigneusement donné l'indication, surtout, quand ces vases provenaient du territoire de l'ancienne Belgique. Ce qui nous a guidé en cela, c'est la pensée que des renseignements de cette nature pouvaient avoir aussi leur côté utile. En effet, ne nous aideront-ils pas à rechercher, au moyen de rapprochements, s'il existait dans notre pays des fabriques ou manufactures de poteries, et à découvrir les localités où elles étaient vraisemblablement établies (1)? L'existence de semblables manufactures une fois reconnue, leurs produits nous donneraient des indications précieuses sur l'état des arts *dans cette partie des Gaules*. S'il résultait, au contraire, d'une observation soutenue, que nos contrées tiraient d'ailleurs les ouvrages figulineux réclamés par l'économie domestique, la conséquence en serait, de nous faire connaître les provinces et les districts de l'empire romain, avec lesquels les différentes parties du territoire belge étaient plus particulièrement en rapport. Ces notions ne seraient, il est vrai, que d'un intérêt secondaire; mais on peut espérer qu'elles nous ouvriraient la voie vers des découvertes plus importantes. —

(1) La forme, la matière, l'exécution, les marques de fabrique, le mode d'ornementation des vases, les sujets qui y sont représentés, leur fréquence, le style du dessin, sont autant de caractères qui, scrupuleusement observés, confrontés et étudiés, apporteraient ici leur lumière.

Nous continuons la description des objets recueillis, mais d'une autre nature :

35° Une très-petite fiole de verre verdâtre, dont la partie supérieure ou le col a été brisé dans la fouille. Elle ne se recommande nullement par sa forme, qui est on ne peut plus simple; c'est le seul petit vase de cette espèce que nous ayons déterré : voyez pl. IX, fig. 11, où nous l'avons représenté au huitième de la grandeur qu'il pouvait avoir primitivement. Nous avons vu quelques fioles exactement semblables, dans le riche cabinet d'antiquités de Mr B. Verhelst, à Gand, mais nous n'en connaissons pas la provenance. C'est la vue de ces spécimens qui nous a permis de restituer le nôtre dans son entier par le dessin.

Les fioles de cette espèce sont regardées par un grand nombre de savants, de même que les très-petits vases de terre cuite dont il a déjà été maintes fois question, comme de petits *vases lacrymatoires,* c'est-à-dire, destinés à recevoir et à conserver les larmes des parents et des amis des défunts, et qu'on plaçait près des urnes contenant les cendres de ceux-ci. L'usage de ces *vases lacrymatoires,* tant en verre qu'en terre cuite, semble prouvé par les auteurs et par les monuments : les premiers nous parlent de pleureuses à gages, qu'ils appellent *præficæ;* les seconds nous représentent ces pleureuses dans leurs lugubres fonctions salariées, tenant sous leurs yeux de très-petits vases pour y laisser écouler leurs larmes. Cependant, comme nous en avons fait la remarque ailleurs, d'autres savants sont d'avis que ces petits vases n'ont jamais été destinés qu'à contenir des onguents et des parfums; mais il est aisé de concilier ces deux opinions, en admettant, avec certains antiquaires, que ces vases ont pu servir à l'un et à l'autre usage.

36° Trois gros grains de collier, en verre bleu foncé (nuance d'indigo); ils se rattachent, pour la forme, à ceux de terre cuite dessinés à la pl. II, fig. 1, et à la pl. VII, fig. 6 et 7;

toutefois, nous en représentons un, au n° 12 de la pl. IX. L'un de ces grains de verre fut trouvé sur le fond d'une assiette, avec deux grains de terre cuite n° 37 ci-dessous, neuf petits grains ou annelets de verre n° 39, et la bague n° 43. Les deux autres grains gisaient sur un plat de terre brune, en compagnie de deux petits annelets n° 39, aussi de verre bleu-indigo, et d'une paire de belles fibules en bronze, cidessous décrites n° 47. Janssen énumère, parmi quelques objets d'antiquité recueillis sur le territoire de Louisendorf, deux grains de verre bleu foncé, entièrement semblables aux nôtres (Voyez ses *Gedenkteekenen*, p. 161, et pl. XV, fig. 8).

37° Six grains de collier, d'une pâte ressemblant à de la porcelaine, ou plutôt à l'émail de ces petites figures, que l'on trouve en très-grand nombre dans les sépultures égyptiennes. Nous en avons déjà rapporté de tout-à-fait conformes, au n° 6 de notre 1er article, et au n° 25 de notre 2e article. Nous renvoyons, pour leur figure, aux dessins n° 1 de la pl. II, et n° 6 et 7 de la pl. VII, toutefois, en faisant remarquer, que ces perles-ci sont d'un volume beaucoup plus fort que celles des trouvailles précédemment décrites.

Nous avons dit tout-à-l'heure comment furent trouvés deux de ces grains de collier, qui sont les deux plus gros. Les quatre autres gisaient, également appariés, dans deux sépultures différentes : l'une de ces deux paires était accompagnée des deux fibules en fer du n° 56; l'autre,

38° D'un grain de collier, en verre verdâtre, semblable à celui de la petite fiole mentionnée plus haut (n° 35). Ce grain, à surface unie, rappelle, par sa forme, le grain de verre bleu dessiné à la pl. VI, n° 6, mais il est d'un volume un peu moindre.

39° Onze très-petits grains de collier, à surface unie, dont trois en verre bleu-indigo, trois en verre blanc mat et opaque, un en verre brun-foncé, deux en verre blanc ver-

dâtre et deux en verre vert. Nous avons dessiné un de ces grains ou annelets de verre, en grandeur naturelle, sous le n° 13 de la pl. IX. On sait déjà de quelle manière tous furent trouvés dans deux sépultures différentes (Voir au n° 36).

40° Deux grains de verre vert, de la nuance de l'émeraude. Ils ont une forme prismatique hexagone; nous en reproduisons un, en grandeur naturelle, au n° 14 de la pl. IX. Ils furent recueillis sur le fond d'une assiette en terre grise, formant la base d'un groupe de vases, en compagnie d'une petite pierre à aiguiser (n° 59), et

41° D'un grain de collier en ambre jaune, que nous figurons en grandeur d'original, à la pl. IX, fig. 15. Ce grain est uni, et ressemble assez à quelques-uns des grains de verre que nous avons dessinés. Il a perdu son poli, et avec lui en partie toute sa transparence; lorsqu'on le frotte vivement sur du drap, il exhale toujours une odeur résineuse fortement prononcée.

On sait que les anciens employaient dans les arts le succin (*succinum*) ou ambre jaune, mais les ouvrages en sont extrêmement rares; les Romains surtout faisaient le plus grand cas de l'ambre.

On pense communément que les perles de verre de couleur, de terre cuite et d'ambre, dont nous venons de faire l'énumération, proviennent de colliers (*torques*); de là leur vient le nom de *grains de colliers,* sous lequel on les désigne ordinairement. Le *collier* était connu de la plupart des peuples anciens; il n'y a pas d'ornement qui ait été d'un usage plus général; aussi est-il souvent bien difficile de déterminer la provenance de ceux que le hasard fait découvrir. On en recueille ordinairement dans toutes les fouilles d'antiquités, et il n'est presque pas d'antiquaire qui n'en ait figuré dans ses ouvrages. Leur forme est très-variée. Montfaucon, Caylus, Grivaud de la Vincelle, et plusieurs

autres archéographes, ont rapporté des grains de colliers semblables aux nôtres, déterrés sur différents points du territoire de la France.

Les Romains, hommes et femmes, faisaient usage de colliers de différentes espèces, mais les Gaulois et les Germains aimaient aussi beaucoup à porter ce genre d'ornement.

41° Un anneau de terre rouge, d'une pâte assez fine, qui nous semble avoir été revêtu d'une couleur grise. Il est d'un assez fort volume, ayant 0,019 millimètres de hauteur, sur 0,037 de diamètre. Malgré ces dimensions, nous penchons à supposer qu'il avait la même destination que les grains de verre, d'ambre et de terre cuite, précédemment décrits. Voir pl. IX, n° 16, où nous l'avons figuré de grandeur naturelle.

42° Un très-petit anneau ou bague de fer, déformé par l'oxidation, comme l'indique le dessin n° 17 de la pl. IX. Il fut trouvé avec les restes d'une fibule en bronze, de l'espèce décrite au n° 48.

43° Un petit anneau, de même métal que le précédent, qui fut brisé dans la fouille. Il porte, au chaton, une pastille de verre vert, offrant une petite figure moulée en creux, dans laquelle nous croyons reconnaître, à son attitude, un guerrier ou combattant. Nous avons essayé de reproduire ce petit chaton, au double de sa grandeur naturelle, sous le n° 18 de la pl. IX (Voyez, pour la découverte de la bague, le n° 36 ci-haut).

44° Encore un anneau de fer, déformé par la rouille. Il fut trouve avec les restes de deux fibules de bronze, presque totalement décomposées par le temps. La queue de l'une d'elles est demeurée incrustée dans l'oxide qui charge la bague (Voir pl. IX, fig. 19). Cet oxide offre encore cette particularité curieuse, qu'on y remarque l'empreinte de fibres ligneuses, comme si la bague, durant le temps de sa décomposition, se fut trouvée en contact avec du bois. Nous

devons ajouter, que le groupe où fut recueilli ce petit objet d'ornement, nous procura quelques morceaux de clous de l'espèce que nous faisons connaître ci-après au nº 60.

Il y avait déjà plus de quatre mois que nous avions en notre possession l'anneau dont il s'agit, lorsque nous nous avisâmes un jour de fouiller, au moyen d'une pointe, une partie de sa circonférence, où un renflement semblait nous indiquer la place du chaton. Nous n'avions pas pénétré d'un millimètre dans l'oxide, que nous vîmes apparaître un point noir, brillant comme du verre. Nous continuâmes à faire sauter la rouille, et nous mîmes bientôt à nu une petite *intaille* (1), de forme ovale, que nous supposons être un petit onyx de jaspe noir; elle représente *une figure d'homme, vêtu de la toge, assis derrière une couple de bœufs*. Ce groupe, qui n'a que 0,006 sur 0,008 millimètres de proportion, est exécuté avec une justesse de dessin admirable jusque dans les détails que l'œil a de la peine à saisir. Nous avons essayé de le reproduire par le crayon, au triple de la grandeur de l'original, en prenant pour modèle une belle empreinte de cire (Voyez pl. IX, fig. 20).

Des médailles romaines, consulaires et impériales, nous offrent assez fréquemment, à leur revers, un sujet analogue à celui de notre intaille, avec l'inscription : *Duumvir* ou *Quatuorvir coloniae deducendae,* rappelant le souvenir de la fondation d'une ville ou d'une colonie. Mais déduire de cette ressemblance de type, que notre anneau aurait appartenu à un chef de colonie ou commissaire de transplantation, qui y aurait fait graver un symbôle relatif à ses fonctions, serait certainement bien hasardeux : il le serait peut-être tout autant d'y voir l'*anneau sigillaire* (*annulus signatorius*) d'un colon? Le champ des conjectures est vaste et parsemé d'erreurs, qui s'y aventure court le plus grand risque de se tromper.

(1) De l'italien *Intaglio,* pierre gravée en creux.



Ed. Jory. d.^t Lith. de L. Defferez, Sablon 10. Gand

Nous croyons qu'il n'est pas hors de propos d'exposer ici, comment étaient établies dans les pays conquis les *colonies,* et avec quelles cérémonies on procédait à la fondation d'une ville. Peut-être y trouvera-t-on, comme nous, quelques traits ayant rapport au sujet figuré sur notre bague.

Les *colonies* étaient des villes ou territoires que Rome peuplait de citoyens romains. On chargeait des commissaires de ces transplantations (1). D'ordinaire, ils portaient un nom heureux, comme celui de *Salvius, Statorius.* Le peuple réglait le mode de partages des terres, et désignait les particuliers qu'on devait admettre à ces distributions. Les nouveaux habitants se rendaient à leur habitation militairement et les enseignes déployées. Le sillon de la charrue circonscrivait l'enceinte du terrain, et traçait les portions qui devaient appartenir à chaque individu. On les leur distribuait après avoir consulté les augures et offert des sacrifices.

Lorsqu'on bâtissait une ville, le fondateur prenait un habit gabien, avec sa toge retroussée, un des pans passé sous le bras droit et la poitrine, et jeté en arrière sur l'épaule gauche, ce qui la rendait plus courte et plus étroite. Ainsi enveloppé dans sa toge, il accouplait une vache et un taureau à une charrue, dont le soc était de cuivre; il traçait, par un profond sillon, l'enceinte totale de la ville. On sacrifiait ces deux animaux avec d'autres victimes sur les autels des dieux. Tous les colons suivaient et rejetaient dans l'enceinte les mottes de terre qu'avait déplacées le tranchant de la charrue. Lorsqu'on arrivait à un endroit où l'on voulait bâtir une porte, on soulevait la charrue pour interrompre la trace : de là *porta,* porte, à *portando aratrum.* Mais avant de circonscrire l'enceinte, on creusait un trou au

(1) *Per triumviros coloniae deducendae, agroque dividendo.* (Tit. Liv. VIII, 16).

centre de l'emplacement que la nouvelle ville allait occuper, on y jetait quelques grains et un peu de terre apportée de Rome, en signe de fertilité future et d'unité avec la cité-mère. Puis, après avoir comblé le trou avec la terre qui en avait été retirée, on y dressait un autel, sur lequel on allumait un holocauste avec du feu nouveau. Les animaux qu'on accouplait pour tracer l'enceinte, étaient blancs; ils étaient encore un symbôle d'union et de fertilité. La vache était tournée vers la ville et le taureau vers les champs, pour désigner l'occupation des deux sexes, des femmes à la ville, et des hommes a la campagne (1).

On ne connaît pas l'origine des anneaux ou bagues, tellement l'usage en est ancien. Il paraît que les Romains l'empruntèrent des Sabins. Aucun bijou ne fut d'un porter plus général chez ce peuple : on en faisait un si grand abus du temps de Pline, qu'il regardait cette invention comme un très-grand crime.

Les sénateurs et les chevaliers portaient des anneaux d'or, ainsi que les tribuns légionnaires; mais anciennement, dans les premiers temps de la république, on n'en permettait l'usage qu'aux sénateurs et aux chevaliers. Les plébéiens portaient des anneaux d'argent, de cuivre et de fer, à moins qu'ils n'eussent obtenu des anneaux d'or pour prix de leur bravoure à la guerre, ou pour quelque service important rendu à l'état. Sous les empereurs, on accorda plus facilement cette distinction, et souvent pour des motifs frivoles; il paraît même qu'on l'étendit à des affranchis et à leurs femmes. Puis vint l'abus, et toute distinction disparut bientôt. On ne se contenta plus de porter une seule bague à l'avant-dernier doigt de la main gauche (*digitus annularis*), on en porta plusieurs; non-seulement on en mit à tous les doigts,

(1) Voir A. Adam, *Antiquités*, tom. I, p. 115 et 16, et J. Oudaan, *Roomsche Mogentheid*, p. 194 et 195, édit. de Gouda, 1706.

mais à toutes les jointures de chaque doigt. On les orna de pierres précieuses, et on poussa le luxe jusqu'à en avoir de plus légères pour l'été et d'autres plus pesantes pour l'hiver, qu'on nommait *semestres annuli*.

On se servait ordinairement du chaton des bagues pour sceller les lettres et les dépêches; les anneaux qui faisaient ainsi fonction de cachets, s'appelaient *annuli signatorii*. Chacun y faisait graver une figure ou un symbole, qui lui était propre et qui ne servait qu'à lui : c'était le plus souvent le portrait des ancêtres, des amis, de quelque prince ou d'un homme célèbre, l'emblême de quelque événement mémorable, une divinité ou ses attributs. Les bagues n°s 43 et 44 rentrent évidemment dans la catégorie des *annuli signatorii*. Il y avait encore des anneaux de noces (*annuli nuptiales, pronubi*), dont le futur faisait don à sa prétendue; cet usage a passé jusqu'à nous, comme bien d'autres.

Ordinairement on détachait les anneaux des doigts des mourants, mais il paraît qu'on les leur remettait avant de placer le corps sur le bûcher.

Les bagues antiques sont d'un travail si varié, d'une composition souvent si riche et de si bon goût, qu'aujourd'hui encore elles servent de modèle aux artistes-joailliers.

Il paraît, qu'avant la domination romaine, l'usage des anneaux était peu répandu chez les Gaulois, et qu'il était entièrement inconnu chez les Germains.

45° Un bracelet en fil de laiton, exactement de même forme et grandeur que ceux décrits aux n°s 13 et 15 de notre second article, et dont un spécimen est figuré au n° 3 de la pl. V. Les deux bouts sont ornés de quelques lignes transversales et de petits points. Ce bracelet fut recueilli sur une assiette rouge et jaune, avec la fibule n° 48 ci-dessous, qui était, ainsi que lui, couverte de la plus belle patine. Ces bronzes, d'une conservation peu ordinaire au moment de leur découverte, sont aujourd'hui en partie déformés; l'air

ayant fait gercer la couche d'oxide, et en ayant presque entièrement dépouillé le métal. Nous ne savons à quelle cause particulière attribuer cette dénudation du métal, qui jusqu'ici ne s'est fait remarquer que sur ces deux seuls petits bronzes.

L'usage des bracelets (*armillœ*) a été, ainsi que celui des anneaux, très-multiplié; on en mettait aux bras, en-dessus et en-dessous du coude, aux jambes et même aux cuisses. Ils étaient d'or, d'argent, de cuivre ou de fer, mais le plus ordinairement de cuivre. Quoique les bracelets fussent originairement un ornement des femmes, dans les temps postérieurs, les généraux triomphants en distribuèrent, à titre de récompense et d'encouragement, aux officiers et aux soldats victorieux, qui s'étaient distingués par des traits remarquables de bravoure. Ces bracelets étaient conservés avec grand soin, et on les portait aux spectacles et dans les assemblées publiques.

Les bracelets, de l'espèce de celui que nous venons de décrire, devaient être très-communs dans ces localités, puisque, à l'exception d'une seule paire, nous n'en avons pas jusqu'ici trouvé d'autres; leur forme et leur dimension nous donnent à penser qu'ils étaient de ceux que l'on mettait aux bras, sous le coude, c'est-à-dire, immédiatement sur le poignet. Tous sont ouverts, et ils durent être d'une élasticité qui permettait de les mettre facilement.

Nous avons déjà dit que les Gaulois et les Germains aimaient beaucoup à se parer de colliers : l'usage des bracelets leur était tout aussi familier, à la différence que ceux des Gaulois étaient, chez les personnes riches, d'or ou d'argent, tandis que ceux des Germains étaient d'une matière moins précieuse.

46° Une très-mince petite broche de fer, qui fut trouvée sur le fond d'une assiette de terre brune; le temps en a entièrement décomposé le métal, au point que nous ne

pûmes la dégager sans la briser. En ayant rejoint les morceaux, nous trouvâmes 0,113 millimètres de longueur. Elle est terminée à l'une de ses extrémités par une petite tête globuleuse, autrefois décorée sans doute; à l'extrémité opposée semble avoir été une pointe (Voir pl. X, fig. 1). Nous pensons que ce petit objet est une de ces aiguilles ou épingles de tête, appelées par les Romains *acus crinalis,* qui entraient dans la parure des femmes. Elles s'en servaient pour retrousser leurs cheveux, ou pour les séparer sur le devant de la tête, comme on le voit dans quantité de monuments antiques. Ces aiguilles ou épingles étaient aussi d'un usage très-commun; il y en avait en or, en argent, en bronze, en fer, en ivoire et en os.

47° Une paire de grandes fibules en bronze, d'un travail très-soigné; elles sont émaillées de vert. L'une d'elles a été brisée dans la fouille. Nous reproduisons en grandeur naturelle celle qui a été conservée intacte (Voir pl. X, fig. 2). Ces fibules furent trouvées réunies avec des grains de collier (Voir ci-dessus n° 36).

48° Une fibule en bronze, couverte de la plus brillante patine lors de l'exhumation (Voir ci-dessus au n° 45); nous en donnons le dessin pl. X, fig. 3. Les fibules de cette forme étaient, à ce qu'il paraît, très-communes dans ces localités; nous en avons trouvé des restes dans plusieurs sépultures; Janssen et d'autres archéologues en ont figuré dans leurs ouvrages (Voyez *Gedenkteekenen,* IV, 2, et XVIII, 16). Jusqu'ici nous n'avons jamais rencontré qu'une seule fibule de cette espèce dans une sépulture. Elles sont d'une exécution fort simple, peu ornées, n'offrant que de minces filets pointillés, qui en partagent le dos dans le sens de la longueur.

49° Une fibule de bronze, émaillée d'une pâte de couleur verte. Dans le principe, elle était ornée de neuf très-petites perles de verre de couleur, incrustées dans l'émail, car on

compte distinctement les points où elles étaient fixées (Voyez pl. X, fig. 4, où nous avons dessiné cette fibule en grandeur naturelle). Elle était le seul objet d'ornement trouvé dans une sépulture.

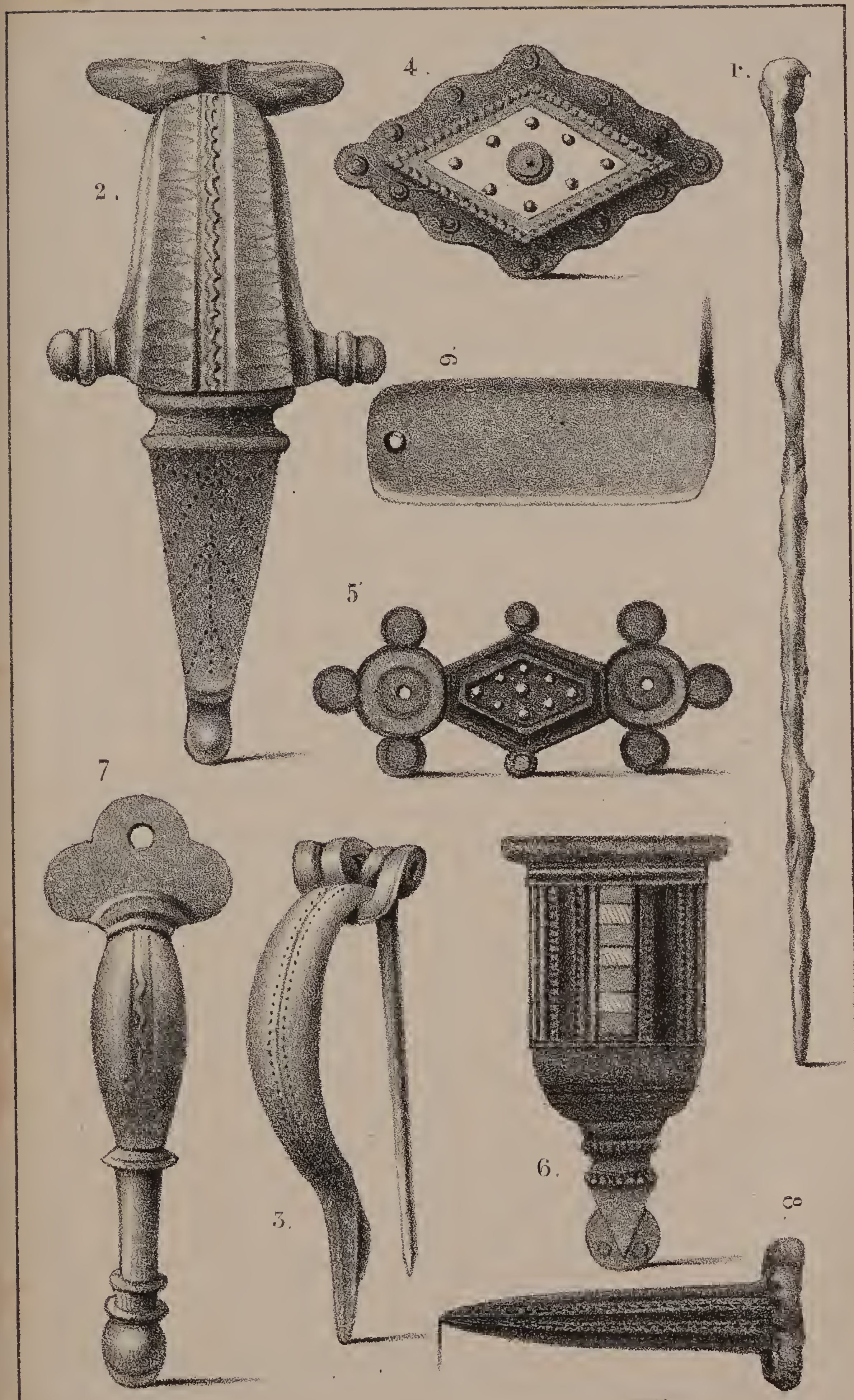
50° Une fibule en bronze, d'une conservation peu ordinaire : elle est d'un beau travail, étant émaillée de vert, de bleu, d'orange et de jaune. Dans le petit losange du centre, formé d'une pâte vitreuse bleue, sont disposés symétriquement neuf très-petits grains de verre blanc mat (Voyez la fig. 5 de la pl. X, qui la représente en grandeur d'original). Cette fibule fut également le seul objet recueilli dans un groupe.

51° Une paire de grandes fibules en bronze, émaillées, sur le dos, de petits carrés alternativement verdâtres et jaunâtres. Ces fibules sont d'un travail soigne; nous représentons la mieux conservée au n° 6 de la pl. X. Elles furent retirées seules d'un groupe.

52° Encore une fibule en bronze, travaillée dans le même style que celle du n° précédent : mais elle n'est pas émaillée, et offre une différence notable sous le rapport de l'ornementation; c'est ce qui nous a décidé à la reproduire (Voyez pl. XI, fig. 1). Cette fibule gisait seule dans un groupe.

53° Une fibule de bronze, trouvée au fond d'une des petites urnes-potiches décrites au n° 8 ci-dessus : elle est bien conservée. Le travail en est fort simple (Voyez pl. X, fig. 7). Janssen dessine une fibule à-peu-près semblable, pl. X, fig. 5, qu'il a rapportée des champs de *Born,* près de *Kalkar*.

54° Une paire de très-jolies petites fibules en bronze, saucées comme les petits bronzes romains émis à certaines époques de l'empire. Elles sont de la plus parfaite conservation, et revêtues d'une belle patine verte (Voyez la fig. 8 de la pl. X). Elles furent trouvées sur le fond d'une assiette de terre grise, laquelle constituait un groupe funéraire avec



Ed. Joly, d^t. Lith. de L. Detferer, Sablon, 10, Gand.

le très-petit vase n° 27, une des bouteilles du n° 25 (celle de terre jaunâtre), et une grande urne de l'espèce décrite au n° 12. Les fibules, de la forme simple que nous reproduisons ici, sont, à ce qu'il paraît, assez communes; nous en avons vu la figure dans quelques ouvrages d'antiquité, entre autres, dans la notice de M. Jollois, ingénieur en chef, membre de la Société royale des Antiquaires de France, intitulée : *Notice sur quelques antiquités découvertes lors de l'ouverture du canal de Bourgogne, dans le département de l'Yonne, entre Rougemont et Avrolles* (pl. II, fig. 14 et 15 (1).

55° Une paire de fibules en bronze, ayant beaucoup de rapport, par la forme, avec celles du n° 48 ci-dessus (Voyez pl. XI, fig. 2). Elles étaient parfaitement conservées au moment de leur découverte, mais le nommé Van de Wattyne, tenté par la cupidité, les dépouilla complètement, à l'aide d'un couteau, de la couche d'oxide qui les recouvrait, et ainsi les mutila. Il les croyait d'or, et nous eûmes bien de la peine à lui persuader le contraire. Règle générale : chez le campagnard, tout objet façonné de métal, que la terre lui livre, est d'or ou d'argent; donc il faut le voir reluire, et pour cela, on brise, on mutile. Voilà la cause journalière de destruction d'une foule d'objets précieux pour l'art ou l'histoire. Quant aux objets qui ne sont pas de métal, ils ne provoquent seulement pas son attention. On croirait difficilement ce qu'il nous en a coûté de démarches et de peines, avant de parvenir au résultat dont nous avons à nous féliciter aujourd'hui.

56° Une paire de fibules de fer, d'un travail fort simple; nous dessinons à la pl. XI, fig. 3, celle que l'oxidation a le moins déformée (Voir au n° 37 ci-haut).

(1) Extrait du tome XII des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*

57° Une paire d'autres fibules en fer, que la rouille a soudées ensemble. Elles sont à-peu-près semblables de forme aux précédentes; c'est pourquoi nous nous abstiendrons d'en donner la figure.

58° Une fibule en fer, plus forte que celles des n°s 56 et 57 ci-devant, et qui devait être d'une forme fort différente, comme il est aisé de le voir par le dessin n° 4 de la pl. XI.

L'analogie nous conduit à supposer que les fibules de fer étaient travaillées avec autant de soin que celles de bronze, c'est-à-dire, ornementées par la gravure et la ciselure. Nos spécimens n'en offrent, il est vrai, plus de traces, la rouille ayant complètement déformé le métal en le décomposant. Mais on sait que les anciens ne négligeaient rien, et qu'ils apportaient beaucoup d'attention dans l'exécution des choses qui servaient aux usages les plus ordinaires de la vie.

Nous avons remarqué que toutes ces fibules en fer sont creuses; nous avons observé la même chose dans tous les petits objets de fer que nous avons déterrés. C'est là un effet de l'oxidation. Ce creux représente d'ordinaire la forme de l'objet : s'il est cylindrique, le vide se présente sous une forme ronde; s'il est quadrangulaire, il se présente sous une forme carrée.

Outre les fibules en fer dont nous venons de faire l'énumération, il en fut rencontré plusieurs autres du même métal dans le cours des fouilles; mais toutes avaient atteint un degré si avancé d'oxidation, que le plus léger attouchement les réduisait en poudre.

Le mot *fibula* (fibule), chez les Romains, s'appliquait à toutes sortes de boucles et d'agrafes : le nombre en était aussi multiplié que l'usage (Voyez notre second article, sous le n° 23). La conformation de toutes celles que nous possédons fait supposer, qu'elles s'attachaient de la même manière que le bijou par nous appelé *broche;* on passait l'aiguille ou épingle, dont ces agrafes sont armées, dans

l'étoffe que l'on voulait attacher, retrousser, rapprocher ou décorer, puis on en fixait l'extrémité dans le petit crochet soudé postérieurement au pied de la fibule. A vrai dire, nos broches ne sont que la reproduction de l'espèce de fibules par nous si souvent dessinée.

Les fibules étaient aussi quelquefois distribuées, comme les bracelets, à titre de récompense aux soldats vainqueurs, par leurs généraux triomphants.

Les Gaulois, ainsi que les Germains, faisaient usage d'agrafes ou fibules, mais ces derniers se servaient indifféremment d'une épine pour attacher leur saie (*sagum*).

Nous répéterons encore ici, au sujet des objets d'ornement ci-dessus détaillés, ce que nous avons dit en terminant la description des poteries, savoir, qu'une longue observation et des rapprochements faits avec conscience, doivent apporter une grande lumière dans mainte question à peine entrevue jusqu'à ce jour (1).

59° Une pierre à aiguiser, de couleur grise et d'un grain extrêmement fin et doux. Elle est percée, à son sommet, d'un très-petit trou, qui servait probablement à la tenir suspendue. Nous avons indiqué sous le n° 40 comment cette petite pierre fut trouvée. Nous la figurons en demi-grandeur à la planche X, n° 9.

Et finalement, 60° Quelques clous et morceaux de clous, en fer, qui furent recueillis parmi les vases de trois sépultures différentes. Tous sont à-peu-près de même dimension.

(1) Si nous sommes bien informé, les identiques de presque tous les objets que nous avons fait connaître jusqu'ici dans nos trois articles, se trouveraient au Musée de Valenciennes. Ils proviennent des fouilles de Bavay et de Famars. Au contraire, la collection de la bibliothèque de Tournay, que nous avons eu occasion de visiter plusieurs fois, et qui, comme on sait, n'est formée que d'objets déterrés dans la ville même, ne nous a rien offert d'absolument semblable à ce que nous possédons. L'utilité de pareils rapprochements se recommande d'elle-même.

Ils ont quatre facettes, dont deux plus minces, une large tête plate, et une pointe applatie, assez semblable au tranchant d'un petit ciseau (Voyez le spécimen le mieux conservé, dessiné en original, sous le n° 5 de la pl. XI). Ces clous sont oxidés au point de ne plus contenir la plus légère portion de métal pur; tous sont creux. Lorsque nous les découvrions, ils se présentaient sous une masse informe; aussi les prenions-nous pour des fibules ou restes de fibules. Ce n'est qu'après les avoir laissé sécher et les avoir nettoyés au moyen d'une brosse, que nous reconnûmes que c'étaient véritablement des clous. Janssen a trouvé, dans un tumulus, à *Moyland,* parmi des morceaux de verre, des clous de même forme que les nôtres (Voir ses *Gedenkteekenen,* p. 148 et pl. XVIII, fig. 3).

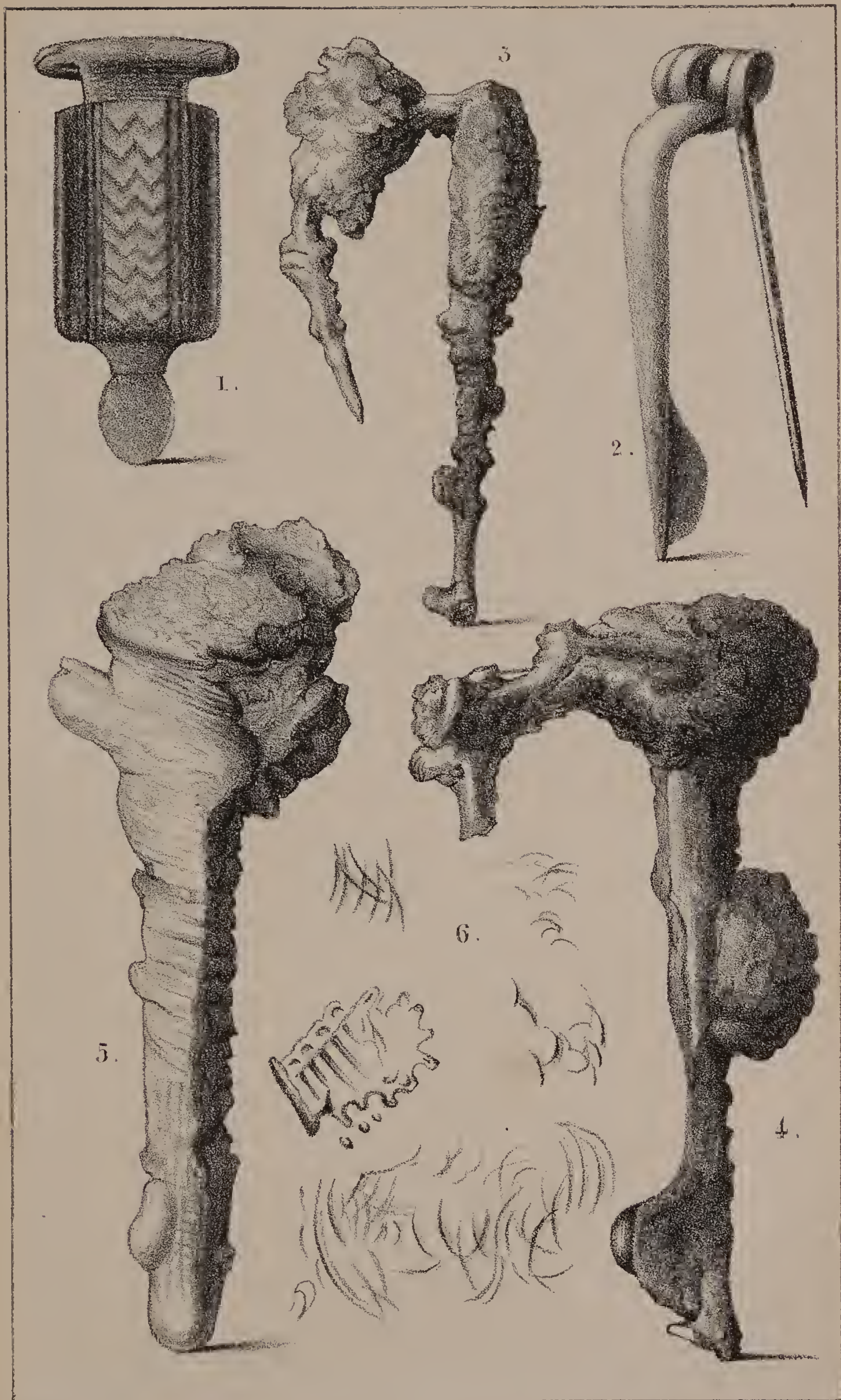
De Caumont pense que les clous, que l'on trouve ainsi assez souvent autour des urnes, proviennent de petits coffrets ou boîtes, dans lesquels on renfermait quelquefois ces vases avec les objets dont on les accompagnait (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que les clous que nous avons déterrés, portent incrustrés, dans l'oxide dont ils se composent aujourd'hui, des particules de bois plus ou moins considérables, qui sont, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *métallifiées.* Il est impossible de se tromper sur l'appréciation de ce fait : les fibres du bois sont on ne peut plus naturelles; seulement, elles ont pris la teinte et la consistance métallique de la rouille.

La dimension des clous et la direction des fibres ligneuses, distinctement opposée sur chaque clou, conduisent à supposer que le bois du coffret, si tant est que coffret il y eut, était d'une épaisseur relativement très-considérable (2). Cette

(1) De Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, IIe partie, p. 256 et 265.

(2) Sur le spécimen que nous figurons, les fibres ligneuses se développent dans un même sens (du côté de la tête du clou), sur une longueur de 0,045 millimètres ; elles donnent par conséquent l'epaisseur d'une des planches dans lesquelles le clou fut enchâssé (Voir le dessin n° 5 de la pl. XI).

Pl. XI.



solidité des matériaux ne paraîtra nullement étonnante, si l'on songe que le coffret était uniquement destiné à conserver les objets qui lui étaient confiés.

De Caumont est d'avis, que les petits coffres dont proviennent les clous étaient consacrés à des sépultures de distinction, telles que celles qui offrent des urnes de verre ou de cristal. De notre côté, nous avons observé que les trois tombeaux où nous avons rencontré des clous, étaient de ceux qui réunissaient le plus grand nombre de vases, ce qui vient, en quelque sorte, à l'appui de l'hypothèse du savant archéologue. Cependant, nous devons ajouter, que nous n'avons remarqué rien d'exceptionnel dans la disposition ou l'arrangement des objets qui constituaient ces trois sépultures (1).

L'article dont nous rassemblons en ce moment les matériaux, dispersés dans les notes de notre journal, aura pour objet de faire connaître d'autres localités, où la découverte de plusieurs sépultures réunies, permet de faire croire à l'existence d'autres cimetières gallo-romains.

Renaix, en avril 1845.

(1) De Bast, dans son *Recueil d'Antiquités*, p. 223, cite un tombeau, découvert en 1806, à *Roucourt*, village à une lieue de Douai, qui offrit des clous, des parcelles de bois et une entrée de serrure, provenant, á ce que l'on présume, d'un petit coffre de bois, dans lequel les vases, qui constituaient la sépulture, auraient été déposés en les confiant à la terre. Parmi ces vases, au nombre de dix, étaient *deux urnes de verre blanc*.

QUATRIÈME ARTICLE.

Sépultures Gallo-Romaines.

Nous avons déjà publié les résultats de nos investigations dans trois petits cimetières gallo-romains peu éloignés les uns des autres : aujourd'hui, nous commencerons par signaler la découverte d'un emplacement que nous supposons avoir été jadis consacré également aux inhumations, et qui tient à ceux précédemment indiqués, par des distances non moins rapprochées (2).

(1) Voyez *Messager des Sciences*, année 1844, pag. 524, et année 1845, pag. 93 et 399.

(2) Nous avons encore à annoter ultérieurement différentes découvertes de tombeaux (sépultures gallo-romaines et *tumuli*), disséminés sur le *Bois de Saint-Pierre* et dans les environs. Ces indices, joints aux découvertes que nous avons déjà rapportées, sembleraient établir, que les terrains qui, d'un côté, s'étendent à partir du *Muziekberg*, jusqu'au sommet du *Pottelsberg* et même au-delà, et, de l'autre, jusqu'en-deçà du *Maerkelenhout*, enveloppant ainsi dans leur centre le *Bois de Saint-Pierre*, n'étaient qu'un vaste cimetière. Il est vrai, toutefois, que cet espace offre, sur plusieurs points, de nombreux vestiges d'habitations anciennes. Peut-être chaque emplacement qui nous a montré une réunion de sépultures, était-il consacré à l'inhumation des membres d'une même famille, ou de quelques familles vivant agglomérées, et formait-il ainsi un petit cimetière particulier. Toujours est-il, que c'est à proximité de

12

I. Au lieu dit *Grooten Boeckzitting* (1), ou simplement *Zittie,* entre le *Muziekberg* et le *Bois de St-Pierre,* est une petite propriété, appartenant en commun à MM. F. Delplace et J. C. Vandenbossche, rentiers, à Gand (2). A gauche, et au nord-ouest du chemin vicinal de *Renaix à Escornaix,* elle fait exactement face à la sapinière de feu M^r Ch. Massez, en son vivant président de la Cour d'appel de Gand, sapinière où se trouvent deux *tumuli,* qui, comme on sait, furent ouverts au mois d'août 1836 (3). Durant l'hiver de 1839-40, le sol de cette propriété avait été profondément bêché, et disposé pour un semis de sapins. Un jour du mois d'avril de l'année 1840, que nous nous dirigions vers les *défrichés* du *Bois de St-Pierre,* il nous prit envie d'explorer, en passant, le terrain encore vague, que le garde, Marin Dutrannoit, se préparait à ensemencer. Nous eûmes à nous louer de notre démarche. Si les faits qu'elle nous a permis d'observer, sont moins marquants que ceux offerts par les trouvailles antérieurement décrites,

chaque emplacement semblable que l'on remarque des restes d'habitations.

Il sera fait plus tard mention spéciale des divers gisements de débris de constructions gallo-romaines que nous avons rencontrés dans nos courses. Ces gisements, qui font supposer l'existence d'un grand nombre d'autres non encore reconnus ou encore ensevelis dans la terre, donneront la preuve que nos localités étaient bien plus peuplées, à l'époque romaine, qu'on ne le croit généralement.

(1) Ce mot *Boeckzitting* ne dériverait-il pas de *boek, buek* ou *beuk,* hêtre, et de *zitting,* siége, assemblée, *groupe, réunion,* et ne signifierait-il pas, par conséquent, *lieu planté ou garni de hêtres, fagetum, hêtroi, fagoi* ou *faunoi,* de même que l'on trouve *Quesnoi* (Quercetum), *Aulnoi* (Alnetum), *Epinoi* (Spinetum), *Fresnoi* (Fraxinetum), etc., etc., dénominations rappelant des plantations de chênes, d'aulnes, d'épines, de frênes, etc. ? Les désignations de cette nature dénotent assez généralement une origine ancienne.

(2) Elle est connue au plan cadastral de Renaix, sous le n° 1900 de la section B.

(3) Nous parlerons bientôt de ces *tumuli.*

ils ne nous ont pas semblé moins intéressants à rapporter, par suite de révélations et de rapprochements dont il sera facile d'apprécier l'importance. Du côté du chemin communal, sur la partie haute de la future sapinière, nos regards furent arrêtés par une très-grande quantité de débris de vases, jonchant un espace de terrain, que nous évaluâmes avoir environ cinq mètres carrés et être distant des *tumuli* indiqués plus haut, de 50 et de 80 mètres. Désirant nous fixer sur la nature de ces débris et sur leur provenance, nous fîmes fouiller toute l'étendue de terrain qu'ils occupaient. Voici ce que nous recueillîmes : une quantité considérable de têts de vases semblables à ceux dont des fragments couvraient la superficie du sol, quelques parcelles d'os calcinés, et de menus morceaux de fer fortement oxidés. Ces restes gisaient à moins de 0,50 centimètres de profondeur, sur un fond rougeâtre et dur. C'est sur ce sol que nous trouvâmes, couchées à plat et juxtaposées, les diverses parties d'une grande tuile à rebords, qui avait été brisée.

Les débris de poterie, que nous avons examinés avec soin, nous rappelaient par la couleur, la forme et la fabrication, généralement tous les vases déterrés antérieurement au *Bois de St-Pierre*. Il y en avait de terre blanche, de terre noire, de terre grise, brune et rouge, de toutes les nuances et variétés, que les fouilles de novembre nous avaient fait connaître, à l'exception toutefois d'une seule espèce, dont nous n'avons pas rencontré le moindre fragment, et qui est la terre rouge vernissée (*terra sigillata*). Ces débris appartenaient, la plupart, à de petites potiches, cruches, plats, assiettes et petits pots, exactement semblables aux spécimens que nous avons dessinés sur nos planches (Voir pl. I, fig. 1; pl. III, fig. 1; pl. V, fig. 2 et 5; pl. VIII, fig. 9, 10 et 11; pl. IV, fig. 7; pl. VIII, fig. 16; pl. III, fig. 6; VIII, fig. 14 et 15, 12 et 13).

Quelques petites potiches, d'une fine pâte grise, devaient

être d'un beau travail; car nous tenons quelques morceaux ornés de guillochis, de minces filets et de moulures nattées. D'un autre côté, nous avons remarqué quelques têts d'une poterie rougeâtre et grossière, mais essentiellement différente des urnes déterrées dans les *tumuli* du voisinage. Nous pensons que c'étaient des fragments d'une amphore ou de quelque autre très-grand vase destiné à l'usage domestique.

En rapprochant ce qui précède de ce qui a déjà été observé ailleurs, on demeurera convaincu avec nous, que ces restes proviennent de sépultures gallo-romaines, et qu'ils nous révèlent un nouvel emplacement anciennement consacré aux inhumations. Nous croyons ne pas nous tromper, vu la grande quantité de débris et l'espace par eux occupé, en portant à dix au moins le nombre de celles qui y ont été opérées. La tuile que nous avons déterrée formait sans doute la base d'un tombeau, soit de la forme déjà rencontrée au *Maerkelenhout*, soit de celle que nous mentionnons ci-après, soit enfin d'une forme non encore reconnue par nous jusqu'à ce jour.

Quant à la destruction des sépultures, elle ne doit guère étonner. Leur conservation aurait plutôt lieu de surprendre, quand on songe que c'est la seconde fois que le terrain est ensemencé de sapins, et qu'il a, par conséquent, été défriché et travaillé à deux différentes reprises, indépendamment des modifications qu'il peut avoir subies antérieurement. Sablonneux par sa nature et peu résistant à sa surface, il laisse pénétrer facilement la bêche et la pioche, qui peuvent ainsi aller atteindre les vases les plus profondément enfouis. Aussi n'avons-nous trouvé nul objet en entier, et, de plus, nous croyons avoir remarqué que des fragments d'un seul et même vase, se trouvaient dispersés sur toute l'étendue que semblaient avoir occupée les sépultures auxquelles il avait dû appartenir.

A quelque quinze mètres au nord de l'emplacement que nous venons de signaler, gisaient, sur un espace très-restreint, les débris de quelques vases, donnant les mêmes indications que ceux déjà mentionnés. Nous les supposâmes provenir d'une sépulture isolée qui aurait été détruite là, et, en effet, une recherche plus attentive vint nous confirmer dans cette opinion.

II. Nous voici transporté sur le territoire de la commune d'*Ainières,* au sud-ouest de Renaix, dans la direction de Tournay.

Au commencement de l'année 1838, Mr Félix Battaille, de notre ville, nous remit trois médailles impériales romaines, en bronze, qu'il nous dit avoir été trouvées à *Ainières,* par Charles Griffart, son fermier, dans une auge, ou espèce de loge carrée, qui renfermait aussi un vase en terre cuite rempli de cendres. Voulant vérifier par nous-même l'exactitude de ce fait, et surtout, nous enquérir de toutes les circonstances d'une trouvaille qui excitait au plus haut point notre curiosité, nous allâmes trouver M. Griffart, cultivateur et conseiller communal, demeurant près de l'église d'*Ainières*. Voici les détails que nous recueillîmes de sa propre bouche :

C'était en automne de l'année 1822 ; il était occupé à *ruissoter* et à *palloter* (1) une partie de colzas, au terroir dit *le champ* ou *la couture du moulin,* autrefois connu sous la dénomination de *champ aux corneilles* (2), lorsque tout-à-

(1) *Ruissoter* (on prononce *rissoter*), *palloter,* expressions usitées ici, et qui signifient : creuser des rigoles pour l'écoulement des eaux, et donner de la terre aux plantes avec la *pelle* (de là sans doute *palloter*).

(2) Ce lieu n'a pris le nom de *champ du moulin* que vers la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'un moulin à vent y fut construit. Ce moulin, qui appartenait à M. l'avocat Savart, de Tournay, a été incendié en 1838, le jour de la kermesse de *Dergneau,* village limitrophe d'*Ainières.* On ignore la cause de ce sinistre, mais on s'accorde généralement à l'attribuer à la malveillance.

coup sa bêche vient à s'arrêter sur un corps dur. Il fait un effort; mais c'est en vain, l'obstacle résiste. Alors il se met en devoir de creuser le sol, et bientôt il met à découvert une grande tuile plate, à deux rebords, telle qu'il n'en avait jamais vue, et qui était couchée horizontalement. A cet aspect, le cœur lui bat avec force, car il croit toucher à un trésor : soulevant avec précaution la tuile mystérieuse, il aperçoit qu'elle recouvre une espèce d'auge carrée, formée par quatre autres tuiles, également à rebords. Aussitôt son espoir redouble, il écarte en tremblant la terre qui remplit en partie la cavité de la loge, et sa main rencontre un petit vase de terre noire, ayant exactement la forme d'une *potiche* (sic) : mais au lieu d'un trésor monnayé qu'il se flattait d'en retirer, il ne trouve qu'une terre noirâtre, semblable à de la cendre, et quelques parcelles d'ossements. Cependant il ne perd point courage; il continue à fouiller, et il déterre enfin six à sept pièces de monnaie en cuivre, reposant sur une sixième tuile, qui, couchée à plat, formait le fond de la petite loge.

M. Griffart ne brisa, ni ne dispersa les objets découverts, et, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire en pareille circonstance, il les rapporta soigneusement chez lui ; il les fit voir à son curé, qui s'empressa et se contenta de lui demander s'il n'avait point trouvé d'argent, ajoutant, que celui-ci aurait pu servir à dire des messes pour le salut de celui qui l'avait enfoui (1)? M. Griffart conserva long-

(1) Nous déplorons sincèrement de voir certaines connaissances si peu multipliées chez le clergé de nos campagnes, et, n'étaient quelques rares et très-honorables exceptions, nous dirions même chez notre clergé en général. Nous ne pensons pas que la science des antiquités, l'*archéologie,* qui se lie si intimément à l'histoire proprement dite, soit incompatible avec le saint ministère. Veiller à la conservation des monuments de nos ancêtres, répandre les notions que fournit leur découverte, enfin rendre cher à l'homme le sol qui l'a vu naître, par tous les moyens qui éveillent en lui le doux nom de patrie, n'est-ce pas aussi instruire,

temps les objets trouvés par lui, et, quand les médailles arrivèrent jusqu'à nous, il n'y avait guères qu'un an que les mêmes tuiles qui les avaient abritées dans le sein de la

civiliser, rendre meilleur? Quel service le clergé ne rendrait-il pas à la science, disons-le, à l'humanité, si des connaissances plus étendues lui permettaient de concourir à l'accomplissement de cette grande et noble œuvre de conservation et d'enseignement? Combien de fois, en effet (et nous parlons ici par propre expérience), combien de fois n'arrive-t-il pas que c'est au presbytère que retentit la première nouvelle d'une trouvaille, et que c'est au jugement du curé ou de son vicaire que le campagnard soumet tout d'abord les objets qu'il vient de déterrer? Malheureusement, ils sont bien rares les cas que nous pourrions citer, où une pensée purement matérielle, preuve de la plus déplorable ignorance, ne soit pas venue guider la curiosité, ou présider à la décision. Mais ayons foi en l'avenir, espérons que l'impulsion viendra de haut lieu, et que nous n'aurons plus de regrets, plus de plaintes à manifester. Nous savons qu'une sollicitude éclairée tend à vaincre l'indifférence, ou plutôt le mépris, pour tout ce qui touche à l'histoire ou à l'art.

Il y a quelque temps, un de nos amis, qui occupe un poste éminent dans l'enseignement public, nous faisait observer, à propos des plaintes que nous venons d'exprimer, qu'un ordre émané de Malines, procurerait, en peu d'années, à l'Université de Louvain un Musée d'antiquités nationales, dont les richesses éclipseraient celles du Musée de l'État, à Bruxelles. Nous demeurâmes frappé de la justesse et de la portée de cette remarque. Nous aussi, nous sommes d'avis que le gouvernement n'a pas en son pouvoir des moyens aussi sûrs, aussi faciles, aussi prompts et efficaces, que ceux dont disposent les chefs du clergé : un mot de ces derniers suffirait, en effet, pour mettre tout le pays en exploration. Cependant, nous verrions avec plaisir une lutte s'établir (*a*), et nous l'appelons même de tous nos vœux; car elle aurait infailliblement pour résultat, et la découverte et la conservation d'une foule de monuments précieux pour notre histoire, qui aujourd'hui demeurent ignorés ou se perdent à mesure qu'ils voient le jour, et l'émission d'une série d'observations éminemment intéressantes, dont la science tirerait le plus grand fruit. Peut-être même serait-ce le moyen d'extirper entièrement certaines croyances superstitieuses, qui, comme nous pourrions le démontrer, ne sont encore que trop accréditées à la campagne.

(*a*) On trouvera, à la suite de cet article, quelques idées sur l'utilité qu'il y aurait à prendre des mesures, pour assurer la conservation et le dépôt des objets d'antiquité que l'on découvre chaque jour.

terre, avaient été utilisées dans les fondations d'une écurie. Le vase antique avait été antérieurement brisé par les enfants du cultivateur, qui s'en étaient emparés pendant son absence, et, quant aux monnaies ou médailles, qui toutes étaient de grand ou de moyen module (1), elles avaient été déposées sur l'étagère, et il n'en avait plus retrouvé que trois, lorsque racontant sa trouvaille à Mr F. Battaille, celui-ci manifesta le désir de les avoir en sa possession.

De ces trois médailles, l'une est en grand bronze et les autres sont en moyen bronze : elles sont excessivement oxidées; à peine y aperçoit-on encore les bustes et les types des revers. Cependant, ce qui reste des premiers, sur deux de ces pièces, nous a suffi pour déchiffer les personnages qu'ils représentent. Sur la médaille de grand module, nous avons parfaitement reconnu le caractère de tête de *Faustine mère*, et sur l'un des moyens bronzes, celui de *Marc-Aurèle* (138 à 180 de J.-C.). Les traits du troisième buste seul sont complètement méconnaissables; toutefois, l'épaisseur et le module de la pièce nous semblent décéler la même époque d'émission. Nous avons appris que, parmi les médailles égarées, il s'en trouvait une ou deux dont on lisait très-bien les légendes.

La loge découverte par M. Griffart est évidemment un tombeau gallo-romain, et, d'après ce que nous venons d'établir relativement aux médailles qu'il renfermait, il semble très-permis de croire qu'il estde la dernière moitié du IIe siècle de notre ère.

Ce tombeau n'est pas le seul qui ait été découvert au *champ du moulin*. Le père de M. Griffart, vieillard presque septuagénaire, portant aussi le nom de Charles, nous

(1) Il désignait ces monnaies par les noms de *gros sous* et *pièces de deux liards,* dont elles offrent en effet le module.

apprit que plusieurs loges en tuiles, semblables à celle détruite par son fils, y avaient été trouvées à différentes époques ; qu'entre autres, son père Marc en avait un jour rencontré une sous le soc de sa charrue, qui renfermait six *potiches* entièrement remplies de cendres et ne différant nullement de celle qu'il avait vu déterrer par son fils.

Nous nous fîmes conduire sur *le champ du moulin*, espérant y trouver encore quelques vestiges qui confirmassent le rapport du vieillard, mais le champ, soigneusement épierré tous les ans, n'avait pas conservé, à sa surface, le moindre reste rappelant les découvertes de tombeaux qui y avaient eu lieu.

Le champ ou *la couture du moulin,* autrefois dit *le champ aux corneilles,* est situé à l'ouest de l'église d'*Ainières,* et à peu de distance de l'ancien chemin de terre de *Renaix* à *Tournay*. Il est également peu éloigné des *défrichés* du *Bois d'Ainières,* où nous avons trouvé, sur un espace assez étendu, de nombreux vestiges d'habitations de l'ère gallo-romaine.

Nous avons à remercier ces MM. Griffart, pour l'extrême obligeance avec laquelle ils nous ont fourni les renseignements que nous venons de consigner, et surtout Mr F. Bataille, pour nous avoir mis sur la voie de ces détails. Nous les prions de recevoir ici l'expression de notre gratitude.

III. Passons sur le territoire de la commune de *Russeignies,* bordant à l'ouest la banlieue de *Renaix.*

Entre la commune de *Russeignies* et celle de *Wattripont,* à proximité du ruisseau la *Molenbeke,* qui va se perdre dans la *Ronne,* par-delà l'extrême limite de Renaix, et partant, de la Flandre orientale, on trouve une partie de prairie, dite *la prairie à longs joncs,* appartenant à Mr C. A. Hureaux, bourgmestre de la susdite commune de Russeignies. Il y a une quinzaine d'années environ, des ouvriers y étaient occupés à creuser des fossés, pour l'écoulement des eaux

du fonds. Dans le cours de leur travail, ils rencontrèrent un grand nombre de très-petits vases de terre cuite, généralement de couleur grise, et affectant presque tous la même forme. « Ils ressemblaient, nous dit M. Hureaux, de qui nous tenons ces détails, à de petites *potiches* ou vases à tabac, ou encore, à de petits pots à onguent, tels qu'on en voit chez les pharmaciens; aussi les ouvriers qui en faisaient la découverte, se disaient-ils en plaisantant, qu'*ils venaient de dénicher tout l'attirail d'un apothicaire des temps anciens*. J'en vis déterrer plusieurs dans leur entier, mais ne leur supposant aucune valeur, je ne me donnai pas la peine de les ramasser. On les brisait d'un revers de pelle, pour voir au plus vite ce qu'ils contenaient. Quelques-uns semblaient très-rapprochés les uns des autres, et en général, ils se trouvaient à un ou deux pieds en-dessous de la surface du sol. » M. Hureaux ne put nous affirmer, s'ils contenaient des cendres ou des parcelles d'ossements calcinés, des agrafes, des perles de verre, des médailles ou d'autres objets quelconques; car sa pensée était loin de se reporter sur ces sortes de choses; toutefois, il croyait se rappeler qu'ils reposaient dans un lit de terre noirâtre. Il nous assura que si l'on faisait exécuter une fouille, à tel endroit qu'il indiquerait, on trouverait encore bon nombre de vases semblables à ceux exhumés; « car, dit-il, la découverte s'est bornée à ce qui gisait dans la largeur de terrain que l'on donnait aux fossés, et l'on ne s'est nullement inquiété de ce qui pouvait être caché en-dehors de cette largeur. On conçoit sans peine, que le dépôt devait s'étendre sur un espace beaucoup moins restreint, et qu'en fossoyant, on n'a fait que le traverser. »

Si la mémoire de M. Hureaux ne le trompait pas, les renseignements qu'ils nous a fournis suffisent, sans doute, pour faire reconnaître dans l'emplacement, découvert par ses ouvriers à la *prairie à longs joncs,* un lieu ancienne-

ment consacré aux inhumations. Les vases qui y ont été déterrés constituaient certainement des sépultures, et tout concourt à prouver que ces sépultures sont de l'époque romaine, de même que toutes celles que nous avons fait connaître jusqu'à présent.

Nous pensons avec M. Hureaux qu'une fouille amènerait de bons résultats ; puisse-t-il quelque jour se décider à la faire exécuter, ou bien à la confier à nos soins ! En attendant, nous le prions d'agréer nos sincères remercîments, pour les détails que nous devons à sa complaisance.

Nous avons assez souvent ouï dire, qu'en travaillant dans les prairies longeant la *Molenbeke* et voisines de celle dite *à longs joncs*, on avait, à différentes reprises, rencontré une construction ancienne, se présentant sous la forme de grès, d'une assez grande dimension, régulièrement posés les uns à côté des autres, et offrant ainsi l'apparence d'une chaussée ou voie pavée. Établir jusqu'à quel point cette assertion est fondée, c'est ce qui nous serait impossible pour le moment, n'ayant pas vérifié la chose par nous-même. Cependant, ce que nous pouvons affirmer, comme en ayant fait nous-même la découverte, c'est l'existence d'une grande quantité de restes de constructions de l'ère gallo-romaine, gisant sur une étendue de terrain assez vaste, en avant de la ferme de Mr Amand Vallez, de *Russeignies,* et à une distance peu éloignée de l'emplacement, où la trouvaille qui nous occupe a eu lieu. Du reste, nous parlerons plus amplement, en un autre endroit, de ces vestiges d'habitations.

IV. Nous allons maintenant faire connaître un quatrième, ou mieux, un septième lieu de sépulture, découvert sur le territoire de la commune de *Quaremont*, au nord-ouest de Renaix.

Vers la fin du mois de mai de l'année 1840, les ouvriers-

terrassiers de la *chaussée de Renaix* à *Berchem*, rencontrèrent, dans un déblai de quatre pieds environ de profondeur, une certaine quantité de petits vases de terre cuite, reposant au milieu d'une couche assez épaisse de cendres et de charbons. Comme on le juge bien, la plupart de ces vases furent détruits, partie par la cupidité, partie par l'insouciance de ceux qui les déterrèrent : et si quelques-uns échappèrent à la destruction, ils ne durent leur salut qu'à leur solidité ; car les ouvriers s'étaient fait un jeu de se lancer à la tête les uns des autres ceux qu'ils exhumaient en entier. Il y avait déjà plus d'un mois que la trouvaille avait eu lieu, lorsqu'un des petits vases, que le hasard avait conservé, nous fut offert par Mr Pierre Dupont, boulanger en cette ville, lequel le tenait de Pierre Toelen, piqueur des ouvriers; et c'est ainsi que nous acquîmes le premier éveil d'une circonstance pour nous si intéressante. Ne voulant dès lors négliger aucun moyen de nous procurer des renseignements sur cette découverte, nous nous empressâmes aussitôt de nous transporter sur le lieu où elle avait été faite. C'est une prairie ou pâture, sise à quelque cent mètres à l'ouest de l'église de *Quaremont*, et appartenant à Benoit Desmet, cultivateur en la même commune : elle est comprise dans les terrains désignés sous le nom de *den Berg* (1).

Voici comment se résument les détails que nous acquîmes, tant de la part des ouvriers qui prirent part à la trouvaille, que de celle du piqueur P. Toelen et de son fils, qui y furent présents. Les vases, tous de terre grise, de même forme, et variant peu de dimensions, étaient au nombre de quinze à dix-huit. Ils gisaient au milieu d'un

(1) L'eau qui surgit continuellement à la surface de la prairie, et qui en rend le terrain mouvant, a nécessité, en cet endroit, une modification dans la rampe de la route, de manière que le déblai, qui a amené la découverte des vases, est aujourd'hui un remblai.

lit de cendres et de charbons, ayant au moins trois mètres de diamètre, et reposant à un mètre environ sous la surface du sol. Tous contenaient une terre noirâtre semblable à celle qui les enveloppait, et se trouvaient posés debout, c'est-à-dire, avec l'orifice vers le haut. A côté d'eux ne fut remarqué ni médaille, ni fibule, ni aucun autre objet de métal.

En explorant avec soin le terrain de la découverte, nous y ramassâmes des portions plus ou moins considérables de presque toutes les espèces de poteries exhumées au *Bois de St-Pierre*. Elles provenaient de petites cruches, de potiches, de plats, d'assiettes, d'écuelles, de jattes, de bols, de tasses et de soucoupes, dont nos dessins ont déjà reproduit les formes si variées. Nous y remarquâmes surtout des fragments de poterie rouge sigillée et des tessons d'assiettes à surfaces, l'une rouge, l'autre jaunâtre. Nous avons conclu de la présence de ces débris, qu'ils offraient les restes d'un certain nombre de sépultures gallo-romaines, détruites, soit anciennement, soit même durant les travaux de terrassement en question, car certaines cassures nous semblèrent de fraîche date.

Quant aux vases dont il est spécialement traité dans ce paragraphe, nous ne doutons aucunement qu'ils n'aient constitué une ou plusieurs sépultures (1).

(1) Nous rapporterons ici, ce que nous a appris l'expérience, qu'un grand nombre de vases ne prouve rien en faveur de la quotité de sépultures, une sépulture pouvant tout aussi bien être formée de dix vases que d'un seul. C'est la disposition, l'arrangement, le *groupement* enfin de ces vases qu'il faut envisager. Malheureusement, cela n'a pas été observé ici; du moins, les ouvriers n'ont pu rien nous apprendre de bien clair à cet égard.

La profondeur d'un mètre, à laquelle les vases cinéraires furent trouvés, pourrait paraître anormale, si l'on ne remarquait que la couche de terre qui les recouvrait primitivement, a dû s'épaissir par le travail des eaux qui descendent continuellement de la partie haute de la prairie.

Notre examen du terrain nous a, de plus, donné la conviction, que si l'on exécutait une fouille dans le pré de B[t]. Desmet, en partant du talus occidental de la chaussée, on courrait bonne chance de faire de nouvelles découvertes. Nous augurons ceci avec d'autant plus d'assurance, que les ouvriers-terrassiers, par nous interrogés, s'accordent généralement sur ce point, que le lit de cendres recélant les vases, s'enfonçait sous la prairie de Desmet, au-delà de la ligne extérieure de la terrasse. Or, la partie du lit, en dehors de cette ligne, est demeurée inexplorée, et l'on doit supposer qu'il s'y trouve encore des vases.

A quelques mètres seulement de la prairie de Benoît Desmet, dans la direction de *Berchem* et toujours sur le terroir *den Berg,* nous avons observé les indices ordinaires qui accusent un lieu habité à l'époque romaine. Un second gisement de vestiges d'habitations nous a été révélé, au sud-est du point qui nous occupe, dans la direction de *Renaix*. Ce second emplacement nous a fourni de curieux résultats, lors de fouilles que nous y avons fait pratiquer. Nous en donnerons plus tard les détails.

Outre le petit vase que nous tenons de l'obligeance de M[r] P. Dupont, nous en avons recueilli deux autres : l'un nous vient du fils de P. Toelen, l'autre de Ch[s] Debruyne, cultivateur, habitant à proximité du lieu de la découverte. Tous trois sont parfaitement conservés. D'une pâte grise assez fine, mais plus *pierreuse* que celle de toutes les poteries de terre grise mentionnées jusqu'ici, ils offrent une consistance infiniment plus solide. Aussi sortirent-ils intacts de la lutte que leur découverte fit éclater entre les terrassiers, et qui certes ne se termina point sans qu'ils eussent des chocs assez rudes à essuyer. La forme de tous ces vases est la même ; cependant, le spécimen de M. Dupont et celui venant de Charles Debruyne se font remarquer par un profil plus pur, le vase de Toelen étant travaillé avec peu

de soin. Le premier, dont le ventre est orné d'une infinité de très-minces filets imprimés au tour, a 0,073 millimètres de hauteur, sur 0,080 millim. dans son plus fort diamètre (Voyez pl. XII, fig. 1). Les plus forts vases du dépôt, ainsi qu'on nous l'a dit, avaient à peine dans leurs dimensions quelques millimètres de plus que celui-ci. Le second, le vase de Debruyne, est absolument dans les mêmes proportions que celui conservé par le fils de Toelen : il donne 0,066 millimètres en hauteur et 0,071 en diamètre, au plus fort renflement de son ventre (Voyez pl. XII, fig. 2).

Si notre mémoire est fidèle, ces vases sont les seuls dont nous ayons vu les pareils à la bibliothèque de Tournay.

Nous nous estimons heureux d'avoir pu connaître et publier cette trouvaille de *Quaremont;* nous ne terminerons pas ces lignes, sans témoigner notre vive reconnaissance à Mr P. Dupont, qui nous en a fourni les premières notions, et qui nous a si complaisamment cédé le petit vase que le hasard avait fait tomber entre ses mains.

V. Il nous reste encore à indiquer un cinquième lieu consacré par des sépultures, qui est jusqu'ici le huitième par nous reconnu; et très-probablement ce ne sera pas le dernier que le hasard livrera à nos investigations.

Profitant d'un beau soleil du mois de mai de l'année 1841, nous avions pris notre course au sud-est de Renaix, vers les *défrichés* du *Bois royal d'Antoing,* sur l'extrême frontière septentrionale de la commune de *Frasnes,* que nous n'avions point encore explorés. Encore une fois, nous eûmes lieu d'être satisfait des résultats que nous offrit cette excursion dans une direction nouvelle.

A une portée de fusil de la grande ferme-distillerie, bâtie sur les *défrichés,* par les frères Dooms, de Lessines, et appartenant aujourd'hui à M. Chs Sacqueleu, propriétaire à Tournay, passe un chemin, qui conduit de *Frasnes* à *Ellezelles*. Ce chemin, là où il traverse les *défrichés,* est en-

caissé par des terrains élevés de douze à quinze pieds au-dessus de la voie. A l'endroit où il est le plus profond, et où il débouche sur un hameau très-peuplé, dit le *Grand rieu,* nous avons recueilli, dans le talus occidental du sol, une infinité de fragments de poterie grise, provenant la plupart de petits vases à forme de potiche. Ces restes gisaient à la profondeur de un à un et demi pied, et s'étendaient sur un espace de dix mètres à peu près de longueur, mais avec quelques solutions de continuité. Parmi eux se trouvaient quelques parcelles d'os calcinés. A pareils indices, nous n'hésitâmes pas à prendre les vestiges que nous avions sous les yeux, pour les débris de vases cinéraires, détruits par le fait de l'homme ou l'action du temps.

A quelques mètres au-delà, dans le talus opposé ou oriental, on pouvait voir, à un demi-mètre environ de la surface du terrain dominant, une couche de cendres, entremêlées d'ossements calcinés et de charbon de bois, ayant un décimètre d'épaisseur, et reposant sur un sol excessivement dur, par suite du degré de cuisson qu'il semblait avoir subi. Serait-ce là un tombeau d'une autre espèce, ou bien un *Ustrinum?* Nous pencherions assez pour cette dernière opinion.

Par tout ce qui précède, nons tenons le lieu dont il est ici question, comme ayant été consacré anciennement à la sépulture, par nos pères encore idolâtres. Nous rapportons, pour preuve de leur agglomération en cet endroit, la découverte de petites meules et de portions de meules, faite en 1827 et 28, pendant l'essouchement de la partie du *Bois d'Antoing* aujourd'hui en culture. Nous pourrions ajouter à ce témoignage, celui que nous donne un gisement de débris de poteries, de tuiles, de meules, etc., au *Bois de Leuze,* sur la *taille à doigts de leup* (1), dans le voisinage des *défrichés* du *Bois d'Antoing.*

(1) *Doigts de leup,* la fougère chez les Wallons.

Il serait à désirer qu'une fouille fut exécutée sur l'emplacement que nous venons de déterminer; nous osons prédire qu'elle serait couronnée de succès. —

En parcourant le *Recueil d'Antiquités* du chanoine De Bast, nous avons observé qu'il mentionne plusieurs localités, où un grand nombre de vases cinéraires ont été trouvés réunis; ce sont nommément :

Wetteren, où eut lieu, en 1787, une découverte de trente urnes sépulcrales, placées à une certaine distance les unes des autres (page 92).

Meulebeke, en un endroit dit le *Schaepers-driesch,* où l'on déterra, en 1786, plus de cinquante urnes funéraires (page 107).

Saint-Amand (France, département du Nord), page 216.

Abscon (France, Nord), page 218.

Waesmunster, où, en 1797, un cultivateur rencontra et brisa, dans un bois, au-delà de cent urnes sépulcrales de toute forme (page 366).

Baesrode, en un lieu dit *'s Heerens-bosch,* à peu de distance de l'Escaut, où l'on exhuma, en 1788, une quantité prodigieuse de vases en terre cuite, de couleur brune (page 427).

Bavay et *Tournay* (IIe supplément).

La *Revue de la Numismatique belge* cite aussi quelques o calités du Luxembourg, où l'on a trouvé des réunions de vases cinéraires. Ces localités, explorées par M. Guioth, actuellement ingénieur en chef de la province du Limbourg, sont :

Arlon, à un millier de mètres de la ville (page 205).

Un endroit dit *Majeroux,* près de *Virton.*

Un autre endroit, dit *Weissenberg,* sur le territoire de la commune de *Lichert,* près d'*Arlon* (pag. 403 à 408).

Enfin, le *Messager des Sciences* rapporte des découver-

tes de vases cinéraires, faites à *Tournay* et à *Waesmunster* (Voyez les années 1824, p. 17, et 1838, p. 475 (1).

L'examen comparatif des diverses circonstances qui ont signalé la découverte des vases, dans toutes les localités que nous venons d'énumérer, nous a donné la conviction que non-seulement ces vases étaient des vases funéraires, mais encore qu'ils constituaient différentes sépultures, appartenant, sans aucun doute, à l'ère gallo-romaine. D'où nous concluons, que les terrains qui ont fourni les urnes, étaient, à cette même époque, spécialement consacrés aux inhumations et doivent être tenus pour de véritables cimetières gallo-romains. Cette conclusion nous amène naturellement à conjecturer, *d'après ce que nous avons régulièrement constaté ici,* comme on a pu le voir, que dans toutes les localités prérappelées, il doit exister, non loin des lieux où ont été trouvées les sépultures, des vestiges d'habitations contemporaines de ces sépultures, vestiges dont quelques recherches amèneraient infailliblement la découverte. Déjà notre hypothèse est pleinement justifiée, pour ce qui concerne le dépôt de vases rencontré à *Waesmunster.* Une partie de terre, nommée *Steenakker* (2), au terroir *Klein Pontrave,* dépendant de la dite commune, a été signalée comme entièrement couverte de débris de constructions de l'ère gallo-romaine (Voir le *Messager des Sciences,* année 1826, page 127).

(1) Nos recherches ont dû se borner aux trois recueils mentionnés. Si nous en avions eu d'autres à notre disposition, peut-être aurions-nous trouvé à augmenter la liste des localités de l'ancienne Belgique, et particulièrement de nos provinces actuelles, où l'on a trouvé réunis sur un même point un grand nombre de vases cinéraires.

(2) Les champs qui fournissent des débris de constructions antiques, sont assez souvent désignés par les noms de *Steenakker, Steencauter* et *Steenveld.* C'est une remarque que nous avons faite. Une semblable indication peut même servir de guide dans les recherches à faire, car il est facile à concevoir qne l'existance seule de vestiges antiques, ainsi que fondations, pierres, tuiles, briques etc., ait pu lui donner naissance.

On ne saurait contester l'importance de pareils documents, alors même qu'ils ne concernent que des localités dont l'histoire nous avait déjà conservé d'autres souvenirs, comme par exemple, Bavay (*Bagacum*), Tournay (*Tornacum*) et Arlon (*Orolaunum vicus*), que nous avons aussi nommées. Ils doivent nous fournir des lumières sur leur véritable emplacement, sur leur étendue, sur les vicissitudes qu'elles ont eu à subir, etc.

Nous ne pouvons terminer cet article, sans citer encore, à l'appui de ce que nous émettions tout à l'heure, notre savant maître en cette matière De Caumont. Voici ce qu'il pose pour ainsi dire en principe, à la page 278 de la IIe partie de son *Cours d'Antiquités monumentales*. « On peut affirmer hardiment, dit-il, qu'il y a eu un cimetière partout où il y avait une ville ou une bourgade gallo-romaine; ainsi la découverte d'un établissement semblable devra donner lieu à la recherche d'un cimetière, et réciproquement *la découverte d'un cimetière pourra conduire à retrouver les traces de la ville ou de la bourgade à la population de laquelle on en doit l'établissement.* »

Nous publierons encore deux articles sur les sépultures gallo-romaines proprement dites, explorées par nous, ou dont la découverte nous a été signalée. Le premier ne sera qu'un appendice à notre article sur la trouvaille du *Maerkelenhout,* le second contiendra la description de plusieurs sépultures trouvées isolément, et viendra clore ainsi la première partie de nos *Antiquités;* à moins, toutefois, que des trouvailles ultérieures ne nous forcent à lui donner plus d'extension.

Nous terminons en émettant quelques idées sur l'utilité qu'il y aurait à assurer d'une manière efficace la conservation et le dépôt des objets d'antiquité que l'on découvre chaque jour. En effet, ne serait-il pas de l'honneur de la

Belgique, comme de l'intérêt de la science, que le gouvernement prît des mesures législatives, propres à atteindre ce but? Et, par exemple, une bonne loi, analogue à celle d'expropriation pour cause d'utilité publique, qui mit les objets trouvés à l'abri du vandalisme et de l'avarice des ayant-cause, ne serait-elle pas ici d'un grand bien? Une loi pareille existe depuis long-temps dans plusieurs pays du nord et du midi de l'Europe, et, en ce moment même en France, on en réclame vivement l'établissement. Voici les réflexions qu'émet, à ce sujet, un journal scientifique français, le *Bulletin des Arts* : « Il faudrait, écrit-il, qu'un objet précieux pour la science ne fût pas entièrement abandonné au bon plaisir du trouveur ; il faudrait que celui-ci n'eût pas le droit de priver le pays d'un trésor enfoui dans la terre et appartenant ainsi au pays tout autant qu'au propriétaire du sol ; il faudrait une pénalité contre quiconque, par avarice ou par méchanceté, anéantirait des objets trouvés; il faudrait que l'État eût toujours le privilége de racheter ces objets à certain prix d'estimation. Cette législation est en vigueur par toute l'Italie, et c'est à elle que l'on doit la formation des plus riches Musées du monde. » La Belgique ne doit pas rester en arrière des autres pays; nous osons croire qu'il suffirait de signaler cette lacune au patriotisme de nos gouvernants, pour en obtenir la réparation.

Mais en portant une loi pareille, il faudrait que le gouvernement décrétât en même temps l'érection d'un *Musée d'antiquités nationales*, où viendraient se ranger par ordre de siècles, tous les restes des temps anciens que chaque jour voit surgir du sol de la patrie, collection qui, comme nous la concevons, serait une mine féconde pour nos historiens, pour la science et pour l'art (1). Cependant, une

(1) Les monuments que l'on ne pourrait conserver en nature, par une cause quelconque, y seraient configurés en élévation, et, si le sujet

loi de conservation telle que celle que nous envisageons, ne sortirait son entier effet, que pour autant qu'une surveillance active et éclairée fût appelée à en garantir la stricte exécution: et ce n'est qu'en organisant cette surveillance sur un plan aussi vaste que sagement conçu, que l'on pourrait se flatter d'obtenir de riches résultats.

On sait le mince avantage que l'on a retiré des circulaires aux administrations des villes et communes, touchant la découverte et la conservation des objets d'antiquité ; le temps a, pensons-nous, démontré suffisamment l'inefficacité de ces recommandations officielles. Et comment, en effet, ne seraient-elles pas stériles, alors que ceux à qui elles s'adressent en ont perdu le souvenir, ou bien en ignorent l'existence? Cependant cet oubli et cette ignorance s'expliquent aisément et trouvent leur excuse... Certes, l'intervention des autorités locales est souvent une bonne chose, mais dans le cas, ne serait-ce pas plutôt aux soins et au zèle de citoyens éclairés et passionnés pour l'histoire, la science ou les arts qu'il faudrait en appeler? En effet, la conservation et la recherche des antiquités réclament des spécialités, que l'on ne rencontre malheureusement pas toujours, même dans les administrations locales des villes. Néanmoins, ces hommes spéciaux ne sont pas tellement rares, qu'on ne puisse parvenir à former, par exemple, dans chaque arrondissement judiciaire du pays, une com-

l'exige, en coupe, sur telles proportions qu'il conviendrait d'adopter. On emploierait, pour l'exécution de ces modèles, le liége, le plâtre, le carton ou les matériaux mêmes dont les monuments sont composés. On s'appliquerait à imiter scrupuleusement les moindres détails, en n'oubliant pas même de reproduire les teintes de vétusté des originaux. Ainsi, la coupe d'un *tumulus* offrirait non seulement sa structure interne, mais elle nous montrerait, rigoureusement imités et exactement à la place et dans la position qu'ils occupaient, tous les objets qui y auraient été découverts: sarcophages, squelettes, urnes, vases funéraires, armes, objets d'ornement, de culte ou de toilette, etc. etc.

mission de surveillance, en prenant, pour la constituer, un membre, dans chacun des cantons dont cet arrondissement se trouve composé. Nous ne doutons nullement de l'empressement désintéressé et du dévouement de semblables commissions, pour seconder des vues à la fois honorables et utiles. Toutes seraient fières d'apporter leur concours à cette œuvre de conservation nationale.

Ces commissions seraient, autant que possible, organisées de manière à ce que chaque membre aurait la surveillance de son canton. Voici en quoi consisterait à peu près leur mission :

Chercher, par tous les moyens en leur pouvoir, à être exactement instruites des découvertes d'antiquités qu'amènent, à tout instant, les travaux des champs, le défrichement des bois et des bruyères, la démolition d'anciens édifices, les fouilles de terrain nécessitées pour des constructions nouvelles, le dévasement ou le curage de rivières et canaux, l'exploitation des mines, carrières et tourbières, les travaux importants exécutés par le gouvernement, les provinces ou les communes, tels que routes, canaux, fortifications, etc., etc.

Veiller à la conservation des antiquités découvertes, et en empêcher la dilapidation ou la dégradation par le fait de l'ignorance, de la curiosité, de l'incurie ou de la cupidité, en en faisant connaître le mérite comme objets scientifiques ou d'art, en en mettant l'appréciation scientifique bien au-dessus de la valeur matérielle, ou même en représentant que les mutilations en diminuent le prix.

Rechercher et recueillir les renseignements qui peuvent conduire à la découverte d'objets d'antiquité, de restes d'anciens monuments, de tombeaux, de lieux habités dans les premiers temps, de cimetières, de camps, de voies romaines, etc.

Aller à la recherche de ces vestiges des temps anciens,

en signaler l'existence, formuler les diverses observations que leur découverte a fait naître, relater les traditions historiques ou populaires qui se rattachent à ces vestiges.

Se transporter sur le terrain de découverte, à la première nouvelle d'une trouvaille, recueillir tous les détails qui la concernent, en dresser procès-verbal, en l'accompagnant, s'il y a lieu, de plans et de dessins; et prendre, si le cas l'exige, toutes les mesures de conservation jugées nécessaires.

Tenir régulièrement le ministre, ou le fonctionnaire à ce désigné, au courant des résultats obtenus ; lui adresser, soigneusement emballés, les objets découverts, qui seraient étiquetés d'après les indications consignées dans le rapport circonstancié joint à l'envoi. Lors d'une trouvaille qui réclamerait des mesures extraordinaires ou des travaux dispendieux, en donner immédiatement avis au ministre, afin de le mettre à même d'agir selon les circonstances.

Diriger et surveiller les fouilles que le gouvernement jugerait à propos de faire exécuter. Des instructions imprimées, transmises par celui-ci à chacun des membres des commissions, détailleraient minutieusement tout ce qu'il conviendrait de faire dans les fouilles de diverses natures, les mesures de surveillance, de conservation, et généralement tout ce qu'il serait utile de constater et de relever. A cette fin, ces instructions seraient accompagnées de notes historiques, qui spécifieraient un grand nombre de cas qui peuvent se présenter. De cette manière, on procéderait avec assurance, et par conséquent avec succès.

Toutefois, pour compléter le système de conservation que nous proposons, il serait essentiel de faire, de temps à autre, surtout à la campagne, lecture publique d'autres instructions, qui recommanderaient la conservation de tout objet découvert, la remise de ces objets, s'ils sont portatifs, à tel ou tel préposé (on désignerait la personne, nommée dans le canton, pour surveiller les découvertes), et au cas où

les objets seraient intransportables, de lui donner, sans tarder, avis de la trouvaille. Il faudrait surtout s'attacher à énumérer et à détailler clairement les objets dont on désire la conservation et l'import, en employant, autant que possible, les désignations usitées dans chaque localité (1). Ceci est indispensable; car, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les gens de la campagne n'attachent pour la plupart aucune valeur, à tout ce qui, exhumé de terre, ne présente pas l'apparence de l'or ou de l'argent. On ne pourrait pas oublier non plus de recommander, que tout objet découvert soit laissé tel qu'il sera trouvé dans la terre, sans le briser, mutiler, nettoyer, gratter ou vider, si c'est un pot, car c'est en pratiquant cette opération, que les vases sont le plus souvent brisés et que ce qu'ils renferment est anéanti; qu'un monument qui se présenterait sous une certaine masse, devrait être garanti contre toute mutilation, dégradation ou arrachement, jusqu'à l'arrivée de la personne, chargée dans le canton, d'en faire l'examen et par suite d'ordonner ce qu'il conviendrait d'en faire. Enfin, il faudrait provoquer la dénonciation immédiate de toute rencontre de gisement de débris de constructions, révélant des points de notre territoire anciennement habités, de toute rencontre de vases avec cendres ou ossements, de tombeau, pouvant mener à la découverte d'un cimetière des premiers temps, de toute rencontre de *Tumulus*, de monument en pierres brutes ou autre annonçant une époque reculée.

La lecture de ces instructions se ferait par ordre des autorités locales, à la requête des membres des commissions, et chaque fois que ceux-ci le jugeraient à propos. Tout le

(1) Ici, dans nos environs, par exemple, on ne serait pas compris généralement si, pour désigner une hache ou un coin de pierre, une petite meule de moulin à bras, des grains de colliers, etc., on n'employait pas les mots : *Keywigge* ou *gesplepen key, mostaerdsteen* et *besekens*.

monde sait que le moment le plus favorable pour ces publications, serait le dimanche, au sortir de la messe. Cependant, nous ferons remarquer encore, qu'il ne suffirait pas de proclamer ces instructions en l'idiôme usité dans chaque localité, mais qu'il serait même indispensable de les commenter en termes bien simples et qui seraient à la portée de tous.

Indépendamment de la valeur matérielle que l'objet découvert pourrait avoir, on promettrait au trouveur une récompense proportionnée à l'importance scientifique ou artistique de la trouvaille.

Resterait alors à publier un journal ou bulletin spécial, qui rendrait compte périodiquement des diverses trouvailles qui se feraient. On y énumèrerait les objets importés (1), en reproduisant par le dessin les plus intéressants d'entr'eux; on y donnerait des détails instructifs sous le rapport de l'histoire, de la science ou de l'art; on mentionnerait les noms des trouveurs, ceux des membres des commissions qui se seraient distingués par leur zèle, leur intelligence ou leur talent. Ainsi l'on entourerait de toute l'authenticité possible les documents recueillis, ainsi se vulgariseraient des connaissances qui sont aujourd'hui le partage d'un petit nombre; et, en conférant à chacun la part de gloire et de reconnaissance due à sa coopération, on provoquerait une honorable et heureuse émulation.

Tel est en aperçu le système de surveillance et de conservation que nous osons mettre en avant. Quand on songe

(1) Il est à croire, que parmi tant d'objets qui viendraient se concentrer sous la main du gouvernement, il se rencontrerait un grand nombre de *doubles*. Mais quoi de plus facile alors que de les répartir entre les divers établissements scientifiques du pays, qui acquéreraient ainsi des collections qui seraient de véritables succursales de celle de l'État. Ces *doubles* serviraient encore à opérer des échanges avantageux. Les trouvailles de médailles et de monnaies surtout, offriraient une source féconde de transactions profitables aux séries monétaires ou archéologiques de la nation.

que sur cent trouvailles, pas une peut-être ne transpire dans le public, quand on réfléchit que, lorsque le cas arrive, les détails donnés par les journaux ou par les détenteurs des objets, sont le plus souvent inexacts et entachés d'ignorance, on devine les curiosités sans nombre qu'il serait possible d'amasser, on comprend les services éminents que seraient appelées à rendre des commissions organisées comme nous venons de l'exposer (1). Oui, nous le disons avec conviction, que de richesses à assembler! Qu'attend-on pour en provoquer la réunion dans un même local, où elles seraient classées avec ordre, entente et discernement (2)? « Les antiquités, a dit un de nos écri-

(1) Commissions dont on pourrait, avec le temps, étendre les investigations à toutes les parties de l'archéologie, telles que la *diplomatique*, la *philologie*, l'*ethographie*, etc. Et, à l'instar des mesures adoptées dernièrement par le Conseil provincial de la Flandre occidentale (*a*), ne serait-ce pas encore à ces commissions, composées d'hommes capables, qu'il conviendrait de confier la tâche de rechercher et d'inventorier les objets d'art appartenant aux communes et aux divers établissements publics, et de léguer le soin de veiller à leur bonne conservation?

(2) Sans nul doute, nous envisageons ici un autre classement que celui adopté, pour quelques antiquités, dans une niche de la cour du Musée de Bruxelles. Un tel classement, dans un tel lieu, n'est guères propre, ni à attirer l'attention, ni à instruire. Aussi, voit-on tout le monde passer devant ces monuments sans jamais y jeter un regard, et ce n'est que de loin en loin que le hasard les fait découvrir à quelque savant (*b*).

(*a*) Voir, au Mémorial administratif de cette province, le réglement arrêté en séance du 9 juillet 1845, et approuvé par le Roi.

(*b*) Ces monuments sont cependant bien curieux et bien dignes d'être conservés avec soin. Nous avons remarqué, entr'autres, parmi plusieurs pierres tumulaires encastrées dans la muraille, un petit monument votif de la déesse celto-belge ou germano-belge *Nehalennia*, provenant, à ce que nous avons appris, de Dombourg, en Zélande. On sait, qu'à l'exception d'une seule inscription avec le nom de *Nehallenia*, trouvée à Deutz, près de Cologne (*Gelenius, de adm. sacra et civili magnitudine.* Coloniae, 1645, in-4°, pag. 384), tous les monuments de cette déesse, connus jusqu'ici, ont été découverts en Zélande. Vers la fin de 1646, un vent violent ayant mis à nu les dunes des environs de Dombourg, dans l'île de Walcheren, on trouva dans les sables, peu de temps après (le 5 janvier 1647), un grand nombre de ces monuments, avec les fondements d'un temple circulaire, des pierres avec des inscrip-

vains les plus distingués, sont une richesse nationale qui honore le peuple qui la conserve et qui lui mérite l'estime et la vénération des autres nations. » Honneur donc au ministère qui dotera le pays d'un établissement, qui doit contribuer à fixer la gloire et la grandeur de la nation.

En attendant que nous puissions voir se réaliser les vues diverses que nous venons de hasarder, nous émettons de nouveau le vœu de voir les sociétés savantes, des hommes de science, mus par un noble esprit de patriotisme, s'appliquer partout avec zèle à la recherche et à la conservation

Sans parler du local, qui devrait sous tous les rapports être approprié à sa destination, nous voudrions un ordre et un classement tels, qu'ils puissent intéresser même les plus indifférents. On atteindrait ce but, en adoptant un système à portée de tous. Il ne suffirait donc pas de caser les objets par catégories et par ordre de temps, il faudrait encore que chaque pièce portât une étiquette, offrant succinctement les détails qui peuvent instuire.

tions latines, des statues de Jupiter et de Neptune, des autels, des médailles, des vases et d'autres objets de style gallo-romain.

Les savants ont beaucoup écrit sur la déesse *Nehalennia, Nehalenia, Nehellenia* ou *Nehallenia,* mais tout ce qu'ils nous ont appris sur le nom et les attributs de cette divinité, se réduit à quelques conjectures plus ou moins spécieuses. Des découvertes ultérieures, signalées avec soin, pourront seules lever les incertitudes.

A propos du petit autel de la déesse *Nehalennia,* que sont devenus deux monuments votifs éminemment intéressants, parce qu'ils ont été trouvés, pensons-nous, dans notre pays ou dans son voisinage, dédiés, l'un à Hercule *Saxanus,* l'autre à Hercule *Macusanus?* Il y a un demi-siècle, on les voyait encore, le premier à l'ancienne Cour, le second dans la bibliothèque des PP. Jésuites.

Comprend-on la nécessité de fixer le sort de pareilles raretés archéologiques? Qu'on ajoute aux monuments que nous venons de citer, les dépouilles, sans égales peut-être, du tombeau de Childéric, découvert à Tournay, en 1653; la fameuse inscription trouvée à Quarte (*locus quartensis*), près de Bavay, en 1777; la curieuse pierre milliaire, exhumée près de Tongres, en 1817; l'autel de la divinité locale *Sandraudiga,* trouvé près de Zundert, en 1813; une foule d'inscriptions remarquables, de tombeaux, de statuettes, de figurines, d'autels, de bas-reliefs, d'armes, d'ustensiles, de médailles celtiques et romaines, etc., déterrés sur tous les points de notre territoire, et l'on se fera à peine une idée des richesses historiques et artistiques qu'il eut été possible de réunir dans l'espace de deux siècles, si une action prévoyante et persévérante avait été dirigée dans ce but. Mais il n'est pas trop tard, quoique l'œuvre soit à commencer; chaque jour vient nous dire les trésors sans nombre que la terre de la patrie récèle. Si nos dévanciers n'ont rien fait pour nous dans le passé, acceptons, nous, la tâche pour l'avenir, et ne négligeons rien pour mériter la reconnaissance de la postérité, qui n'est qu'au prix de nobles et patriotiques efforts.

des monuments et des objets d'antiquité belgique (1). Le résultat de ces efforts partiels, quoique incomplet, n'en produira pas moins un bien immense. Mais, il faut bien le dire encore, les collections des particuliers se dispersent et avec elles se perdent bien souvent d'importants travaux, tandis que les collections de l'État ont seules l'avantage de se conserver à toujours, et de rendre féconds les fruits de l'observation.

Lorsque tout à l'heure nous exprimions le désir de voir l'administration de l'Université catholique faire concurrence au gouvernement pour la recherche et le collectionnement d'antiquités belgiques, il va sans dire que notre opinion, relativement au succès de la première, nous était inspirée en face de l'état actuel des choses et nullement en expectative du nouvel ordre que nous invoquons. Une législation conservatrice, appuyée sur un système de surveillance organisé comme nous l'avons indiqué, rendrait une lutte impossible. Mais aussi, nous pensons qu'alors elle serait sans objet, puisque toute découverte quelconque serait désormais acquise à la science et tomberait dans le domaine de la publicité.

Renaix, le 20 septembre 1845.

(1) Nous avons remarqué avec plaisir que notre voix n'était pas restée sans écho. Déjà, la *Société d'Émulation,* de Bruges, a, dans un article curieux, consacré à une statuette de bronze, prétendûment gauloise, trouvée à Casterlé, commune de la province d'Anvers, appelé l'attention des lecteurs de ses *Annales* sur les découvertes d'antiquités qui se feraient dans le pays. Étendant le cercle de ses investigations, le recueil qu'elle publie accueillera désormais le récit de découvertes, qui pourraient jeter quelque lumière sur l'histoire des peuples dont nous nous considérons plus ou moins comme les descendants (Voir *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre,* tome III de la IIe série, page 241). Puisse cet exemple être généralement imité, et l'on obtiendra bientôt des éclaircissements sur l'histoire d'une époque, sur laquelle les rares notions venues jusqu'à nous sont bien vagues et souvent bien contradictoires.